



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

CSLE - 1M  
C.P. - LOI  
ÉLECTORALE

ALLOCUTION DU DIRECTEUR  
GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS ET  
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE  
LA REPRÉSENTATION ÉLECTORALE  
DEVANT LA COMMISSION  
PARLEMENTAIRE CHARGÉE DE  
L'ÉTUDE DE L'AVANT-PROJET DE  
LOI ÉLECTORALE

NOVEMBRE 2005

---

## INTRODUCTION

---

Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, mesdames et messieurs membres du comité citoyen,

Je vous remercie de m'avoir convié à participer à vos travaux sur la réforme de la Loi électorale. Je tiens tout d'abord à vous présenter messieurs Serge Courville et John Zacharias, commissaires de la Commission de la représentation électorale récemment entrés en fonction. M'accompagnent également mon adjointe, madame Francine Barry, et le secrétaire général, monsieur Denis Fontaine. D'autres membres de mon personnel sont aussi présents pour m'assister au besoin.

Avant de vous faire part de mes réflexions sur l'avant-projet de loi, permettez-moi de rappeler la mission de l'institution que je dirige.

Le Directeur général des élections est une institution indépendante qui relève de l'Assemblée nationale. Sa mission est d'assurer la tenue des élections et des référendums, de veiller à l'intégrité et à la transparence du processus électoral, de garantir aux électeurs le plein exercice de leurs droits électoraux et de promouvoir les valeurs démocratiques de la société québécoise. L'institution célèbre cette année son 60<sup>e</sup> anniversaire. En effet, c'est en juin 1945 que l'Assemblée législative du Québec a adopté une nouvelle Loi électorale par laquelle elle a créé la fonction de Président général des élections, afin de confier à une institution indépendante le soin de veiller à la bonne administration du système électoral.

C'est donc à titre d'experts de l'administration électorale que nous intervenons aujourd'hui, après nous être livrés au cours des derniers mois à une analyse de l'avant-

projet de loi qui est soumis à la consultation. Je souhaite vivement que mon intervention suscite les échanges et alimente les réflexions des membres de cette commission et de la population.

Dès que l'avant-projet de loi a été rendu public, j'ai formé un groupe de travail pour évaluer les conditions d'implantation des mesures proposées et leur contribution à l'amélioration de notre système électoral. Des directeurs du scrutin, représentants du Directeur général des élections et responsables de l'organisation et du déroulement du scrutin dans les circonscriptions, ont également contribué à cette réflexion.

On retrouve dans cet avant-projet de loi deux volets que j'aborderai successivement, soit d'une part les mesures qui touchent l'exercice du droit de vote et le droit de se porter candidat, et d'autre part les mesures liées à un changement de mode de scrutin.

La nature et la portée de ces deux volets sont bien distinctes et ont donné lieu à des analyses de niveaux bien différents de notre part. En effet, les mesures visant à faciliter l'exercice du droit de vote consistent essentiellement en des améliorations au processus électoral pour tenir compte des besoins et des attentes des électeurs. Elles s'inscrivent tant dans le cadre du mode de scrutin actuel que dans celui du mode de scrutin proposé dans l'avant-projet de loi. Ces mesures font suite à un rapport que nous avons déposé à l'Assemblée nationale en avril 2004, intitulé *Améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice*. Diverses problématiques, dont le vieillissement de la population et la mobilité accrue des travailleurs et des étudiants, posent des défis en ce qui concerne l'accès réel au vote pour tous les électeurs. Nous avons proposé dans ce rapport différentes solutions pour y remédier, dans le respect des grands principes que sont le libre exercice du droit de vote, le secret du vote, l'équité, l'intégrité et la transparence.

D'entrée de jeu, je tiens à mentionner que ces dispositions sont non seulement souhaitables, mais tout à fait applicables, bien qu'elles commanderont des ajustements parfois importants dans l'administration du processus électoral. Dans certains cas, nos analyses nous ont amenés à proposer des améliorations et des modifications aux mécanismes prévus dans l'avant-projet de loi, et ce dans le but d'offrir un meilleur service à l'électeur.

En revanche, la réforme du mode de scrutin relève d'un choix politique. Vous comprendrez dès lors qu'en tant que responsable de l'application de la Loi électorale, de l'administration et de la gestion du processus électoral, il ne m'appartient pas de discuter ce choix. Mon intervention sur cette question se situera au niveau de sa mise en application. Encore là, je proposerai quelques modifications qui, sans remettre en question le modèle proposé, m'apparaissent répondre plus adéquatement aux objectifs poursuivis. Dans d'autres cas, je soumettrai quelques préoccupations et observations sur les conséquences des orientations retenues dans l'avant-projet de loi.

Je vous livrerai donc dans un premier temps mes réflexions sur la série de mesures visant à faciliter l'exercice du vote.

**PARTIE I**  
**ANALYSE DES MESURES FAVORISANT L'ACCÈS AU VOTE ET LE**  
**DROIT DE SE PORTER CANDIDAT**

---

**LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE**

---

Examinons d'abord les modifications proposées au processus de révision. Je rappelle que la liste électorale est soumise à une révision à l'occasion de tout scrutin, processus pendant lequel les électeurs peuvent soumettre des demandes d'inscription, de correction ou de radiation. La liste révisée au terme de cet exercice est celle qui sera utilisée pour le scrutin en cours.

Nous sommes confrontés ici à une double réalité : une baisse constante de l'achalandage, notamment en raison de l'exactitude accrue de la liste électorale permanente, et une procédure rigide qui limite l'accès à la révision pour certains électeurs.

Actuellement, l'électeur qui veut présenter une demande de révision doit obligatoirement se rendre à la commission de révision rattachée à la section de vote de son domicile. Seuls les électeurs de circonscriptions de grande étendue et ceux qui sont hébergés dans les centres reconnus en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux bénéficient de mesures plus souples.

Dans notre rapport sur l'exercice du droit de vote, nous avons proposé de faciliter de diverses manières les demandes de révision des électeurs. Nos propositions ont été retenues dans l'avant-projet de loi, et j'en suis fort satisfait.

Tout d'abord, la possibilité de soumettre une demande de révision par courrier, par télécopieur et même par courrier électronique, constitue une avancée significative, entre autres pour les électeurs qui ont de la difficulté à se déplacer.

Par ailleurs, je crois important de souligner que la révision sera décloisonnée, de sorte qu'un électeur pourra soumettre sa demande à n'importe quelle commission de révision établie dans sa circonscription.

Le directeur du scrutin aura la latitude nécessaire pour adapter les services de révision en fonction des besoins particuliers de sa circonscription. Par exemple, en plus de la commission de révision établie à son bureau principal, il pourra établir une commission additionnelle si l'affluence le justifie. Il y aura une commission dans tout bureau secondaire; j'y reviendrai un peu plus loin. Le directeur du scrutin pourra en outre mettre sur pied des commissions itinérantes dans les centres hospitaliers, les CHSLD (les centres hospitaliers de soins de longue durée), les centres de réadaptation et les résidences pour personnes âgées dûment enregistrées. Des commissions itinérantes pourront aussi desservir les électeurs de certaines municipalités plus éloignées.

Par contre, j'attire votre attention sur le fait qu'il n'y aura plus de commissions de révision sur les campus, étant donné que les étudiants qui résident loin de leur domicile pendant l'année scolaire pourront désormais voter pour un candidat de la circonscription de leur domicile. Ils devront le faire par correspondance. Ils n'auront donc plus besoin de s'inscrire temporairement dans la circonscription où se trouve leur établissement d'enseignement.

On pourrait croire que toutes ces mesures vont augmenter le nombre de commissions de révision, ce qui serait incohérent avec la diminution de l'achalandage

dans les commissions de révision. Il n'en est rien. Globalement, le nombre de commissions diminuera. Mais nous aurons la possibilité de moduler le nombre de commissions selon les besoins réels, et ainsi utiliser les ressources de manière beaucoup plus rationnelle.

Les heures d'ouverture des commissions de révision, soit de 9h à 21h du lundi au vendredi et de 9h à 17h les samedi et dimanche, concorderont avec celles des bureaux des directeurs du scrutin. Nous serons ainsi en mesure de fournir un meilleur service aux électeurs qui pourront non seulement se prévaloir de la révision, mais également voter au cours d'une seule visite au bureau du directeur du scrutin. L'importance que nous accordons au service à l'électeur et notre souci de lui transmettre une information simple justifient cette concordance.

---

## LE VOTE

---

Abordons maintenant les dispositions qui concernent le vote.

Bien que nous accueillions très favorablement l'introduction de mesures offrant aux électeurs la possibilité d'exercer leur droit de vote sur une période plus étendue et en utilisant de nouvelles méthodes de votation, le jour du scrutin demeure pour nous le moment privilégié pour exercer son droit de vote. Élections Canada administre depuis dix ans des mécanismes électoraux similaires à ceux qui sont proposés, et ses statistiques confirment que le vote par correspondance et celui au bureau du directeur du scrutin demeurent des votes d'exception. En conséquence, nous entendons continuer à mettre l'emphase sur le jour du scrutin dans nos communications avec les électeurs.

Mais nous ne pouvons ignorer que, pour plusieurs électeurs, il est tout simplement impossible de voter le jour du scrutin ou de manière traditionnelle dans un bureau de vote. Les travailleurs et les étudiants sont plus mobiles, leurs horaires sont de moins en moins réguliers, les gens voyagent de plus en plus, le nombre de personnes âgées augmente. Le système électoral doit s'adapter, sans quoi un nombre croissant de personnes risquent de se trouver dans l'impossibilité d'exercer ce droit fondamental. Je me réjouis de constater que l'avant-projet de loi reprend le train de mesures que nous avons proposées et qui visent à permettre au plus grand nombre d'exercer leur droit de vote malgré les limitations ou les contraintes avec lesquelles certains doivent composer. Ces dispositions spéciales faciliteront grandement la tâche aux électeurs en déplacement, âgés ou souffrant de limitations fonctionnelles, dont certains n'auraient pas d'autre moyen d'exercer leur droit de vote. Ce faisant, elles favoriseront l'équité et l'accès réel au vote, des principes qui étaient à la base de nos propositions en 2004.

Je me propose maintenant de résumer les analyses auxquelles les membres de mon équipe se sont livrés sur ces aspects au cours des derniers mois.

### **Vote par anticipation sur deux jours complets**

Le nombre d'électeurs qui se prévalent du vote par anticipation est en hausse. L'évolution démographique du Québec et la plus grande mobilité d'une partie des électeurs laissent présager que cette tendance s'accroîtra au cours des prochaines années.

L'avant-projet de loi reprend notre proposition d'étendre les heures du vote par anticipation afin qu'il soit tenu sur deux journées entières, soit de 9h30 à 20h30 au lieu de 14h à 21h. J'ai bon espoir que cette mesure combinée avec le vote itinérant contribuera à réduire les files d'attente particulièrement pénibles pour les personnes

âgées ou ayant des limitations fonctionnelles, qui votent en grand nombre par anticipation.

### **Vote par anticipation itinérant**

Actuellement, les électeurs hébergés dans les centres hospitaliers, les centres de réadaptation et les CHSLD peuvent se prévaloir du vote à leur chambre lors du vote par anticipation et, le jour du scrutin, bénéficier d'un bureau de vote à l'intérieur de leur établissement. Ces mesures visent environ 68 000 personnes.

C'est un fait avéré, la population vieillit et l'on peut s'attendre à ce que la clientèle hébergée augmente en proportion. Déjà, un nombre important de personnes âgées vivent dans des résidences où aucun service particulier n'est offert pour faciliter l'exercice du droit de vote d'une clientèle souvent peu mobile.

L'avant-projet de loi offre à l'ensemble de la population âgée du Québec, soit plus d'un million de personnes, de nouveaux services qui faciliteront l'exercice du vote. Pensons à la possibilité de voter au bureau du directeur du scrutin ou par correspondance, modalités sur lesquelles je reviendrai un peu plus loin. J'aimerais d'abord m'attarder sur les bureaux de vote par anticipation itinérants et le vote itinérant.

L'avant-projet de loi reprend notre proposition d'installer un bureau de vote par anticipation itinérant et des commissions de révision itinérantes dans les CHSLD et dans les résidences pour personnes âgées dûment enregistrées et répondant à certains critères devant être établis par le Directeur général des élections. Notre analyse nous a permis d'identifier les établissements qui accueilleront des bureaux de vote par anticipation itinérants. Mais ce faisant, nous nous retrouvons avec un certain nombre d'établissements dûment enregistrés dans lesquels aucun service de proximité ne serait offert. Ceci m'amène à proposer la réintroduction du vote itinérant tel qu'il

se pratique depuis 1989, afin que les électeurs hébergés dans les établissements où il n'y aura pas de bureau de vote par anticipation itinérant ne soient pas laissés pour compte.

Permettez-moi d'expliquer ici la distinction entre le bureau de vote par anticipation itinérant et le vote itinérant.

Un bureau de vote par anticipation itinérant implique l'installation pour une durée minimale de quelques heures d'une table de votation au sein de l'établissement. C'est un bureau de vote au sens strict qui se tient pendant la période du vote par anticipation. Il s'adresse uniquement aux électeurs de cet établissement. En outre, les personnes hébergées qui sont incapables de se déplacer peuvent voter à leur chambre. Pour se prévaloir de ce service, elles peuvent faire leur demande simplement en téléphonant au bureau du directeur du scrutin. Le personnel électoral de ce bureau de vote par anticipation itinérant se rendra alors à leur chambre.

Quant au vote itinérant, il ne s'adresserait qu'aux électeurs qui sont hébergés dans les établissements où aucun bureau de vote par anticipation itinérant n'est prévu et qui sont incapables de se déplacer vers le bureau de vote de leur secteur.

Je propose d'établir, pour un premier événement électoral et dans toute la mesure du possible, des bureaux de vote par anticipation itinérants dans les CHSLD et les résidences pour personnes âgées identifiées au registre constitué en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et dont la capacité d'hébergement est d'au moins 50 personnes.

Les bureaux de vote par anticipation itinérants pourraient donc se déployer dans quelque 444 résidences pour personnes âgées dûment enregistrées et dans 322 CHSLD.

Le directeur du scrutin aura l'obligation d'offrir le vote par anticipation itinérant à tout établissement répondant à ces critères. Il faut toutefois être conscient que tous n'ont pas nécessairement l'espace disponible pour installer un bureau de vote.

Pour garantir l'intégrité de la liste électorale, les électeurs qui résident dans un établissement où un bureau de vote par anticipation itinérant sera installé ne pourront pas voter au bureau de vote par anticipation « ordinaire » de leur section de vote, dont les heures pourraient être plus étendues dans bien des cas. En effet, l'horaire du bureau de vote par anticipation itinérant sera déterminé par chacun des directeurs du scrutin en fonction des besoins de chaque établissement. C'est là un inconvénient dont je me dois de faire état mais que je considère mineur, puisque les bénéfices offerts à la clientèle hébergée sont nettement prépondérants à mon avis.

La combinaison du vote par anticipation itinérant et du vote itinérant permettra de faciliter l'exercice du droit de vote de 46 000 personnes hébergées dans les CHSLD et de 80 000 personnes âgées qui vivent dans les résidences dûment enregistrées. On doublera donc, ou presque, le bassin de personnes qui pourraient bénéficier de services de proximité, puisqu'ils seront désormais offerts à 128 000 personnes plutôt qu'à 68 000.

Par surcroît, un service de révision sera offert dans tous ces endroits pendant la période de révision.

Des élections partielles auront lieu bientôt dans quelques circonscriptions. Les trois partis politiques représentés à l'Assemblée nationale ont convenu avec moi qu'il

s'agissait d'une occasion à saisir pour faire l'essai du bureau de vote par anticipation itinérant, de la révision itinérante et du vote itinérant dans les résidences pour personnes âgées dûment enregistrées, dans les centres hospitaliers, dans les centres de réadaptation et dans les CHSLD. Un protocole a été signé à cet effet, comme le permet la Loi électorale. Je compte évidemment faire un bilan de cette expérience.

Je conclus sur ce sujet en mentionnant que le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui gère le registre des résidences de personnes âgées, deviendra un allié important dans l'identification des établissements concernés par ces services.

### **Vote au bureau du directeur du scrutin**

Certaines lois électorales donnent aux électeurs la possibilité de voter au bureau du directeur du scrutin. On sait que cette mesure est appliquée avec succès au niveau fédéral. Elle est particulièrement utile pour les personnes qui doivent voyager pour leur travail ou leurs études, les personnes âgées et le personnel électoral.

Je crois important de souligner que le vote au bureau du directeur du scrutin, bien que techniquement similaire au vote par correspondance, s'exerce en présence d'un membre du personnel du directeur du scrutin spécifiquement formé et affecté à cette tâche.

L'obligation de remplir une demande d'inscription, tout comme pour le vote par correspondance, peut sembler fastidieuse au premier abord, mais elle est incontournable parce qu'elle permet de préserver l'intégrité de la liste électorale. En effet, la révision n'étant pas nécessairement terminée au moment où l'électeur exerce son droit de vote, il est possible que cet électeur fasse l'objet d'une radiation *après* avoir voté. Dans un tel cas, la procédure du vote par correspondance permettra de retracer l'enveloppe contenant son bulletin de vote afin d'éviter qu'il ne soit dépouillé.

L'obligation de présenter deux preuves d'identité, dont l'une mentionne l'adresse, vient encore augmenter le niveau de sécurité de cette procédure.

### **Vote par correspondance**

De toutes les mesures qui se retrouvent dans l'avant-projet de loi, le vote par correspondance est la seule qui permette à certains électeurs d'exercer leur droit de vote. Je fais référence aux personnes incapables de quitter leur domicile et à celles qui sont en déplacement au Québec à l'extérieur de leur circonscription. Elles sont actuellement privées de la possibilité de voter, alors que les électeurs qui voyagent à l'extérieur du Québec peuvent le faire. Cela ne peut se justifier dans une société démocratique où tous doivent avoir la même opportunité d'exercer leurs droits fondamentaux.

J'ai proposé d'instaurer le vote par correspondance pour résoudre cette iniquité et je suis heureux de voir cette mesure incluse dans l'avant-projet de loi.

Le vote par correspondance nous donnera aussi l'opportunité d'améliorer notre système électoral sur le plan de la représentativité. Dans le système actuel, les personnes qui résident temporairement dans une autre circonscription que celle de leur domicile pour les fins de leur travail ou de leurs études, pour des raisons de sécurité ou encore pour recevoir des soins de santé, peuvent choisir d'être inscrites sur la liste électorale de la circonscription de leur résidence temporaire. Mais, ce faisant, l'électeur ne vote pas pour le député qui représentera sa circonscription. L'instauration du vote par correspondance, qui viendra remédier à cette situation, justifie l'abolition du concept de résidence temporaire de la loi actuelle.

Je souligne le fait que les électeurs détenus exerceront désormais leur droit de vote par correspondance, et non plus dans un bureau de vote installé dans leur

établissement comme ils le font actuellement. J'aimerais en outre souligner que, pour donner suite à un jugement de la Cour suprême du Canada rendu en 2002, les détenus pourront maintenant voter lors d'élections partielles.

Le vote par correspondance est appliqué ailleurs avec succès, notamment au palier fédéral et dans certaines municipalités québécoises. Cependant, l'expérience britannique lors des élections locales et européennes de 2004 a été moins heureuse. Des abus inquiétants ont été commis en raison d'importantes failles dans les mesures de sécurité, ce qui a ébranlé la confiance des électeurs et de la classe politique.

Je tiens à vous rassurer sur le fait que l'avant-projet de loi soumis à votre étude contient toute une série de dispositifs pour protéger l'intégrité du vote. Il s'agit essentiellement des mêmes mécanismes qui s'appliquent déjà au vote des électeurs hors Québec et qui ont fait leurs preuves depuis longtemps sur le plan de la sécurité. J'en résume l'essentiel :

- ⓐ chaque électeur ne peut faire qu'une seule demande et doit la formuler lui-même;
- ⓑ il doit signer sa demande;
- ⓒ cette signature sera comparée avec celle qu'il doit apposer sur l'une des enveloppes contenant son bulletin de vote;
- ⓓ il doit fournir deux preuves d'identité, dont l'une mentionne son adresse, à l'appui de sa demande;
- ⓔ la liste électorale est annotée dès l'envoi du bulletin de vote à l'électeur;
- ⓕ il est possible de retracer et d'annuler le bulletin de vote d'un électeur radié;
- ⓖ les bulletins de vote sont conservés dans un endroit sécuritaire jusqu'à leur dépouillement le soir du scrutin.

Tous ces dispositifs contribuent à garantir l'intégrité du vote.

En terminant sur ce sujet, j'aimerais porter à votre attention mes préoccupations concernant certaines dispositions relatives au vote par correspondance. Le fondement même de cet avant-projet de loi est de permettre au plus grand nombre d'exercer leur droit de vote. Mais j'ai également le souci de garantir l'intégrité de la liste électorale en veillant à ce qu'un électeur ne puisse pas faire l'objet d'une double inscription ou ne vote plus d'une fois. Ces deux impératifs sont parfois difficiles à concilier, notamment lorsqu'il est question de la durée de la période pour faire une demande pour voter par correspondance, ou encore du délai pour retourner le bulletin de vote. Ces questions devront faire l'objet de discussions et d'analyses plus poussées avant l'adoption du projet de loi afin de mettre en place les modalités les plus appropriées. Je ne doute pas que nous y parvenions.

---

### LES BUREAUX SECONDAIRES DES DIRECTEURS DU SCRUTIN DANS CERTAINES CIRCONSCRIPTIONS

---

Par ailleurs, l'avant-projet de loi introduit la notion de bureaux secondaires des directeurs du scrutin.

Les bureaux secondaires seront essentiels lorsque le nouveau mode de scrutin entrera en vigueur, en raison de l'étendue des circonscriptions. C'est d'ailleurs leur première raison d'être dans l'avant-projet de loi. Je crois toutefois souhaitable d'ajouter dès la prochaine élection des bureaux secondaires dans certaines circonscriptions, car ils nous permettront de mieux gérer certaines mesures relatives à la révision et au vote. Au bureau principal du directeur du scrutin s'ajouteront donc, dans certaines circonscriptions, des bureaux secondaires afin d'éviter de trop grands déplacements aux électeurs. Par conséquent, ils seront surtout présents en milieu rural et semi-

rural. Le niveau de service que nous pourrions offrir dans ces circonscriptions est en grande partie tributaire du nombre et de l'emplacement de bureaux secondaires.

Un électeur qui se présente au bureau principal ou secondaire du directeur du scrutin de sa circonscription se verra offrir un éventail complet de services : révision, vote, possibilité de se procurer un formulaire d'inscription au vote par correspondance, information et assistance pour remplir les différents formulaires.

---

## LE JOUR DU VOTE

---

J'aimerais maintenant porter à votre attention la problématique du jour du vote.

Dans notre rapport de 2004, nous suggérions de tenir les élections le dimanche plutôt que le lundi. Cette proposition n'a pas été retenue dans l'avant-projet de loi. Mais comme la motion adoptée par l'Assemblée nationale la soumet à la réflexion des membres de la commission, je me permets de vous rappeler les arguments qui plaident en faveur d'un tel changement.

- ⑫ Les bureaux de vote sont généralement installés dans les écoles, ce qui oblige les autorités à donner congé aux élèves. Ceci pose problème sur le plan des services de garde et de la conciliation des responsabilités familiales et professionnelles des parents. La tenue des examens peut également être perturbée s'ils ont lieu dans la même période.
- ⑬ Les employeurs doivent accorder quatre heures consécutives à leurs employés afin qu'ils puissent exercer leur droit de vote, ce qui constitue un vrai casse-tête pour certaines entreprises qui doivent maintenir des services et implique des coûts

parfois importants. Le vote le dimanche réduirait significativement le nombre d'employeurs touchés par ces inconvénients.

- ④ Le scrutin se tient déjà le dimanche aux paliers municipal et scolaire. Le fait d'adopter la même pratique au niveau provincial harmoniserait le jour du vote dans les trois législations.
- ④ L'enquête que nous avons menée en 2004 auprès des électeurs n'a pas prouvé que ce changement aurait pour effet de faire diminuer le taux de participation. Au contraire, certaines catégories d'électeurs ont exprimé une préférence pour le dimanche : les jeunes de 18 à 24 ans, chez qui, faut-il le rappeler, le taux de participation est faible, et les personnes âgées ou ayant des limitations fonctionnelles. Celles-ci éprouveraient moins de difficultés dans l'organisation de leurs déplacements et disposeraient plus facilement de l'aide d'un proche le dimanche.
- ④ Les parlementaires ne sont pas sans savoir que le fait de tenir le scrutin le lundi entraîne d'importantes difficultés de recrutement du personnel électoral. Le vote le dimanche contribuerait sans aucun doute à atténuer ce problème.

Il m'apparaît donc pertinent et souhaitable que le scrutin se tienne désormais le dimanche.

---

## LES DÉLAIS D'IMPLANTATION

---

Une analyse détaillée des effets des propositions de l'avant-projet de loi me permet de vous indiquer qu'un délai minimal de huit mois entre l'adoption de la loi et le déclenchement d'une élection générale sera nécessaire pour mettre en place la presque

totalité des mesures proposées. Il s'agit du vote par anticipation sur deux jours, du bureau de vote par anticipation itinérant, du vote itinérant, de la révision itinérante, du vote au bureau du directeur du scrutin et du vote par correspondance des électeurs détenus. Il s'agirait là d'une avancée très appréciable.

De leur côté, le vote par correspondance, la révision par correspondance et la révision décloisonnée à l'intérieur de chaque circonscription impliquent une organisation du travail et un développement des systèmes informatiques particulièrement complexes pour assurer l'intégrité du processus et celle de la liste électorale. Il faudra veiller d'une part à ce qu'il n'y ait pas de double vote, et d'autre part à ce qu'aucun électeur ne perde son droit de vote.

Nous entreprendrons les travaux avec diligence dès l'adoption du projet de loi. Vous comprendrez que, ne sachant pas si ces mesures seront retenues par le législateur, il ne serait pas justifié d'engager dès maintenant les dépenses importantes requises pour l'implantation des modifications découlant de ces nouvelles mesures. À compter de l'adoption du projet de loi, un délai de 18 à 24 mois sera requis pour procéder aux modifications nécessaires pour garantir la bonne marche de l'événement et l'intégrité du processus électoral.

\* \* \* \* \*

L'avant-projet de loi regroupe donc toute une série de mesures qui, nous l'avons vu, augmentent sensiblement le niveau de service aux électeurs.

Cette notion de service a été au coeur de nos préoccupations lors des travaux sur l'avant-projet de loi. Elle a guidé les orientations que nous proposons et les propositions d'amendements que nous formulons.

Je compte en outre prendre les mesures administratives nécessaires pour porter assistance aux électeurs et leur donner toute l'information nécessaire sur le nouvel éventail de choix qui leur sera offert. Je pense par exemple à l'aide pour remplir les différents formulaires dans les résidences pour personnes âgées et au bureau du directeur du scrutin, ainsi qu'à des activités d'information sur la révision et le vote par correspondance sur les campus.

Un pas important a été franchi avec la présentation de cet avant-projet de loi. J'espère que vos travaux vous amèneront à partager mon enthousiasme et celui de mon équipe à l'égard de ces nouvelles façons de faire, qui présentent tant d'avantages pour les électeurs.

Abordons maintenant un sujet fort différent, les nouvelles mesures financières introduites par l'avant-projet de loi.

---

## LES NOUVELLES MESURES FINANCIÈRES

---

L'avant-projet de loi instaure des mesures financières novatrices destinées à encourager les candidatures des femmes et des membres des minorités ethnoculturelles. Certaines dispositions visent par ailleurs les intervenants particuliers.

### **Les mesures incitatives - femmes et minorités ethnoculturelles**

Avant de poursuivre mon propos, j'aimerais rappeler que dans notre rapport annuel de 2002-2003, nous recommandions de modifier la Loi électorale de manière à favoriser une représentation plus équitable des femmes à l'Assemblée nationale.

Cette recommandation faisait suite à un avis du Conseil du statut de la femme publié en octobre 2002 et intitulé *Les femmes et les institutions démocratiques : pour une meilleure participation*. Nous suggérons d'adopter les mesures financières proposées par le Conseil. Je suis donc ravi de trouver dans cet avant-projet de loi des dispositions qui vont encore plus loin que nous ne le faisons à l'époque.

En substance, l'avant-projet de loi propose le versement de sommes supplémentaires à tout parti qui présenterait 30 % et plus de candidates, ainsi qu'à celui qui compterait dans ses rangs 10 % et plus de candidats provenant des minorités ethnoculturelles. Ces mesures financières s'appliqueraient à l'allocation annuelle versée aux partis politiques qui atteindraient ces seuils et, le cas échéant, au remboursement des dépenses électorales des candidates et candidats concernés.

Lorsqu'on se réfère aux données des dernières élections générales, on note que le pourcentage des candidates par parti politique varie entre 19 % et 43,5 % pour une moyenne de 28,1 %. C'est donc dire que le seuil de 30 % est très réaliste et qu'il pourrait facilement être atteint et, espérons-le, dépassé.

L'application de ces mesures se traduirait de deux façons : d'une part une majoration des sommes versées par l'État pouvant aller jusqu'à 15 % pour l'allocation annuelle accordée aux partis politiques, et d'autre part une augmentation de 25 % du taux actuel de remboursement des dépenses électorales des candidats et des candidates. Sur la base des données des élections générales de 2003, ces mesures impliqueraient des coûts additionnels de 45 000 \$ en allocation sur une base annuelle et de 194 000 \$ en remboursement de dépenses électorales.

Je ne peux qu'approuver toute mesure visant à assurer aux femmes et aux minorités ethnoculturelles une représentation plus conforme à leur poids démographique dans

la société. C'est une question d'équité et, en ce sens, un pas important sera franchi. Cependant, je dois attirer votre attention sur la difficulté d'application de la disposition relative aux minorités ethnoculturelles. À mon avis, il serait important d'établir des critères qui nous permettent de juger de la conformité ou de la non-conformité de la déclaration de candidature d'une personne se prévalant de ce statut.

### Les intervenants particuliers

Jetons maintenant un regard sur les changements apportés au statut des intervenants particuliers, c'est-à-dire les électeurs qui demandent une autorisation pour faire de la publicité durant une période électorale. Pour l'essentiel, les nouveautés sont les suivantes :

- ① Une augmentation importante du montant maximum accordé pour les dépenses de publicité. Ce montant passe de 300 \$ à 3 000 \$.
- ② La réduction des restrictions quant à l'admissibilité. Désormais, l'intervenant particulier pourra être membre d'un parti politique reconnu et, le cas échéant, favoriser ou défavoriser directement un candidat ou un parti politique. De plus, il ne sera plus tenu d'indiquer dans sa demande d'autorisation le sujet d'intérêt public sur lequel il entend faire connaître son opinion.
- ③ La prolongation de la période pour déposer les demandes d'autorisation, qui se termineront le 4<sup>e</sup> jour précédant le scrutin au lieu du 13<sup>e</sup> jour prévu actuellement.

Il est certain que ces modifications renforceront une des valeurs importantes en démocratie pluraliste : la liberté d'expression. Cependant, je crains que l'effet combiné de ces dispositions n'affaiblisse un principe à la base des règles relatives au financement politique qui fait la fierté du système québécois : l'équité entre les candidats au regard des dépenses électorales. Je m'explique.

D'abord, l'élimination des restrictions quant à l'appartenance à un parti politique jumelée à la possibilité de pouvoir se prononcer pour ou contre un candidat ou un parti favoriseront sans doute l'émergence d'intervenants plus « partisans ». Cette réduction des restrictions associée à la prolongation de la période allouée pour le dépôt des demandes d'autorisation et l'augmentation du montant maximum octroyé pour les dépenses en publicité peuvent poser problème. Il y a tout lieu de croire que certains pourraient, en toute fin de période électorale, intervenir pour favoriser ou désavantager un candidat qui aurait déjà atteint sa limite de dépenses électorales. C'est ainsi qu'à quatre jours du scrutin, un tel candidat pourrait soit bénéficier d'une publicité lui étant favorable ou, dans le cas contraire, être pénalisé sans possibilité de répliquer.

De toute évidence, il pourrait y avoir ici une entorse importante aux règles d'équité entre les candidats.

## PARTIE II

### ANALYSE DES MESURES LIÉES À UN CHANGEMENT DU MODE DE SCRUTIN

J'aborderai maintenant le second volet de mon exposé portant sur les impacts liés à un changement de mode de scrutin.

Je ne peux qu'accueillir favorablement toute mesure susceptible de favoriser une meilleure représentation de l'ensemble de la population à l'Assemblée nationale. D'entrée de jeu, il m'apparaît important de préciser que mes commentaires porteront non pas sur la valeur du mode de scrutin proposé par rapport à d'autres modèles de représentation, car tel n'est pas mon rôle, mais plutôt sur son applicabilité.

Le passage d'un mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour vers un mode de scrutin de type proportionnel mixte affecterait grandement, dans un premier temps, la préparation de la carte électorale. De plus, la création d'une nouvelle entité territoriale - le district - induirait des effets que je désire porter à votre attention, notamment sur l'information transmise aux électeurs, sur les fonctions du directeur du scrutin ainsi que sur les mesures encadrant le plafond des dépenses électorales des candidats de district. Mais, en premier lieu, abordons l'une des pièces importantes de ce projet de réforme : la confection de la nouvelle carte électorale.

---

#### LA CONFECTION DE LA NOUVELLE CARTE

---

Permettez-moi d'abord de rappeler, pour le bénéfice de tous, que depuis 1979, l'établissement de la carte électorale du Québec est assuré par une commission permanente, indépendante et neutre : la Commission de la représentation électorale (la CRE). Cette commission se compose du directeur général des élections, qui en

est le président d'office et de deux commissaires, nommés par l'Assemblée nationale, messieurs Courville et Zacharias. C'est à titre de président de cette commission que j'interviens ici.

Dans une démocratie représentative, la division du territoire à des fins électorales revêt une grande importance car elle permet, en conjonction avec le mode de scrutin, d'assurer la représentation effective de la population et la transposition de la volonté du peuple à l'Assemblée nationale.

Mais, au fait, qu'entend-t-on par « représentation effective »? Ce principe fondamental que nous prenons en compte lors de la confection de la carte électorale mérite qu'on s'y attarde un peu. Le concept de représentation effective a été développé dans un jugement rendu en 1991 par la Cour suprême du Canada dans une cause relative à l'élaboration de la carte électorale en Saskatchewan. Dans ce jugement, le plus haut tribunal du pays est venu préciser la relation qui doit exister entre le droit de vote et la délimitation des circonscriptions. Aussi, pour être effective, la représentation doit permettre aux électeurs d'avoir le meilleur accès possible à leur député et, inversement, faciliter l'accès du député à ses électeurs. L'objectif est de permettre aux députés d'accomplir le plus adéquatement possible leur double rôle de législateur à l'Assemblée nationale et d'« ombudsman » auprès de leurs commettants.

L'application de ce concept à la délimitation des circonscriptions se traduit par la prise en compte de deux ordres de considérations. Il faut d'abord tenir compte de l'égalité relative du vote des électeurs, égalité qui s'obtient par l'application de critères mathématiques. Par ailleurs, tout en se fondant sur la communauté d'intérêt, il faut aussi considérer, lorsque nécessaire, des facteurs géographiques, sociologiques, économiques et autres. Pour prendre en considération ces différents éléments, la

consultation des citoyens devient incontournable; la réalité et les particularités du terrain ne pouvant être comprises par la seule consultation de cartes et de statistiques. En plus d'accroître la légitimité du processus, la tenue des audiences publiques est indispensable pour comprendre et prendre en compte les préoccupations des citoyens.

---

## LE DÉFI DES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ACTUELLES

---

La concentration croissante de la population dans les centres urbains et le déclin relatif de la population des régions représentent un défi de plus en plus important au regard de la délimitation des circonscriptions. Dans ce contexte, le découpage du territoire à des fins électorales est devenu un exercice de haute voltige dans la mesure où il est de plus en plus difficile d'établir une carte conforme à la réalité démographique et qui soit jugée satisfaisante par l'ensemble de la population. C'est ainsi que les citoyens des grandes régions urbaines souhaitent une représentation reflétant leur poids démographique, alors que ceux des régions éloignées ou rurales désirent conserver leur circonscription malgré la diminution de leur population et font des représentations afin d'avoir le meilleur accès possible à leur député.

Jusqu'à maintenant, la CRE a pu composer avec cette réalité puisque les critères et les principes édictés dans l'actuelle Loi électorale lui laissent suffisamment de latitude pour le faire. Cependant, malgré la souplesse que lui octroie le cadre actuel, si la Commission devait aujourd'hui entreprendre un nouvel exercice de délimitation, il ne faudrait pas se surprendre qu'il suscite de vives réactions au sein de la population à l'occasion des audiences publiques.

Déjà, dans son rapport de décembre 2001 (*La carte électorale du Québec*), la Commission concluait qu'il était nécessaire d'engager une réflexion qui permette de mieux

comprendre les divers aspects de la question et de trouver des moyens pour que les citoyens du Québec s'estiment équitablement représentés. À cet égard, je ne peux que saluer la mise en place d'une commission parlementaire spéciale et itinérante à laquelle participe un comité de citoyens et de citoyennes.

---

## UN CADRE PLUS RESTRICTIF

---

Il ressort de l'étude de l'avant-projet de loi que la CRE serait appelée à composer avec un cadre beaucoup plus normatif, voire restrictif. De fait, la division du territoire à des fins électorales deviendrait un processus plus mathématique et plus contraignant.

Pour poser ce constat, nous avons appliqué les critères de délimitation de l'avant-projet de loi à la carte électorale fédérale. Cet exercice nous semblait approprié compte tenu de l'évidente similarité que la carte fédérale pourrait avoir avec une carte établie par la CRE et élaborée avec pratiquement le même nombre de circonscriptions et sensiblement les mêmes critères de délimitation. Je rappelle que la carte électorale fédérale compte 75 circonscriptions et que celle du Québec en compterait elle aussi 75, auxquelles s'ajouteraient deux circonscriptions d'exception. La ressemblance est telle qu'elle pourrait d'ailleurs être source de confusion pour les électeurs. Je vous livre donc ici les trois points qui ont attiré mon attention.

### **Les territoires des MRC et des commissions scolaires**

Tel que précisé dans l'avant-projet de loi, la CRE devrait désormais prendre en compte les limites des municipalités et des commissions scolaires lors de la délimitation des circonscriptions. Il n'est pas inutile de rappeler que seules les limites des municipalités locales sont prises en compte dans l'état actuel de la législation.

Dorénavant, les limites des MRC et celles des commissions scolaires s'ajouteraient à celles des municipalités locales.

De toute évidence, la CRE ne pourrait assurer le respect intégral des limites des commissions scolaires et, dans une moindre mesure, celles des MRC.

### **La variation de l'écart de 15 % par rapport au quotient électoral**

Je l'ai mentionné précédemment, l'égalité relative du vote des électeurs constitue une condition essentielle à la représentation effective. C'est l'application d'un critère numérique qui permet d'atteindre cette relative égalité.

L'avant-projet de loi indique que la population totale d'une circonscription ne devrait être ni inférieure ni supérieure de plus de 15 % au quotient électoral. Je rappelle que ce quotient est obtenu en divisant le chiffre de la population du Québec par le nombre de circonscriptions. Il s'agit d'une modification significative par rapport à la législation actuelle puisque l'écart permis jusqu'à présent est de 25 %, tant pour la délimitation des circonscriptions provinciales que pour les circonscriptions scolaires.

Nous avons donc appliqué cet écart de 15 % à la circonscription fédérale de Roberval-Lac-Saint-Jean. Il n'a pas été possible de faire l'exercice sans partager la Ville d'Alma entre deux circonscriptions tandis qu'au palier fédéral, où l'on dispose d'une certaine latitude, on a pu éviter cette situation en appliquant un écart de 15,68 %. Pour respecter à la lettre le critère de 15 %, c'est-à-dire sans possibilité de dérogation, la CRE serait donc forcée de diviser en deux des municipalités de taille moyenne.

On constate que presque toutes les circonscriptions fédérales respectent l'écart de 15 %. Cependant, la loi fédérale permet des variations pouvant aller jusqu'à 25 % et parfois plus dans des circonstances jugées extraordinaires. À cela j'ajouterais que la

Cour suprême n'a jamais proposé de barème pour l'établissement d'un écart acceptable, tout comme elle n'a jamais jugé déraisonnable la variation de 25 %.

Il faudrait assouplir cette disposition afin d'offrir à la CRE la latitude nécessaire pour éviter de partager entre deux circonscriptions des municipalités de taille moyenne. Je recommande que la CRE puisse, de façon exceptionnelle et motivée, dépasser l'écart prévu de 15 % jusqu'à concurrence de 25 %.

En définitive, la carte électorale ne devrait-elle pas être le résultat d'un juste équilibre entre l'égalité du vote des électeurs et le respect des communautés naturelles? Si tel est le cas, le cadre légal doit offrir une certaine souplesse pour permettre l'application d'un bon dosage des critères numériques, géographiques, sociologiques et autres, lorsque requis.

### **Les fluctuations prévisibles de la population**

Les mouvements de population interfèrent sur la représentation effective tant et si bien qu'il suffit de quelques années pour que les limites des circonscriptions n'assurent plus l'égalité relative du vote des électeurs. Pour éviter cette situation, il est nécessaire de prendre en considération la fluctuation prévisible de la population lors de la délimitation des circonscriptions.

L'avant-projet de loi impose d'ailleurs à la CRE l'obligation de délimiter les circonscriptions en tenant compte du taux de fluctuation prévisible de la population pendant la période où la carte électorale sera en vigueur. Or, je dois souligner qu'il est difficile, voire impossible, d'estimer avec justesse ce taux pour une période correspondant à deux cycles électoraux.

La première raison tient au fait que nous ne pouvons nous appuyer que sur des données très approximatives compte tenu de l'étendue de la période à couvrir. À titre d'exemple, si l'on tient compte du temps alloué à la confection de la carte qui a été en vigueur jusqu'en 2003, il aurait fallu établir, au moment de son élaboration au tout début des années 1990, le taux prévisible de fluctuation de la population pour une période de 13 années.

La seconde raison est de nature politique : nous ne pouvons prévoir le moment où une élection sera déclenchée.

Une des avenues qui permettraient de réduire l'impact des fluctuations de la population sur la représentation serait d'augmenter la fréquence de la délimitation des circonscriptions électorales.

Ici, permettez-moi de faire un bref retour dans le passé. Lors de la réforme de 1979 instituant la CRE, la délimitation de la carte électorale devait se faire après chaque élection. En 1987 la Loi électorale était modifiée pour faire en sorte que la CRE puisse juger de la nécessité d'établir une nouvelle carte. Dans les trois mois suivant une élection générale, la Commission déposait à l'Assemblée nationale un rapport sommaire dans lequel elle indiquait si une nouvelle délimitation des circonscriptions lui apparaissait nécessaire. Après avoir entendu les représentations des députés à la commission de l'Assemblée nationale, la CRE décidait de procéder ou non à une nouvelle délimitation. C'est en décembre 1989 que la CRE déposait son premier rapport sommaire dans lequel elle recommandait de procéder à la refonte de la carte électorale. Ce fut également le dernier puisque cette disposition a été abolie en 1991. Depuis, la CRE procède à une nouvelle délimitation après deux élections générales.

En somme, jusqu'en 1991, la CRE pouvait s'appuyer sur des chiffres de population reflétant davantage la réalité et non sur des estimations. Pour que la carte électorale

assure la meilleure représentation possible de la population québécoise, je recommande que la CRE puisse de nouveau disposer de la latitude nécessaire pour juger de la pertinence de procéder ou non à une nouvelle délimitation après chaque élection générale.

Ceci m'amène au point suivant de mes observations, soit les chiffres de population à utiliser aux fins de la délimitation de la carte électorale.

---

### LES CHIFFRES DE POPULATION À UTILISER

---

La carte électorale doit refléter la réalité de la société québécoise. Aussi, lors de la délimitation des circonscriptions, il est essentiel de pouvoir s'appuyer sur des données à jour et appropriées si l'on souhaite assurer une juste représentation de la population.

L'avant-projet de loi prévoit l'utilisation des données du dernier recensement national de Statistique Canada. Il s'agit ici d'une première au Québec, car jusqu'à ce jour la carte électorale a été produite sur la base de la population électorale. Un changement intéressant puisqu'il permet la prise en compte de l'ensemble de la population et, de ce fait, reflète le principe selon lequel le député dessert la totalité de la population de sa circonscription et non pas les seuls électeurs.

Cependant, pour obtenir une carte conforme à la réalité de la société il est essentiel de disposer de chiffres de population à jour. Nous avons donc analysé les avantages et les inconvénients des différentes sources de données disponibles sur la population, soit celles provenant de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec. Voyons d'abord les chiffres de population provenant du recensement de Statistique Canada puisque l'avant-projet propose leur utilisation.

### **Les données du recensement de Statistique Canada**

Les données du recensement national que Statistique Canada effectue à tous les cinq ans sont disponibles pour des unités territoriales très petites et peuvent donc très bien convenir à l'établissement d'une carte électorale.

L'avant-projet de loi maintient cependant la fréquence de la délimitation des circonscriptions à toutes les deux élections générales. En raison du découplage entre le moment où les résultats du recensement sont publiés et le moment où s'amorcent les travaux de délimitation des circonscriptions, Statistique Canada pourrait, dans certains cas, ne pas être la meilleure source d'information sur la population. De fait, la CRE pourrait devoir utiliser des données déjà dépassées et établir des projections à partir de ces mêmes données. À titre d'exemple, si la refonte de la carte après 1989 avait dû être faite selon les dispositions de l'avant-projet de loi, il aurait fallu utiliser les données du recensement de 1986.

Par ailleurs, qu'advient-il si le rapport préliminaire de délimitation est déposé simultanément à la sortie des données d'un nouveau recensement? La CRE devrait-elle reprendre ses travaux pour prendre en compte des chiffres de population plus récents?

Il est intéressant à ce point de vérifier ce qui se fait ailleurs au Canada. Le fédéral, le Manitoba et la Saskatchewan ne tiennent pas compte du cycle électoral. À tous les dix ans, les trois procèdent à une nouvelle délimitation de leurs circonscriptions dès que les données du recensement sont disponibles. L'Alberta, à l'instar du Québec, délimite ses circonscriptions à toutes les deux élections générales. Elle utilise le recensement de Statistique Canada, mais la loi prévoit qu'elle peut aussi recourir à des données provenant d'autres organismes, notamment pour mieux établir la population des réserves indiennes.

### **Les données de l'Institut de la statistique du Québec**

Compte tenu des contraintes liées à l'utilisation des données de Statistique Canada, nous nous sommes tournés vers l'Institut de la statistique du Québec. Cet organisme est en mesure d'alimenter la CRE en données actualisées sur la base des unités territoriales de Statistique Canada. Cependant, il s'agit d'estimations produites à partir d'un traitement des chiffres issus du recensement canadien et de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Jusqu'à ce jour, l'établissement de la carte électorale s'est fait en fonction des cycles électoraux. C'est, du reste, ce que prévoit l'avant-projet de loi. Puisque l'objectif est de maintenir cet état de chose, l'Institut de la statistique serait une meilleure source de données, à l'exception des années où la délimitation coïnciderait avec la sortie des chiffres de Statistique Canada. Dans ce cas-là, il serait plus avantageux d'utiliser les chiffres réels de Statistique Canada en lieu et place des estimations de l'Institut de la statistique.

En conséquence, je recommande que la CRE puisse avoir la liberté de choisir les chiffres de population qu'elle jugera les plus appropriés pour ses travaux de délimitation.

---

### **LES CIRCONSCRIPTIONS DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE ET DU NUNAVIK**

---

Je souhaiterais maintenant exprimer certaines réserves eu égard aux deux circonscriptions d'exception, soit celle des Îles-de-la-Madeleine, qui existe déjà

comme exception en vertu de la loi actuelle, et celle du Nunavik, créée par l'avant-projet de loi.

Je m'interroge sur le traitement d'exception réservé à ces populations par rapport à d'autres populations du Québec qui sont elles aussi isolées ou dont le territoire est très vaste comme, par exemple, la population de la Basse Côte-Nord.

De plus, la circonscription qui sera située au sud du Nunavik inclura la municipalité de Baie-James et comptera au minimum 82 000 habitants comparativement aux 11 000 habitants de la circonscription du Nunavik. Pourquoi une telle différence de population pour deux circonscriptions voisines?

Voilà des éléments de réflexion qui, je l'espère, serviront à alimenter les discussions à venir.

Pour clore ce volet important qu'est la confection de la carte électorale du Québec, je souligne qu'il est évident que l'adoption d'un nouveau mode de scrutin engendrera une carte électorale radicalement différente des précédentes. Les circonscriptions seront nettement plus étendues, les distances à parcourir ne seront plus les mêmes et les députés auront à desservir une population plus nombreuse. Nul doute que cela constituera un défi important à relever et que les élus devront mettre en place des mécanismes pour répondre adéquatement aux besoins de leurs commettants.

J'aimerais de nouveau rappeler que la délimitation des circonscriptions est devenue au fil du temps un exercice très exigeant. Par surcroît, les dispositions de l'avant-projet quant aux critères de délimitation limiteront considérablement la liberté d'action de la CRE et laisseront moins de place à la prise en compte de facteurs qui assureraient la

représentation effective des électeurs et que font valoir les électeurs lors des audiences publiques.

Si l'on souhaite atteindre un juste équilibre entre l'égalité du vote des électeurs et leur représentation effective, il faudra laisser à la CRE plus de latitude dans l'application des critères de délimitation.

Maintenant, c'est à titre de Directeur général des élections que je vais poursuivre cet exposé.

---

## LA PÉRIODE TRANSITOIRE

---

L'avant-projet de loi prévoit que la nouvelle carte électorale ne pourra entrer en vigueur qu'au moment de la dissolution de l'Assemblée nationale, sauf si cette dissolution survient dans les trois mois qui suivront la publication de la liste des circonscriptions à la *Gazette officielle*. Rien de nouveau ici, puisque cette procédure est identique à celle de la Loi électorale actuelle.

Par contre, les changements qu'apportera la réforme du mode de scrutin seront d'une toute autre envergure. Il va sans dire qu'un travail important nous attend sur le plan opérationnel. Je vous ferai grâce de la liste exhaustive des tâches à exécuter qui a été portée à mon attention. Je dirai seulement que, pour assurer le passage de 125 circonscriptions à 77, et ce, dans le cadre d'un nouveau mode de scrutin, il m'apparaît qu'un délai minimal de six mois suivant l'adoption de la nouvelle carte est indispensable pour exécuter l'ensemble des travaux nécessaires à la réussite de l'opération.

---

## L'INFORMATION AUX ÉLECTEURS

---

L'adoption d'un nouveau mode de scrutin si radicalement différent soulèvera des défis majeurs au regard de nos communications avec les électeurs. N'oublions pas que la population devra assimiler des notions inédites et des façons de faire inhabituelles. Il est donc primordial que les citoyens comprennent clairement les nouvelles règles puisque l'enjeu ici est leur droit de vote. Comment informer l'électeur pour qu'il puisse, sans confusion, faire un choix éclairé? Telle est ma préoccupation et tel est le défi qui s'imposera à nous. Pensons simplement à l'utilisation du terme « district » qui est susceptible de créer de la confusion chez les électeurs pour qui cette notion n'existe qu'au palier municipal pour désigner la plus petite entité territoriale, alors que dans l'avant-projet de loi on désigne ainsi la plus grande entité territoriale.

J'aimerais aussi attirer votre attention sur certaines dispositions de l'avant-projet de loi relatives à nos communications avec les électeurs. Je pense notamment à la carte de rappel et aux listes de candidats de district qui seront acheminées aux électeurs.

L'avant-projet de loi prévoit que les noms de tous les candidats de la circonscription et du district figureront sur la carte de rappel transmise aux électeurs quelques jours avant le scrutin. Le nombre maximal de candidats de district qu'un parti pourrait présenter est établi en fonction du nombre de sièges à pourvoir pour le district et la circonscription, plus un. Dans certaines circonscriptions, cette liste pourrait être assez imposante compte tenu du nombre de partis politiques présentant des candidats. La carte de rappel telle qu'utilisée jusqu'à maintenant ne peut contenir autant d'information. Mais au-delà de cette difficulté technique, c'est surtout l'aspect de nos communications avec l'électeur qui m'interpelle. Servons-nous les intérêts des électeurs en leur transmettant simultanément, à quelques jours du scrutin, les noms de

tous les candidats, circonscription et district confondus, alors qu'ils ne votent que pour l'un des candidats de la circonscription? N'y aurait-il pas lieu de concevoir d'autres moyens pour informer les électeurs sur les candidats de district en lice?

Le même problème se pose pour le vote par correspondance, puisque la liste des candidats de circonscription et de district est aussi transmise aux électeurs hors du Québec, contrairement à ceux qui voteront par correspondance au Québec, lesquels ne recevront que la liste des candidats de leur circonscription. Il y a d'ailleurs là une disparité que je me dois de porter à votre attention.

À cet égard, je dois faire une mise en garde quant au risque d'erreurs pouvant survenir. Je rappelle que le vote par correspondance s'effectue à l'aide d'un bulletin de vote en blanc sur lequel l'électeur inscrit lui-même le nom du candidat. Un électeur pourrait donc, par inadvertance ou par confusion, inscrire le nom d'un candidat de district et voir ainsi son vote invalidé.

Il m'apparaît important de mentionner que toutes nos stratégies de communication seront à revoir à la suite d'une éventuelle réforme du mode de scrutin. En temps opportun, il est évident que nous devons mettre en branle une vaste campagne de sensibilisation. Elle devra être soutenue par des moyens didactiques appropriés pour vulgariser le nouveau mode de scrutin et favoriser son intégration dans les mœurs électorales de la population du Québec. Une démarche qui devra s'amorcer bien en amont de la période électorale.

Il est tout aussi évident que nous devons repenser l'ensemble des outils d'information, dont ceux mentionnés dans l'avant-projet de loi comme, entre autres, la carte de rappel, le manuel de l'électeur et la transmission simultanée de la liste des candidats de circonscription et de district.

Comme je le mentionnais en première partie de cet exposé, l'avant-projet de loi propose des mesures qui amélioreront l'accès au vote et favoriseront son exercice. Cette évolution positive de la Loi électorale ne pourra atteindre les objectifs qu'elle poursuit sans l'appui de moyens de communication appropriés. Les électeurs doivent disposer de tous les renseignements nécessaires pour pouvoir voter avec discernement et sans confusion.

---

### UN DIRECTEUR DU SCRUTIN DE DISTRICT ?

---

Dans un autre ordre d'idée, nous avons analysé les dispositions de l'avant-projet de loi portant sur les nouvelles fonctions devant être attribuées au directeur du scrutin nommé pour le district.

Celui-ci serait désigné par le Directeur général des élections, parmi les directeurs du scrutin des circonscriptions comprises dans le district. Il aurait la responsabilité de recueillir et de vérifier les déclarations de candidature des candidats briguant un siège de district. De plus, il serait chargé d'attribuer les sièges de district une fois la période de contestation judiciaire terminée.

Nos analyses ont démontré que ce poste n'était pas essentiel pour mener à bien les nouvelles tâches dont il faudrait s'acquitter. Voici pourquoi.

L'élargissement du territoire des circonscriptions augmentera forcément, pour plusieurs candidats, la distance à parcourir pour accéder au bureau du directeur du scrutin attribué au district. Cet inconvénient pourrait être atténué si un candidat pouvait déposer sa déclaration de candidature à l'un ou l'autre des bureaux du directeur du scrutin des circonscriptions du district. En ayant accès aux listes

électorales des circonscriptions du district, les directeurs du scrutin seraient en mesure de recevoir et de vérifier les déclarations de candidature.

De plus, la répartition du travail entre les directeurs du scrutin des différentes circonscriptions du district permettrait d'éviter l'engorgement possible d'un seul et unique bureau de réception des demandes. Il faut se rappeler que plusieurs déclarations de candidature sont déposées à la toute fin de la période prévue par la loi. En somme, le service offert aux candidats s'en trouverait grandement amélioré.

Le Directeur général des élections pourrait très bien quant à lui assumer la responsabilité de l'attribution des sièges de district. De fait, nous disposons d'une infrastructure informatique qui permet la diffusion rapide des résultats tant préliminaires qu'officiels. En modifiant quelque peu notre système informatique, il serait facile de faire les calculs nécessaires à la distribution des sièges de district et de diffuser les résultats rapidement.

Pour ces motifs et dans un souci d'efficacité, mais surtout pour assurer la qualité des services offerts aux candidats, je ne crois pas qu'il soit nécessaire de créer un poste de directeur du scrutin de district.

---

## LES LIMITES DE DÉPENSES ÉLECTORALES

---

Examinons maintenant les aspects financiers de l'avant-projet de loi en tenant compte des modifications apportées récemment à la Loi électorale.

L'avant-projet de loi prévoit qu'un montant additionnel de dépenses électorales sera alloué à chaque parti politique présentant des candidats de district. Ce montant a été

établi à 0,15 \$ par électeur dans l'ensemble des districts où le parti a une liste de candidats. En pratique, cela signifie que les partis politiques pourront bénéficier d'un maximum plus élevé de dépenses électorales et, par le fait même, se prévaloir d'un remboursement accru.

Nous avons décelé une situation inédite qui pourrait porter atteinte au principe d'équité devant prévaloir entre les candidats en matière de dépenses électorales. En effet, le candidat unique d'un parti politique pourrait bénéficier d'une limite de dépenses électorales plus élevée que les autres candidats de parti de la même circonscription. Pour pallier cette distorsion, je recommande de limiter les dépenses électorales d'un parti attribuables à un district en se basant uniquement sur le nombre d'électeurs dans la circonscription où un candidat unique se présente plutôt que sur le nombre d'électeurs de l'ensemble des circonscriptions du district.

\* \* \* \* \*

Une réforme du mode de scrutin marquerait un tournant important de l'histoire démocratique du Québec. L'encadrement légal doit offrir toute la souplesse nécessaire pour prendre ce virage sans risque de dérapage. J'espère avoir brossé un tableau suffisamment clair des obstacles que nous pourrions rencontrer. Certains des problèmes que j'ai soulevés sont bénins. D'autres sont d'importance et doivent faire l'objet d'un débat élargi, comme ceux qui sont reliés à la délimitation des circonscriptions. Bref, un défi enlevant nous attend !

---

## LA LISTE ÉLECTORALE ET SA RÉVISION

---

Permettez-moi maintenant d'aborder brièvement un point qui ne fait pas l'objet de changements dans l'avant-projet de loi mais qui interpelle directement l'institution

que je dirige. Le ministre a souligné, dans la motion créant cette commission, une série de thèmes dont il souhaitait entendre parler. Parmi ces thèmes, on retrouve la liste électorale et sa révision.

Plusieurs pays utilisent des listes électorales permanentes dont l'Autriche, le Danemark, l'Islande, la Suède, la Belgique, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, la Suisse et l'Espagne. Seule l'Irlande organise des recensements périodiques. Tous les autres pays utilisent d'autres sources de mise à jour telles qu'un fichier national de la population, les services policiers ou d'autres sources gouvernementales.

Deux documents du chercheur Jerome H. Black<sup>1</sup> portant sur le registre national des électeurs du Canada pointent certaines faiblesses des listes électorales permanentes. Tout d'abord, il signale que la mise à jour du fichier canadien rend la participation de certains électeurs plus difficile. En effet, à son avis, ce fichier n'ayant pas assez de sources de mise à jour, plusieurs électeurs ayant déménagé ne reçoivent pas d'information à propos du scrutin. Ces électeurs doivent se présenter devant la commission de révision pour faire apporter les changements, alors qu'auparavant ils pouvaient attendre la visite des recenseurs.

Au Québec, les sources de mise à jour sont plus nombreuses, plus fréquentes et plus fiables. Nous l'avons vu, depuis sa première utilisation pour une élection générale en 1998, la liste électorale est de plus en plus précise. En 1998, 5,5 % des données de la liste étaient modifiées pendant la période de révision. En 2003, ce taux s'établissait à 2 %.

---

<sup>1</sup> BLACK, Jerome H. « The National Register of Electors. Raising Questions About the New Approach to Voter Registration in Canada », *Revue Policy Matters* de l'Institut de recherche en politiques publiques, vol 1, no 10, décembre 2000, 28 pp. et BLACK, Jerome H. « From Enumeration to the National Register of Electors. An Account and an Evaluation », *Revue Choices* de l'Institut de recherche en politiques publiques, vol 9, no 7, août 2003, 46 pp.

La liste électorale québécoise compte un nombre croissant d'électeurs inscrits en proportion de la population électorale comparativement à l'époque des recensements. L'accès au vote est donc optimisé grâce notamment à l'utilisation d'une liste électorale permanente.

Monsieur Black souligne aussi au passage le plus grand avantage du registre national des électeurs : il coûte beaucoup moins cher que le recensement avant chaque élection.

À cet égard, j'ai demandé que soient évaluées les économies réalisées depuis la mise en place de la liste électorale permanente en 1995. L'analyse de coûts à laquelle nous nous sommes livrés indique que des économies de 63 millions de dollars ont été réalisées depuis 1995, ce qui est à mon avis fort appréciable.

Je ne prétends pas que la liste électorale québécoise soit parfaite, et c'est d'ailleurs pourquoi nous travaillons en collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec pour trouver de nouveaux moyens d'évaluer sa qualité, car le taux de modification à la liste en période de révision ne permet pas à lui seul d'avoir un portrait complet de la situation. Par ailleurs, une Commission permanente de révision de la liste, composée de membres des partis politiques, a été créée en 1999 pour apporter des solutions à des problèmes liés à l'inscription des électeurs. La Commission permanente de révision poursuit son bon travail dans ce domaine depuis ce temps.

Ceci dit, je crois fermement que la liste électorale permanente, dans sa forme actuelle, est de très bonne qualité. Elle sert d'ailleurs de modèle à d'autres juridictions.

J'ai dit à maintes reprises et sur diverses tribunes que la qualité de la liste électorale, c'est aussi l'affaire de tous. Avant tout celle des électeurs qui doivent développer le réflexe de nous faire part de toute modification à leur inscription. Mais aussi celle de

nos partenaires, dont les mises à jour régulières contribuent à améliorer la qualité de la liste. Leur collaboration nous est précieuse.

---

## LA RECENSION DES ÉCRITS SUR LA PARTICIPATION ÉLECTORALE

---

L'avant-projet de loi contient tout un menu pour améliorer l'accès au vote et favoriser son exercice. Je sais que lorsqu'il est question d'effectuer des changements ou d'introduire de nouveaux mécanismes de votation, les parlementaires s'interrogent, à juste titre, sur leurs effets sur la participation électorale, notamment en raison de la baisse de la participation aux élections générales de 2003. Je partage cette préoccupation et j'ai à cœur d'améliorer la connaissance des facteurs qui influencent la participation.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte aujourd'hui pour rendre publique la *Recension des écrits sur la participation électorale* que notre institution vient de publier dans la collection *Études électorales*.

Ce document inédit passe en revue chacun des facteurs qui ont été étudiés par les chercheurs universitaires dans la littérature des 15 dernières années sur la participation électorale.

Je souhaiterais, tout comme vous sans doute, qu'il y ait une explication simple à ce phénomène, mais ce n'est malheureusement pas le cas. La participation électorale est un phénomène complexe et multifactoriel. Des facteurs socioéconomiques, politiques et institutionnels peuvent influencer la participation, et ce, tour à tour,

ensemble ou encore de façon opposée les uns aux autres. Il n'y a pas de réponse unique.

L'étude électorale que je vous présente aujourd'hui a le mérite d'exposer de façon claire, simple et concise les différents facteurs qui influencent la participation. Vous remarquerez d'ailleurs que chaque facteur fait l'objet d'une section de texte indépendante. Le lecteur qui y cherche une information précise peut donc se référer uniquement à la section qui l'intéresse. Nous avons aussi pris soin de joindre des index pour faciliter la recherche.

Comme il s'agit là, je l'ai dit, d'un phénomène multifactoriel, l'action du Directeur général des élections ne saurait constituer à elle seule une réponse au problème de la participation au vote. Les membres de l'Assemblée nationale, les partis politiques, les candidats, les milieux communautaires et éducatifs et les médias doivent aussi apporter leur contribution. Seule une mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés pourra renverser la tendance et augmenter la participation.

Je vous invite donc à prendre connaissance de cette étude. J'ai d'ailleurs mis des copies à la disposition des membres de la commission.

---

## CONCLUSION

---

Voilà qui conclut mes observations préliminaires sur l'avant-projet de loi. Mesdames et messieurs, je vous remercie de votre attention. Il me fera maintenant plaisir de répondre à vos questions.

CSLE - 1 MA  
C.P. - LOI  
ELECTORALE

LECTION-COLLECTION-  
-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECT

# Études

Recension des écrits  
sur la participation électorale



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

LECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-COLLECTION-CO

# Études électorales

---

Recension des écrits  
sur la participation électorale

Dominic Duval

---

On peut obtenir copie de ce document  
en s'adressant au Centre de renseignements :

**par courrier :**

Centre de renseignements  
Le Directeur général des élections du Québec  
Édifice René-Lévesque  
3460, rue de La Pérade  
Sainte-Foy (Québec)  
G1X 3Y5

**par téléphone :**

région de Québec : (418) 528-0422  
aucuns frais : 1 888 353-2846  
1 888 ELECTION

**par télécopieur :**

(418) 643-7291

**par courrier électronique :**

dgeq@dgeq.qc.ca

**On peut également consulter le site Internet du DGE :**

<http://www.electionsquebec.qc.ca>

**Rédaction :**

Dominic Duval

**Mise en pages :**

John Redmond

# Table des matières

<b>Avant-propos</b>	<b>1</b>
<b>Introduction</b>	<b>3</b>
<b>Facteurs socioéconomiques</b>	<b>13</b>
<b>Statut</b> .....	<b>13</b>
Sexe .....	13
Revenu .....	14
Emploi .....	15
Langue et origine .....	17
Statut marital .....	19
<b>Éducation</b> .....	<b>20</b>
Niveau de scolarité .....	20
Compétences civiques .....	25
<b>Affiliations</b> .....	<b>29</b>
Engagement .....	29
Identification partisane .....	32
Religion et syndicalisme .....	35
Relations sociales .....	35
<b>Attitudes et comportements</b> .....	<b>36</b>
Cynisme .....	37
Sens du devoir civique de voter .....	39
Intérêt .....	42
Confiance .....	44
Sentiment d'inutilité de l'électeur .....	45
Habitue de voter .....	47
Raisons et contraintes d'ordre personnel .....	50
<b>Âge et temps</b> .....	<b>52</b>
Effets de période .....	52
Effets générationnels .....	53
Âge et cycle de vie .....	56
<b>Mobilité</b> .....	<b>58</b>
<b>Économie</b> .....	<b>62</b>
<b>Géographie</b> .....	<b>64</b>

<b>Facteurs politiques</b>	<b>69</b>
<b>Nature de l'élection</b> . . . . .	<b>69</b>
Enjeux . . . . .	69
Compétition . . . . .	71
Nombre de partis . . . . .	74
Force du plus grand parti . . . . .	76
<b>Mobilisation partisane</b> . . . . .	<b>77</b>
<b>Sondages</b> . . . . .	<b>79</b>
<hr/>	
<b>Facteurs institutionnels</b>	<b>81</b>
<b>Système électoral</b> . . . . .	<b>81</b>
Mode de scrutin . . . . .	81
Force du pouvoir décisionnel des élus . . . . .	85
Âge légal de voter . . . . .	87
Nouveaux groupes d'électeurs . . . . .	88
Type d'élections . . . . .	90
<b>Modalités de fonctionnement</b> . . . . .	<b>91</b>
Inscription sur la liste électorale . . . . .	92
Vote obligatoire . . . . .	94
Mécanismes de votation . . . . .	95
Heures d'ouverture des bureaux de scrutin . . . . .	96
<b>Moment de l'élection</b> . . . . .	<b>98</b>
Jour de la semaine . . . . .	98
Saison . . . . .	99
Fréquence des élections . . . . .	101
<hr/>	
<b>Conclusion</b>	<b>103</b>
<hr/>	
<b>Index par facteur</b>	<b>105</b>
<b>Facteurs socioéconomiques</b> . . . . .	<b>105</b>
<b>Facteurs politiques</b> . . . . .	<b>109</b>
<b>Facteurs institutionnels</b> . . . . .	<b>110</b>
<hr/>	
<b>Index par titre</b>	<b>113</b>
<hr/>	
<b>Bibliographie</b>	<b>121</b>

# A vant-propos

---

La participation électorale est un phénomène complexe. La baisse de la participation électorale qu'on observe aux quatre coins du monde a finalement rejoint le Québec en 2003. Ce contexte posait les jalons pour une réflexion en profondeur sur cette question.

Pour susciter cette réflexion sur la participation électorale, le Directeur général des élections du Québec a mandaté un étudiant universitaire stagiaire pour réaliser une recension des écrits sur le sujet. Ce type de document permettait d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui a été dit et écrit à ce propos.

La présente recension des écrits s'inscrit dans notre objectif d'accroître les connaissances sur le phénomène de la participation électorale, tel que décrit par les chercheurs universitaires. Ce phénomène était d'ailleurs une des préoccupations énoncées dans les deux derniers plans stratégiques de l'institution. Cette préoccupation a même été inscrite à titre de priorité de recherche pour les années de 2005 à 2007. À l'intérieur de cette priorité de recherche, la réalisation d'une recension des écrits sur la participation électorale était prévue. Nous espérons que ce document inspirera une réflexion en profondeur chez tous les acteurs électoraux, qui, chacun à leur façon, sont responsables de la santé de notre démocratie.



# I ntroduction

---

La présente recension des écrits vise à répertorier les principaux chercheurs qui ont publié sur la question de la participation électorale et à exposer leur point de vue. Les écrits de ces chercheurs sont catégorisés en fonction des facteurs qui influencent ou non la participation. Cette recension se veut un résumé des principales études en fonction de ces facteurs. Dans le but de bien situer les conclusions de ces auteurs, certains éléments critiques en seront dégagés. À travers cette étape, les résultats énoncés par les chercheurs seront mis en relation avec la situation québécoise. Enfin, les éléments critiques contiendront aussi des remarques sur la pertinence de ces résultats et des comparaisons entre les conclusions de divers auteurs.

Nous verrons de quelle façon la participation électorale est influencée, au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde par les facteurs socioéconomiques, politiques et institutionnels. Évidemment, comme ce document est une recension des écrits sur la participation, les faits évoqués viennent tous de chercheurs qui ont écrit sur le sujet. Aucune nouvelle donnée ne sera avancée outre celles déjà révélées par des auteurs d'à travers le monde.

## **Méthodologie**

Puisque le phénomène de la participation électorale touche de nombreux facteurs, idées et conceptions, il était nécessaire, dès le départ, de bien circonscrire les objectifs de la présente recension des écrits.

Tout d'abord, il fallait définir une question qui allait guider l'ensemble des processus de recherche, de lecture et de rédaction. Principalement, le Directeur général des élections voulait savoir de quelle façon s'opérait la participation. Ainsi, notre question s'est formulée d'elle-même : « Quels sont les facteurs qui influencent le taux de participation lors d'un scrutin ? »

Il faut noter que cette question n'est pas restreinte au contexte québécois. Il aurait été malheureux de limiter les recherches aux seuls textes québécois. En effet, très peu de textes scientifiques ont été écrits à propos de scrutins québécois durant la période de temps déterminée, soit de 1990 à aujourd'hui. Dès lors, il était nécessaire d'élargir le champ de recherche.

Il devenait ainsi évident qu'il fallait regarder vers le contexte électoral canadien : la population québécoise participant aux élections fédérales canadiennes, ce champ de recherche devenait hautement pertinent.

Il ne fallait pas pour autant rejeter les autres études provenant de l'extérieur du Canada. Cependant, il fallait plutôt juger de la pertinence de ces études à la lumière du contexte québécois. Par exemple, la participation électorale des citoyens du sud des États-Unis est fortement documentée, mais n'offre pas un éclairage pertinent au contexte québécois.

Ainsi, notre intérêt s'est tourné vers les études traitant des facteurs qui influencent la participation électorale et qui permettent de faire un lien avec le Québec. À ce chapitre, les études comparant un ensemble de démocraties devenaient très intéressantes. D'ailleurs, seules ces recherches permettaient un éclairage plus poussé dans la comparaison des facteurs institutionnels influant sur la participation. Finalement, tous les types de recherches sur la participation ont été sondées, en rejetant, par la suite, celles qui se concentraient sur des aspects spécifiques à un territoire en particulier, parce qu'elles n'offraient pas la possibilité d'établir des relations avec le contexte québécois.

D'autres critères sont venus s'ajouter. La période de temps étudiée devait être spécifiée. Comme la chute de la participation au Québec est particulièrement limitée à la dernière élection générale, les textes les plus récents ont été ciblés. À la lumière de nos recherches et de nos lectures, il semblait d'abord adéquat de limiter les recherches à la période de 1990 à aujourd'hui. Pourquoi 1990 ? Premièrement, le début d'une décennie semblait plus logique. De plus, il ne fallait surtout pas écarter les documents relatifs à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de 1991 au palier fédéral. Les trois études rédigées sur la participation pour cette commission se sont révélées très pertinentes.

En continuant nos recherches, il est apparu que la période de 1990 à aujourd'hui était trop restrictive. En effet, certains textes des années 1980 étaient souvent mentionnés comme référence de base dans les études récentes. Néanmoins, nous avons décidé de nous limiter aux études incontournables de cette décennie. Notre choix s'est donc arrêté sur trois textes : celui de Wolfinger et Rosenstone publié en 1980, celui de Powell paru la même année et celui de Jackman publié en 1987. En définitive, la période de temps sondée était celle des études publiées entre 1990 et aujourd'hui, en s'autorisant certains écarts à cette règle pour des études jugées incontournables publiées durant la décennie 1980.

Le critère de nouveauté était aussi important. Il était primordial de choisir des études qui reposaient sur de nouvelles données ou sur une nouvelle lecture de données. Les documents rappelant la contribution d'autres chercheurs ont bien sûr été examinés pour donner une idée générale du contexte entourant le sujet à l'étude, mais ils ont été rejetés dans l'examen des facteurs influençant la participation.

Ainsi, les travaux ont commencé par la recherche de tous les documents concernant la participation. Cette recherche a été alimentée grâce à des banques de données, des bibliographies, des cédéroms, etc. Une fois ces textes rassemblés, les références citées par les auteurs ont été examinées afin d'enrichir la liste de documents déjà ciblés. Quelques chercheurs universitaires ont accepté de commenter la bibliographie; nous souhaitons ainsi nous assurer de ne pas oublier de documents pertinents. Soulignons la collaboration, à ce chapitre, de Réjean Pelletier, Anne-Marie Gingras, Jean Crête, Jon Pammett, Richard Johnston et Lawrence LeDuc.

Un premier tri des documents a alors été effectué. Il s'agissait de rejeter les textes qui n'étaient pas pertinents. À la suite de ce premier tri, une première lecture des documents a été faite. Pour chaque texte ainsi retenu, une fiche de lecture était rédigée, soulignant les facteurs mentionnés par les auteurs. À la suite de cette période de rédaction de fiches, un deuxième tri a été fait. Ont alors été rejetées les études qui ne permettaient pas de relation, même faible, avec le contexte québécois. De nombreux textes américains explorant des élections présidentielles précises ont été rejetés à cette étape.

La lecture des textes a permis de dresser une liste des facteurs qui apparaissaient pertinents. Ces facteurs ont été classés sous trois catégories : socioéconomiques, politiques et institutionnels. Sous l'appellation socioéconomique, les facteurs liés au statut de l'électeur, à l'éducation, aux affiliations, aux attitudes et comportements, à l'âge et au temps, à la mobilité, à l'économie et, enfin, à la géographie sont regroupés. Les facteurs politiques sont la nature de l'élection, la mobilisation partisane et les sondages. Finalement, sont appelés facteurs institutionnels le système électoral, les modalités de fonctionnement de celui-ci et le moment de l'élection. Une grande partie de ces facteurs sont également subdivisés à cause de leur ampleur et de leur diversité. On trouve la liste complète dans la table des matières.

Une fois constituée cette liste de facteurs, les auteurs ont été distribués en fonction des facteurs qu'ils avaient abordés. Cette étape franchie, l'étape de rédaction des textes concernant chacun des facteurs pouvait être entamée.

Chaque facteur est présenté selon une disposition précise. Tout d'abord, tous les facteurs qui sont subdivisés en sous-facteurs comportent un préambule qui sert à présenter la notion à l'étude ainsi que les sections qu'elle contient.

Puis une « mise en contexte » sert à expliquer le facteur étudié ainsi qu'à présenter les hypothèses examinées par les auteurs. Les sections « mise en contexte » et « préambule » répondent à notre désir de bien définir les facteurs qui influencent la participation.

Au centre de la présentation de chaque facteur, vous trouverez une partie intitulée « résumé des écrits ». Celle-ci présente, objectivement, les résultats, conformément à la description que les chercheurs en font. Aucune analyse n'y est faite. Cette section répond à l'un de nos objectifs; elle consiste à faire état des grandes lignes des études en ce qui concerne chacun des facteurs.

En dernier lieu, la partie « observations » conclut l'étude de chacun des facteurs. C'est ici que sont concentrés les commentaires et la comparaison des résultats. Cette section permet aussi de faire le lien avec le contexte québécois. Des pistes de recherches sont aussi énoncées pour essayer d'enrichir la réflexion sur la participation au Québec. Cette dernière section reflète notre volonté de comparer et d'évaluer les contributions des chercheurs.

Un autre objectif avait aussi été déterminé dès le départ : connaître les principaux auteurs qui ont publié sur le sujet. Pour bien servir cet objectif, deux index ont été insérés, l'un par sujet, l'autre par titre. Ces index permettent d'avoir, de façon claire et précise, un aperçu des différents aspects examinés dans chacun des textes et de connaître les auteurs qui ont traité de chacun des sujets.

Avant de terminer, deux considérations méthodologiques méritent d'être mentionnées. Premièrement, il existe deux mesures de la participation électorale. D'un côté, on peut connaître le taux de participation en fonction du nombre d'électeurs inscrits (EI). Au Québec, le taux de participation est calculé de cette manière. D'un autre côté, le taux de participation peut être calculé en fonction de la population en âge de voter (PAV). Les États-Unis utilisent cette mesure. Ces deux mesures ont leurs inconvénients. La mesure par EI surestime la participation réelle, car elle exclut les gens qui pourraient voter, mais qui ne s'inscrivent pas sur la liste électorale. Au contraire, la méthode par PAV sous-estime la participation, car elle inclut un bon nombre de personnes en âge de voter, mais qui ne peuvent pas voter (les gens qui n'ont pas la citoyenneté par exemple). Pour les fins de cette recension, ni l'une ni l'autre de ces mesures n'ont été rejetées. Nous nous sommes plutôt assuré que les textes utilisaient toujours la même mesure pour comparer la participation. L'intention étant de cerner les facteurs qui influencent la participation, la variation de celle-ci devenait plus importante que le niveau exact.

Deuxièmement, la plupart des études sur la participation sont basées sur des sondages auprès de la population. Bien peu de recherches ont la possibilité de pouvoir vérifier la véracité de l'information divulguée par la personne sondée (par exemple, l'étude électorale de la Nouvelle-Zélande contrevérifie toutes les réponses aux sondages faites dans le cadre de cette étude grâce à la liste électorale). Malheureusement, la majorité des études surestiment les taux de participation parce qu'elles se fondent sur des sondages. Par exemple, l'étude SOM réalisée pour le Directeur général des élections du Québec en 2003, rapporte un taux de participation de 86 % alors que le taux officiel était de 70,4 %<sup>1</sup>. Pour contourner ces surestimations, il faut plutôt observer, ici aussi, les variations des taux de participation. Bien que les chiffres soient plus élevés qu'en situation réelle, les tendances observées sont révélatrices. Ainsi, les variations dans la participation sont davantage étudiées dans ce document que les niveaux mesurés. Par

---

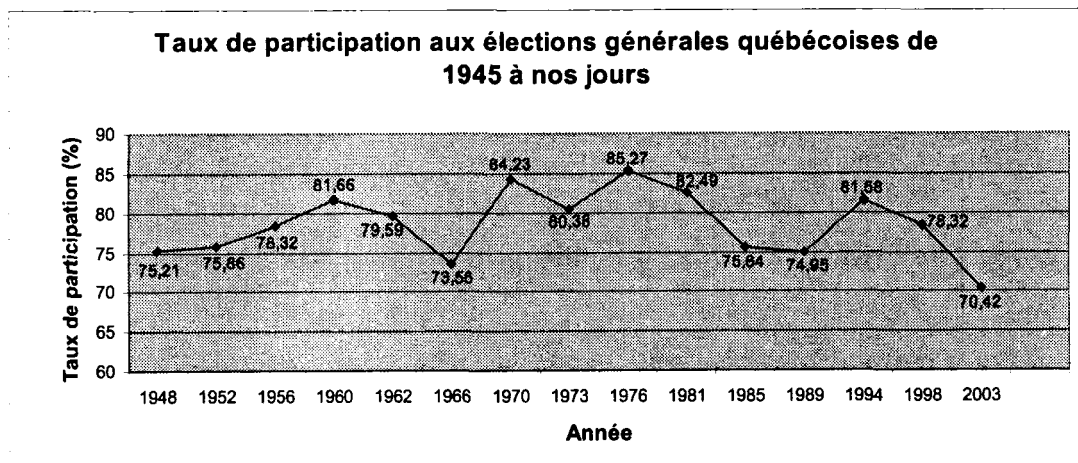
<sup>1</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 9.

ailleurs, cette distinction est fort présente dans l'ensemble de la documentation amassée. Les auteurs ont ce souci méthodologique par rapport à leurs données provenant de sondages.

Finalement, la méthode utilisée pour présenter ce document reflète notre souci de fournir une information claire, concise et juste; ce document vise d'abord et avant tout à exposer les réflexions de chercheurs sur la participation électorale.

### Mise en contexte globale

Tout d'abord, il serait intéressant de voir de quelle manière la participation a évolué au Québec. Le schéma ci-dessous rassemble les taux de participation aux élections générales québécoises de 1945 à nos jours. Le taux de participation aux élections québécoises ne suit pas de tendance marquée; il est plutôt caractérisé par des moments de forte participation et d'autres, de plus faible participation. C'est aux dernières élections générales de 2003 que le taux de participation a chuté à son plus bas niveau pour l'ensemble de cette période.



Source : Directeur général des élections du Québec, « Élections générales au Québec, 1867 – 2003 », site Internet du DGEQ, [en ligne le 29 mars 2005], [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election\\_1867\\_2003\\_fr.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election_1867_2003_fr.pdf)

Par ailleurs, trois référendums ont été tenus au Québec et ont connu des taux de participation différents.

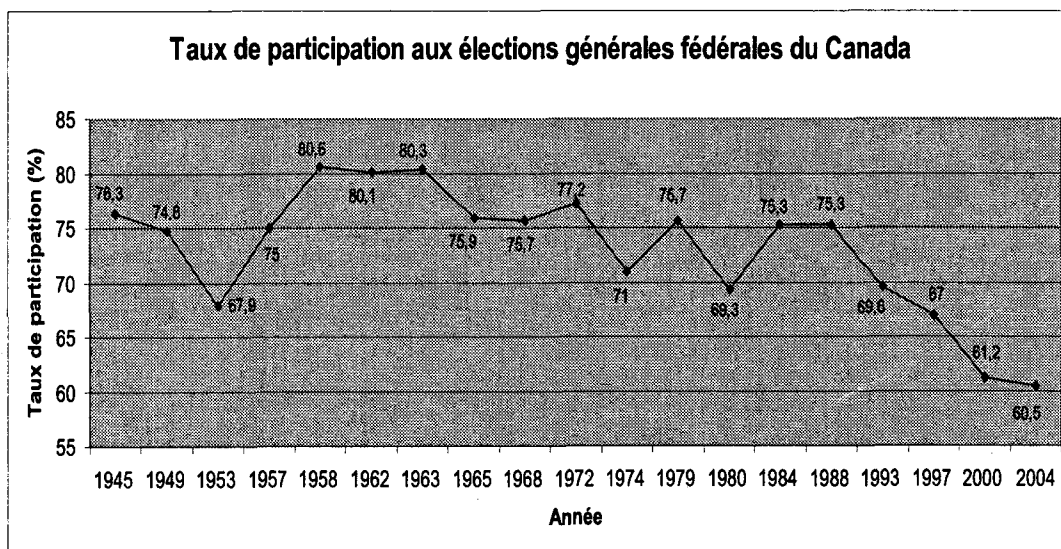
### Taux de participation aux référendums au Québec

Année des référendums	Taux de participation
1980	85,6 %
1992	82,76 %
1995	93,52 %

Source : Directeur général des élections du Québec, « Élections générales au Québec, 1867 – 2003 », site Internet du DGEQ, [en ligne le 29 mars 2005], [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election\\_1867\\_2003\\_fr.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election_1867_2003_fr.pdf)

Il est à noter que le plus haut taux de participation du Québec se situe à 93,5 %; il a été enregistré au moment du référendum de 1995. Examinons maintenant l'amplitude des changements dans la participation québécoise. Si on exclut les référendums, le plus haut taux de participation est de 85 % et le plus bas de 70 %. L'amplitude de la variation dans la participation est donc de 15 points au cours de cette période.

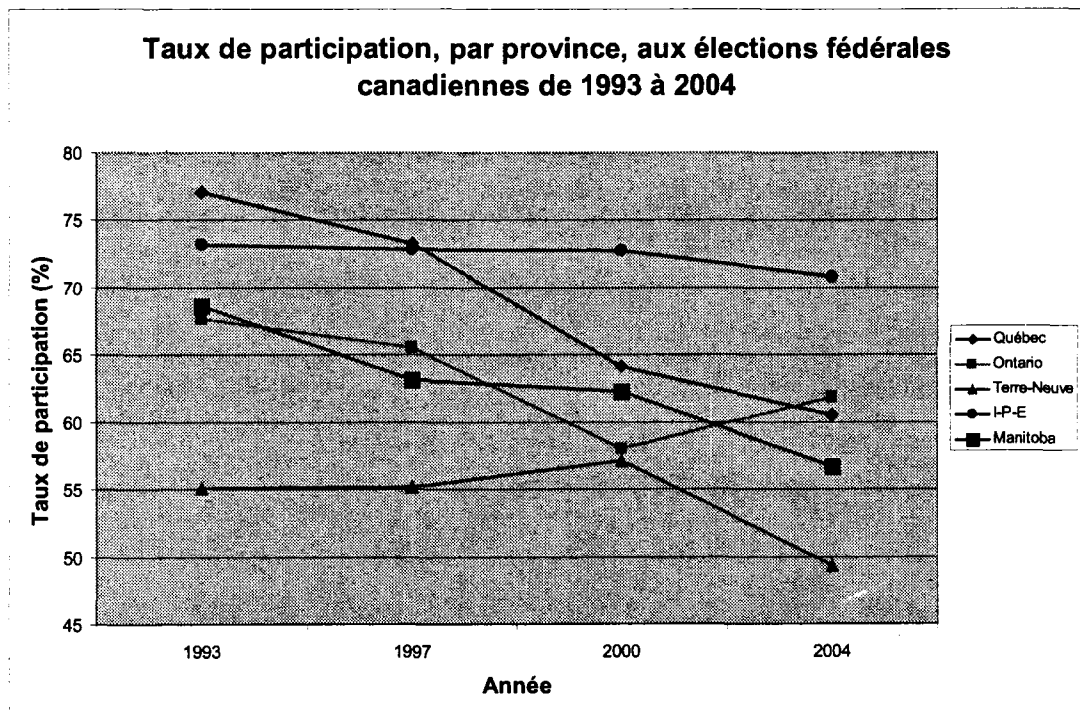
Au Canada, le schéma de la participation est quelque peu différent pour la même période, comme le montre la figure ci-dessous. On peut remarquer une tendance à la baisse, à partir de 1963 jusqu'en 2004, tendance qui ne se reflète pas au Québec pour cette même période.



Source : Élections Canada. « Taux de participation aux élections et aux référendums fédéraux 1867-2000 », site Internet d'Élections Canada, [en ligne le 29 mars 2005], <http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&dir=&document=turnout&lang=f&textonly=false>

Le taux de participation de 61,2 % de 2000 a été rajusté pour un taux définitif de 64,1 % après la mise à jour habituelle du Registre national des électeurs d'Élections Canada pour en retirer les noms des électeurs décédés et les doublons provenant des déménagements. Par contre, le taux de 61,2 % est celui utilisé dans les documents officiels et par les chercheurs universitaires dans leurs études. Le même choix a été fait pour cette recension par souci de constance.

La participation au Canada est différente d'une province à l'autre. Le tableau suivant présente seulement les cas de quelques provinces. Premièrement, les deux provinces des extrémités du spectre de la participation, Terre-Neuve (la plus basse) et l'Île-du-Prince-Édouard (la plus haute), sont incluses. Sont présentés également les taux de participation aux élections fédérales au Québec, en Ontario et au Manitoba. Comme vous le voyez, alors que la tendance générale est à la baisse (comme au Québec dans ce cas-ci), l'Ontario a vu sa participation remonter à la dernière élection. Il est aussi intéressant de noter que la variation entre les provinces peut parfois être plus grande que celle à l'intérieur d'une même province. Par exemple, on ne voit jamais le taux de participation du Québec s'abaisser à des niveaux aussi bas que ceux de Terre-Neuve. De plus, la plus forte variation dans ce tableau, celle du Québec avec une baisse de 16 points, n'est jamais aussi forte que la différence entre la plus haute et la plus basse participation au Canada (20 points séparent Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard).



Source : Statistiques Canada. « Électeurs, bulletins déposés et participation électorale aux élections générales fédérales », site Internet de Statistiques Canada, [en ligne le 29 mars 2005], [http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/govt09c\\_f.htm](http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/govt09c_f.htm)

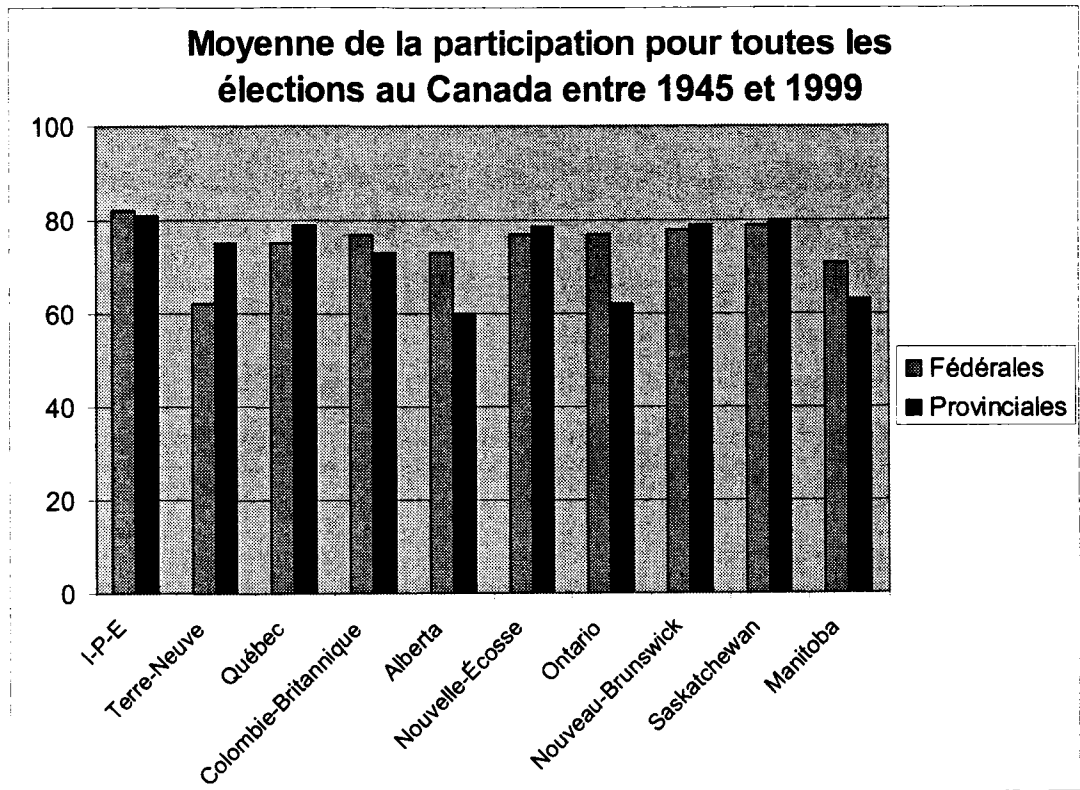
Lorsque l'on compare les élections fédérales et provinciales au Canada, on remarque que la participation est quelque peu différente, selon la période qu'on étudie. Pour la période de 1945 à 1970, la moyenne de participation aux élections fédérales est plus élevée. Au contraire, de 1971 à 1998, c'est aux élections provinciales que la moyenne de participation est plus forte. De plus, selon ces données, la participation dans les provinces est en légère augmentation, alors qu'au palier fédéral, elle est en régression.

**Taux de participation par décennie au Canada**

Décennie	Moyenne aux élections provinciales au Canada	Moyenne aux élections fédérales
1945-1950	69,09	75,13
1951-1960	64,40	74,75
1961-1970	72,16	78,31
<b>1945-1970</b>	<b>68,31</b>	<b>76,43</b>
1971-1980	75,60	72,70
1981-1990	72,49	73,47
1991-1998	73,10	67,04
<b>1971- 1998</b>	<b>73,59</b>	<b>72,00</b>

Source : STUDLAR, Donley T. « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, no 2, juin 2001, p. 306.

La participation aux élections provinciales dans chacune des provinces est différente aussi. Comme le montre le graphique suivant, le Québec participe davantage aux élections provinciales que fédérales. Également, il détient la troisième plus forte moyenne de participation aux élections provinciales, après l'Île-du-Prince-Édouard et la Saskatchewan.



Source : STUCLAR, Donley T. « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 307.

Sur le plan international, la participation à l'intérieur d'un pays varie beaucoup moins comparativement aux différences qu'on peut noter entre les pays. Il se passe donc à peu près le même phénomène entre les pays du monde qu'entre les provinces du Canada, mais à moins grande échelle. Aucune province du Canada ne réussit à atteindre des taux de participation au-delà de 90 % (comme en Australie) ou ne descend sous la barre des 40 % (comme de nombreux pays d'Afrique).

# F

## acteurs socioéconomiques

---

### Statut

---

#### Préambule

Le statut d'un individu peut-il influencer sa participation ? Plusieurs auteurs ont tenté de vérifier si cette variable a un effet sur la participation. En général, ils s'intéressent surtout au sexe de l'électeur, à son niveau de revenu, au type d'emploi qu'il occupe, à sa langue, à son origine et à son statut marital.

### Sexe

#### Mise en contexte

Certains auteurs ont essayé de vérifier si le sexe d'une personne avait une influence sur la participation électorale. Les chercheurs n'ont émis aucune hypothèse au départ.

#### Résumé des écrits

Gidengil et ses collègues, dans leur ouvrage *Citizens*, ont essayé de mesurer, au Canada en 2000, la différence de la participation entre les hommes et les femmes. Selon leurs résultats, les femmes votent légèrement plus que les hommes, et ce, en raison de leur plus grand sens du devoir civique<sup>2</sup>.

À leur tour, Johnston et Matthews ont tenté de vérifier cette hypothèse. Selon les résultats de leur recherche effectuée au Canada la même année, la différence de participation entre les hommes et les femmes est faible et n'atteint pas le seuil de crédibilité statistique<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 108.

<sup>3</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 16.

Enfin, dans leur modèle à plusieurs variables, Matsusaka et Palda ont inclus le sexe comme variable. Ils soulignent que leur modèle ne peut expliquer plus de 15 % de la variation de la participation, ce qui, selon eux, n'est guère plus fructueux que le hasard<sup>4</sup>.

### Observations

Être un homme ou une femme ne semble pas avoir une grande influence sur la participation électorale au Canada. Par ailleurs, comme la répartition homme/femme n'a pratiquement pas changé au Québec, on ne peut y trouver une explication de la baisse de la participation.

## Revenu

### Mise en contexte

Le revenu familial pourrait avoir une influence positive sur la participation électorale. Généralement, les auteurs croient qu'un revenu plus élevé augmente la propension à voter.

### Résumé des écrits

Pammett et LeDuc, dans leur étude préparée pour Élections Canada en 2003, notent qu'un revenu plus élevé assure une plus grande fréquence de vote. De plus, un revenu plus élevé est associé à une plus grande participation aux élections canadiennes de 1993, 1997 et 2000<sup>5</sup>.

Gidengil et ses collègues soulignent qu'il y a, au Canada, une différence de 16 points de participation entre le groupe de gens les moins fortunés (les 20 % les moins fortunés) et le groupe des plus fortunés (les 20 % les plus fortunés) de la population<sup>6</sup>.

Au Québec, les résultats de l'enquête SOM réalisée pour le Directeur général des élections démontrent que parmi ceux qui votent le moins, on retrouve les électeurs ayant un revenu familial de moins de 15 000 \$ par année<sup>7</sup>.

<sup>4</sup> John G. MATSUSAKA et Filip PALDA, « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 431-446.

<sup>5</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 28.

<sup>6</sup> GIDENGIL et autres, *op. cit.*, p. 108.

<sup>7</sup> SOM. « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 15.

Enfin, aux États-Unis, Wolfinger et Rosenstone établissent que 40 points séparent la participation de ceux qui ont un revenu annuel de moins de 2 000 \$ de ceux dont le revenu annuel est de 25 000 \$ et plus<sup>8</sup>.

### Observations

Les résultats relatifs au revenu sont tellement constants que peu de chercheurs en font mention dans leur analyse. Chacun d'eux inclut cette variable dans son analyse statistique, mais ne traite pas de son effet sur le taux de participation, qui est semblable chaque fois. Pour les chercheurs, il apparaît évident que le revenu influence positivement la participation.

Au Québec, les résultats de l'enquête SOM semblent confirmer ce constat. Il paraît donc très probable que les personnes ayant un revenu élevé participent davantage au Québec aussi.

## Emploi

### Mise en contexte

Le type d'emploi occupé peut avoir un effet indépendant du revenu gagné. Plusieurs auteurs ont tenté de cerner quels étaient les types d'emplois qui favoriseraient le plus la participation.

### Résumé des écrits

En 1991, Eagles déterminait qu'au Canada, le statut professionnel a un effet positif sur la participation, mais que ces résultats avaient peine à atteindre le seuil de crédibilité statistique<sup>9</sup>. La même année, Pammett soulignait que la participation était plus faible chez les chômeurs que chez les travailleurs. De plus, il constate que les cols bleus sont moins susceptibles de voter que les personnes travaillant dans les domaines des professions libérales, de la gestion et des affaires<sup>10</sup>.

<sup>8</sup> Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, p. 20.

<sup>9</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique » dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 20.

<sup>10</sup> Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 48.

À partir des données de l'élection de 2000, Johnston et Matthews ont observé qu'au Canada les employés à temps plein ont une propension à voter plus élevée de 4 points comparativement aux employés à temps partiel<sup>11</sup>.

Au Québec, l'enquête de la maison de sondage SOM réalisée en 2004 a d'abord cherché à sonder l'assiduité générale des électeurs; on leur posait la question suivante : « Votez-vous aux élections provinciales au Québec ? ». Les résultats démontrent que les électeurs les moins assidus sont ceux qui travaillent à temps partiel et ceux qui restent à la maison<sup>12</sup>. De plus, le sondage comportait aussi des questions sur la participation des répondants aux dernières élections générales de 2003 au Québec. Selon les résultats, parmi les personnes ayant eu la moins grande propension à voter, on retrouve les personnes sans emploi ou à la recherche d'un emploi ainsi que ceux qui restent à la maison<sup>13</sup>.

Aux États-Unis, Wolfinger et Rosenstone, en 1980, ont aussi établi un classement qui illustre le lien entre la profession exercée et le taux de participation. En tête de liste, les professionnels et les techniciens sont ceux qui participent le plus, à hauteur de 86 %. Suivent les fermiers à 79 % ainsi que les gestionnaires et administrateurs. Ensuite, les commis et les vendeurs participent à hauteur de 75 %, et les différents types de cols bleus entre 53 et 64 %<sup>14</sup>. Chez les jeunes, les étudiants participent davantage que ceux de la même catégorie d'âge qui travaillent<sup>15</sup>.

Enfin, en Grande-Bretagne, Pattie et Johnston ont constaté que les personnes appartenant à la classe des travailleurs manuels (*working class* dans le texte) participent moins que celles qui sont de la classe moyenne<sup>16</sup>.

## Observations

Chez la plupart des auteurs, on retrouve comme constante que les employés à temps partiel et les travailleurs sans emploi participent moins au processus électoral. Il faut noter qu'ils ont souvent repéré des différences entre les catégories de travailleurs. Ce-

<sup>11</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*, p. 7.

<sup>12</sup> SOM, *op. cit.*, p. 15.

<sup>13</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>14</sup> WOLFINGER et ROSENSTONE, *op. cit.*, p. 22.

<sup>15</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>16</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 295.

pendant, ces catégories peuvent être fortement liées aux revenus associés à ces professions. Tout de même, le haut niveau de participation des fermiers aux États-Unis que relèvent Wolfinger et Rosenstone démontre bien qu'une catégorie très précise de travailleurs peut se mobiliser davantage selon le contexte.

## Langue et origine

### Mise en contexte

Comme les facteurs distincts de la langue et de l'origine ont été peu documentés par les chercheurs recensés, il est apparu plus simple de les présenter ensemble. Tout d'abord, l'origine de l'électeur peut avoir une influence. Certains chercheurs canadiens ont tenté de documenter l'hypothèse que les nouveaux arrivants pouvaient voter différemment, alors que d'autres chercheurs se sont plutôt intéressés aux groupes dans la société (minorités visibles, communautés culturelles, etc.). Dans un cas comme dans l'autre, ils ont cherché à savoir si ces groupes de gens votent moins que la moyenne.

La langue parlée pourrait aussi avoir une incidence. Ce facteur fait l'objet d'une seule étude, celle de Stéphane Lévesque, sur le Québec.

### Résumé des écrits

Gidengil et ses collègues, dans leur livre *Citizens*, ont essayé de dresser un portrait de la situation quant à l'origine des électeurs<sup>17</sup>. Selon leurs résultats, le fait que l'électeur soit né au Canada ou à l'extérieur ne fait pas de différence. Ce qui importe vraiment, selon eux, c'est le moment de l'arrivée de l'électeur au Canada. Si l'électeur est arrivé depuis 10 ans ou moins, sa propension à voter sera plus faible. Après cette période de temps, les électeurs alors établis votent autant que les autres Canadiens, selon cette étude. Cependant, ce modèle ne s'applique pas aux minorités visibles qui participent moins que la moyenne, peu importe le moment d'arrivée. Selon les chercheurs, cette différence s'explique par le fait que chez les minorités visibles, la proportion de gens dans la vingtaine est plus forte que dans la population en général. Ayant donc un électorat plus jeune, ce groupe de la société participerait moins à cause de l'âge.

De son côté, Lapp a étudié cinq communautés culturelles de Montréal : grecque, chinoise, juive, italienne et portugaise. Elle a évalué leur participation lors de trois

<sup>17</sup> GIDENGIL et autres, *op. cit.*, p. 109.

scrutins : l'élection fédérale canadienne de 1993, l'élection générale québécoise de 1994 et l'élection municipale à Montréal la même année. Selon les résultats de son enquête, les citoyens d'origine grecque votent davantage que la population en général. Les membres des communautés juive et chinoise de Montréal, au contraire, votent dans une moins grande mesure que le reste de la population. Quant aux citoyens d'origine italienne et portugaise, ils ne se distinguent pas du reste de la population<sup>18</sup>. Elle souligne que ces différences persistent même lorsqu'elle contrôle ces données à l'aide de la variable de la durée de résidence. Ainsi, ces différences de participation ne sont pas seulement fonction du temps de résidence au Canada. Elles ont plutôt un impact réel que l'on retrouve même chez ceux qui sont établis depuis longtemps<sup>19</sup>.

Dans une étude réalisée en 2003, Pammett et LeDuc soulignent à leur tour que le taux de participation des personnes nouvellement arrivées au Canada est plus faible que la moyenne<sup>20</sup>.

Enfin, au chapitre de la langue, Stéphane Lévesque, dans un mémoire de maîtrise déposé en 1999, explique que chez les abstentionnistes occasionnels du Québec, on retrouve une grande part d'anglophones et d'allophones. Il met au jour cette relation en examinant les circonscriptions à plus haut taux d'anglophones et d'allophones. Il note que ces circonscriptions affichent des variations du taux de participation plus fortes, selon le contexte<sup>21</sup>.

## Observations

Ces données sur l'origine et la langue confirment le fait que certains groupes de personnes participent plus que d'autres. Chaque groupe a un comportement qui peut lui être propre. D'ailleurs, certaines communautés culturelles de Montréal votent davantage que d'autres, et ce, dans un ensemble d'élections. Le seul fait d'être membre d'une minorité culturelle n'influence donc pas la participation. Ce sont plutôt d'autres facteurs culturels qui influencent la décision de voter, puisque certaines communautés votent davantage que d'autres.

<sup>18</sup> Miriam LAPP, « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout : Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 31, no 2, 1999, p. 23-24.

<sup>19</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>20</sup> PAMMETT et LEDUC, 2003, *op. cit.*, p. 28.

<sup>21</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p. i.

Au Québec, l'étude de Lapp est assez concluante au chapitre des communautés culturelles. Celle de Stéphane Lévesque mérite toutefois d'être raffinée. En effet, il examine les circonscriptions à haut taux d'anglophones et d'allophones. Il faudrait vérifier à l'aide de données individuelles si, effectivement, les anglophones ou les allophones participent moins au processus électoral au Québec. Ce sont peut-être les francophones de ces circonscriptions qui font varier la participation.

## Statut marital

### Mise en contexte

Est-ce que le fait d'être marié favorise la participation ? Lorsqu'ils abordent cette question, la plupart des chercheurs essaient de savoir si les personnes mariées votent réellement davantage que les autres.

### Résumé des écrits

En 1991, Pammatt faisait paraître une étude sur l'exercice du droit de vote au Canada dans laquelle il réussit à classer les taux de participation selon le statut marital. D'après ses résultats, les célibataires sont moins susceptibles de voter que les personnes mariées. Les personnes qui ont été mariées et dont le conjoint est maintenant décédé, les personnes séparées ou divorcées forment une catégorie intermédiaire qui vote davantage que les célibataires, mais moins que les personnes mariées<sup>22</sup>.

Dans un article paru en 1997 au Canada, Briens essaie de vérifier si, après avoir déménagé, les gens mariés participent davantage que les autres qui ont aussi changé d'adresse. En faisant cela, il tente de voir si le réseau social a un lien avec la difficulté de voter après un déménagement. Selon lui, ses résultats ne sont pas concluants quant à son hypothèse de départ. Il constate que les personnes mariées votent davantage que les autres, mais cet effet n'a pas de lien avec la mobilité. Même chez les électeurs fixés au même endroit depuis dix ans, les personnes mariées votent davantage que celles qui ne le sont pas. Ainsi, l'auteur confirme le fait qu'on observe une plus forte participation électorale chez les personnes mariées, et ce, peu importe la mobilité des électeurs ou les coûts d'inscription sur les listes électorales (automatique ou volontaire)<sup>23</sup>.

<sup>22</sup> PAMMETT, 1991, *op. cit.*, p. 48.

<sup>23</sup> Craig Leonard BRIANS, « Residential Mobility, Voter Registration, and Electoral Participation in Canada », *Political Research Quarterly*, vol. 50, n° 1, mars 1997, p. 221.

Enfin, Johnston et Matthews ont aussi essayé de mesurer l'effet du mariage sur l'électorat de l'élection fédérale canadienne de 2000. Tout d'abord, ils observent que les gens « mariés ou en couple » ont une propension à voter plus élevée d'un peu moins de 4 points. En raffinant leur catégorie, ils notent que le groupe des gens « mariés », excluant donc les couples non mariés, participent davantage, à hauteur de 5,5 points<sup>24</sup>.

### **Observations**

Ces résultats concernant le contexte canadien sont très constants. Le fait d'être marié semble favoriser la participation. Tout de même, la différence dans la participation des personnes mariées comparativement aux non mariées n'est pas substantielle. Les données de Johnston sont particulièrement intéressantes à cet égard : il semblerait que la propension à voter est légèrement plus forte chez les gens qui sont mariés que chez les gens qui vivent en couple.

La constance des données relatives à ce facteur nous incite à croire qu'elles peuvent sûrement s'appliquer au Québec. Cependant, ce facteur ne peut expliquer la forte baisse de la participation entre 1998 et 2003 au Québec, puisqu'il n'y a pas eu de changements majeurs dans la distribution des couples au cours de cette période.

## Éducation

---

### **Préambule**

La relation entre l'éducation et la participation a été fortement documentée par de nombreux chercheurs. Pour bien comprendre les impacts de ce facteur, nous avons fait une distinction : d'une part l'impact du niveau de scolarité sur la participation, et d'autre part l'effet des compétences civiques sur la participation. Comme ces compétences sont reliées aux connaissances politiques et à la lecture, il apparaissait inévitable de les traiter sous la section de l'éducation.

### Niveau de scolarité

#### **Mise en contexte**

Le niveau de scolarité est évalué de deux façons. D'abord, certains chercheurs comparent les taux de scolarité de divers pays et regardent ensuite leur taux de participation.

<sup>24</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*, p. 6.

Dans ce cas, ils s'attendent à ce qu'un pays dont la population a un plus haut taux de scolarité ait un meilleur taux de participation. D'autres chercheurs regardent plutôt si à l'intérieur d'un pays, d'un État ou d'une province, la scolarisation des individus influence leur participation. Ici, les chercheurs s'attendent à ce que les individus les plus scolarisés participent davantage que les autres.

### Résumé des écrits

Blais et Dobrzynska ont étudié l'influence de l'analphabétisme sur les démocraties dans le monde. Selon eux, la participation est bel et bien influencée par le degré d'analphabétisme, mais cette relation n'est pas linéaire. La participation est supérieure de 16 points dans les pays où le taux d'analphabétisme est le plus élevé comparativement à ceux qui sont dans la moyenne<sup>25</sup>. Entre les pays où le taux d'analphabétisme est moyen et ceux qui ont les plus faibles taux d'analphabétisme, la participation n'augmente que d'un point.

L'étude de Franklin parue en 1996 dans *Comparing Democracies* reconnaît l'effet de l'éducation. Par contre, il affirme que cet effet à l'intérieur d'un pays n'est jamais aussi fort que la différence de participation remarquée entre les pays<sup>26</sup>. Par exemple, même si toute la population des États-Unis avait un diplôme universitaire, sa participation ne rattraperait même pas celle des démocraties à participation moyenne comme la Grande-Bretagne.

En 2004, Blais et ses collègues continuent la réflexion en s'intéressant au Canada. Ils divisent l'électorat en trois catégories : la première est celle des diplômés universitaires, la deuxième est mitoyenne et la troisième regroupe ceux qui n'ont pas terminé leur secondaire. Entre la première et la deuxième catégorie, la propension à voter change de 17 points, en faveur des diplômés universitaires<sup>27</sup>. Ensuite, ils se penchent sur les effets de la scolarisation dans le temps. Par exemple, au Canada, le taux de scolarisation a augmenté, mais la participation a chuté durant ces mêmes années. Les auteurs ont alors voulu savoir si l'éducation avait moins d'influence qu'avant, étant donné cette baisse de la participation jumelée à une hausse de la scolarisation. En fait, l'effet de l'éducation

<sup>25</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 244.

<sup>26</sup> Mark N. FRANKLIN, « Electoral Participation », dans Lawrence LEDUC et autres, *Comparing Democracies – Elections and Voting in Global Perspective*, 1996, Thousand Oaks, California, p. 219.

<sup>27</sup> André BLAIS et autres, « Where does turnout decline come from ? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, no 2, 2004, p. 221-236.

est encore plus fort. Les diplômés universitaires votent autant qu'avant, mais les deux autres catégories ont vu leur participation baisser avec le temps. Le fait d'obtenir une scolarité universitaire fait donc une plus grande différence aujourd'hui qu'auparavant selon les auteurs. Les deux autres groupes ont en effet vu leur participation baisser de 5 points chacun.

L'étude de Gidengil et ses collègues dans *Citizens* apporte un complément à ces données concernant la situation au Canada. Chez les jeunes générations, ils notent une différence de 50 points dans la participation entre les diplômés universitaires et ceux qui n'avaient pas de diplôme d'études secondaires<sup>28</sup>. Selon eux, depuis l'élection de 1993 au Canada, la participation de la catégorie la moins scolarisée a baissé de 30 points et celle de la catégorie mitoyenne de 15 points (ils utilisent les mêmes catégories que Blais et ses collègues dans leur article de 2004)<sup>29</sup>.

Selon Nevitte et ses collègues, dans leur étude de l'élection fédérale canadienne de 1997, l'éducation est le deuxième facteur le plus important qui explique la participation des individus, tout de suite après l'âge. D'après eux, la différence de participation entre les diplômés universitaires et ceux qui n'ont pas de diplôme d'études secondaires est de 18 points, et ce, pour l'élection de 1997<sup>30</sup>.

Eagles détermine, en 1991, que parmi les modèles de participation des élections fédérales canadiennes de 1980, 1984 et 1988, on trouvait une relation importante et significative pour le niveau de scolarité des individus seulement dans les deux derniers modèles<sup>31</sup>. De leur côté, Matsusaka et Palda, en étudiant les élections canadiennes de 1979, 1980, 1984 et 1988, affirment que l'âge, l'éducation et les dépenses électorales, bien qu'ils aient des effets statistiquement crédibles, ne sont pas des prédicteurs assez importants. Ils ne sont guère de meilleurs prédicteurs que le hasard, selon eux<sup>32</sup>.

<sup>28</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 111.

<sup>29</sup> *Loc. cit.*

<sup>30</sup> Neil NEVITTE et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil NEVITTE et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 61.

<sup>31</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique » dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 20.

<sup>32</sup> John G. MATSUSAKA et Filip PALDA, « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 431.

Au Québec, selon Stéphane Lévesque dans son mémoire de maîtrise, le niveau de scolarité n'est pas un élément dont on peut tenir compte pour expliquer la plus forte participation québécoise comparativement aux autres provinces. En effet, indique-t-il, la participation aux élections provinciales du Québec est plus élevée, et pourtant, le niveau de scolarité des électeurs ne diffère pas beaucoup dans les autres provinces<sup>33</sup>.

L'enquête SOM réalisée pour le compte du Directeur général des élections en mars 2004 souligne au passage que parmi ceux qui votent le moins au Québec, on retrouve les personnes ayant 12 ans et moins de scolarité<sup>34</sup>.

Deux études assez récentes parues aux États-Unis traitent aussi de l'effet de l'éducation sur l'électorat américain. Dans une étude parue en 1996, Miller et Shanks remarquent, en contrôlant la variable de l'éducation, une participation plus faible de 30 points chez la nouvelle génération comparativement à l'ancienne, mais seulement chez ceux qui n'ont pas de formation universitaire<sup>35</sup>. En bref, cela veut dire que parmi ceux qui n'ont pas de formation universitaire, il y a une différence de 30 points entre ceux qui font partie des plus vieilles générations et ceux qui font partie des nouvelles générations. Miller et Shanks attribuent une baisse appréciable dans la participation à ceux, dans les nouvelles générations, qui sont moins scolarisés.

La deuxième étude, réalisée par Lyons et Alexander en 2000, conclut que l'éducation a un effet plus fort chez les nouvelles générations que sur les anciennes. Le fait d'être scolarisé, selon eux, augmenterait la propension à voter de 17 % chez les nouvelles cohortes<sup>36</sup>.

Wolfinger et Rosenstone ont aussi étudié l'effet de l'éducation, mais d'une autre manière. Selon cette étude datant de 1980, les étudiants de moins de 25 ans votent davantage que les personnes sur le marché du travail de la même catégorie d'âge<sup>37</sup>. Enfin, Highton affirme que l'éducation enlève une barrière au vote, particulièrement dans le cas où l'inscription sur la liste électorale est volontaire. Selon ce dernier, si l'inscription est

<sup>33</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p. 10.

<sup>34</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 15.

<sup>35</sup> Warren E. MILLER et J. Merrill SHANKS, *The New American Voter*, 1996, Cambridge, Harvard University Press, p. 57.

<sup>36</sup> William LYONS et Robert ALEXANDER, « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, novembre 2000, p. 1027.

<sup>37</sup> Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, p. 36.

automatique, l'éducation perd de son effet puisque les moins scolarisés ont davantage de facilité à s'inscrire et par la suite, à voter<sup>38</sup>. Cette suite logique sera examinée dans la section sur les modalités de fonctionnement du vote.

Un autre auteur américain, Robert A. Jackson, a tenté pour sa part de modéliser les impacts de l'éducation sur la participation. Selon ses résultats, l'effet indirect de l'éducation est plus fort que son effet direct. Directement, l'éducation expliquerait 8,3 % de la participation<sup>39</sup>. Indirectement, l'éducation influe sur la conscience politique, l'obligation civique de voter et le sentiment d'efficacité. En tout, ces variables expliqueraient un autre 15,3 % de la participation électorale<sup>40</sup>.

### Observations

Les études américaines et canadiennes donnent des résultats semblables. Toutes deux révèlent que les nouvelles cohortes d'électeurs sont plus sensibles aux effets de l'éducation. Cependant, le niveau de scolarité des électeurs d'un endroit ne semble pas être suffisant pour déterminer le taux de participation. Par exemple, au Québec le taux de scolarisation est semblable à celui des autres provinces, mais la participation y est plus forte aux élections provinciales que dans certaines provinces. Par contre, le niveau de scolarité est un prédicteur très important à l'intérieur d'un pays donné.

Ces conclusions peuvent mener à la réflexion de Franklin sur l'identification partisane<sup>41</sup>. En résumé, il estime que lorsque la participation baisse, l'identification partisane fait en sorte que cette participation ne baisse pas indûment. À ce moment, elle a donc un effet prédicteur fort, puisque les votants sont très souvent identifiés à un parti et les non-votants peu identifiés. Par contre, quand la participation augmente, l'identification perd de son effet, car à ce moment, des personnes faiblement liées à des partis votent. Il peut se passer la même chose avec le niveau de scolarité : il devient peut-être un prédicteur plus marqué au regard de la baisse de la participation. Le niveau de scolarité serait alors un facteur empêchant des variations majeures de la participation, comme l'identification partisane.

<sup>38</sup> Benjamin HIGHTON, « Easy Registration and Voter Turnout », *The Journal of Politics*, vol. 59, n° 2, mai 1997, p. 573.

<sup>39</sup> Robert A. JACKSON, « Clarifying the Relationship between Education and Turnout », *American Politics Quarterly*, vol. 23, n° 3, juillet 1995, p. 292.

<sup>40</sup> *Loc. cit.*

<sup>41</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 164.

Le sens de la relation entre l'éducation et la participation peut aussi être remis en question. Il semble, à la lecture de ces données, que c'est l'éducation qui fait hausser la participation. Par contre, il se peut aussi que les gens ayant des prédispositions favorables à voter aient aussi une grande propension à étudier. Ce seraient ces prédispositions qui mèneraient à la hausse de la participation. Si tel était le cas, le paradoxe de l'éducation serait expliqué. En effet, il est paradoxal de voir qu'à plusieurs endroits dans le monde, notamment au Canada et aux États-Unis, le taux de scolarisation a augmenté en même temps que la participation a diminué. En augmentant le niveau de scolarité, on n'influence pas ces prédispositions, comme la curiosité, mais seulement un des résultats de ces prédispositions.

Au Québec, les données sur le lien entre l'éducation et le vote ne sont pas nombreuses. De prime abord, selon l'enquête SOM, le Québec respecterait la logique que les plus scolarisés votent davantage. Par contre, il est impossible de savoir si ce prédicteur est un facteur important sur le plan de l'ampleur.

## Compétences civiques

### Mise en contexte

L'expression « compétence civique » renvoie à l'ouvrage d'Henry Milner publié en 2004. Cependant, si Milner a fait des compétences civiques le thème central de cet ouvrage, il n'est pas le seul à avoir traité de cet aspect. Les compétences civiques représentent l'ensemble des connaissances et des habiletés dont disposent les citoyens pour comprendre le monde politique<sup>42</sup>. Ainsi, on mesure ces compétences par les connaissances politiques des citoyens, mais aussi par les habitudes de lecture des journaux et d'écoute de la télévision. Règle générale, les auteurs considèrent que plus les taux de connaissances et de fréquence de lecture des journaux sont élevés, plus la participation électorale est forte. Au contraire, plus le nombre d'heures d'écoute de la télévision est important, plus la compétence civique baisse, de même que la participation.

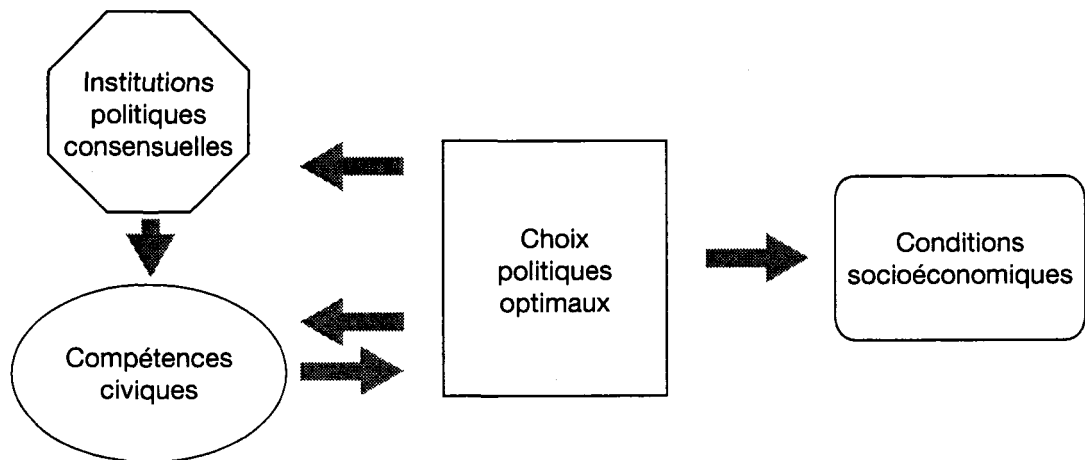
### Résumé des écrits

La thèse d'Henry Milner au sujet des compétences civiques est assez simple. Selon lui, les pays qui ont réussi le mieux à éviter la chute de la participation électorale, les pays

<sup>42</sup> Henry MILNER, *La compétence civique – Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, 2004, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 13.

scandinaves, recèlent un terrain fertile aux compétences civiques. Dès lors, il s'est mis à examiner divers pays pour essayer de découvrir les effets des compétences civiques. Tout d'abord, il décrit un modèle en trois parties. Premièrement, les compétences civiques favorisent des choix politiques optimaux. Deuxièmement, les institutions politiques consensuelles, le meilleur type selon Milner, améliorent l'accès aux compétences civiques et occasionnent aussi des choix politiques optimaux. À leur tour ces choix politiques optimaux améliorent les institutions consensuelles et les compétences civiques des citoyens. Parmi les conditions qui entraînent des choix politiques optimaux se trouve le fait d'avoir un bon taux de participation électorale<sup>43</sup>.

Fonctionnement schématisé  
de la théorie des compétences civiques de Henry Milner



Source : Henry MILNER, *La compétence civique – Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, 2004, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 17.

Nous reviendrons sur les institutions consensuelles dans la section portant sur les facteurs institutionnels. Quant aux compétences civiques, Milner se réfère à une série d'exemples dont celui des États-Unis. Milner essaie d'expliquer la baisse successive de la participation aux États-Unis en regardant les fluctuations des compétences civiques des citoyens de ce pays. Il se réfère d'abord à une étude du Times-Mirror Center qui dévoile que les jeunes américains d'aujourd'hui sont à la traîne en ce qui concerne les connaissances politiques. Cette enquête réalisée sur plusieurs années révèle que les générations précédentes de jeunes en savaient autant, sinon plus, que leurs aînés aux États-Unis<sup>44</sup>. Pourtant, cette situation s'est inversée avec le temps. Milner estime que cette donnée est

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 88.

paradoxe, étant donné que les Américains sont plus scolarisés qu'auparavant. Milner en vient donc à conclure que le système éducatif ne joue plus le rôle qu'il jouait en matière de connaissances politiques factuelles<sup>45</sup>. Le système américain a aussi une carence, selon lui, sur le plan des compétences cognitives, telles que la lecture, puisque ces compétences fonctionnelles sont plus faibles chez les jeunes américains que chez les plus vieux<sup>46</sup>. Cela permet d'expliquer le remarquable déclin générationnel des compétences politiques et, en partie, celui de la participation, selon le chercheur.

Plus loin dans son livre, Milner décrit le portrait des compétences civiques au Québec. Selon ses données, le Québec se classe bon dernier parmi les provinces canadiennes<sup>47</sup>. Les Québécois lisent moins de journaux et s'installent plus volontiers devant la télévision<sup>48</sup>. Milner évalue qu'une proportion très élevée (28 %) de Québécois sont des analphabètes fonctionnels, en comparaison de la moyenne canadienne (20 %), selon le test de compréhension de l'écrit de l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes (EIAA)<sup>49</sup>. Il ajoute que la note des francophones du Québec à ce même test est plus basse que celle des anglophones de la province<sup>50</sup>. Enfin, il souligne que les jeunes du Québec ne suivent pas cette tendance. Ils se classent dans la moyenne canadienne, contrairement à leurs aînés. Cependant, le Québec est au dernier rang des provinces canadiennes pour ce qui est de la proportion des 19-20 ans qui ont terminé leur secondaire<sup>51</sup>.

Cette thèse de Milner a été contestée par Pattie et Johnston. Dans leur étude des élections britanniques de 1997, les chercheurs ont cherché à cerner l'impact de la lecture de journaux sur la participation. D'abord, ils ne trouvent aucune relation significative entre la participation et la lecture de journaux<sup>52</sup>. À partir des données sur l'élection de 1992, ils ont essayé de voir si ceux qui avaient modifié leurs habitudes de lecture avaient aussi modifié leur participation. Encore une fois, il n'y avait pas de relation statistique entre les deux données<sup>53</sup>.

<sup>45</sup> *Loc. cit.*

<sup>46</sup> *Ibid.*, p. 88-89.

<sup>47</sup> *Ibid.*, p. 312.

<sup>48</sup> *Loc. cit.*

<sup>49</sup> *Ibid.*, p. 313.

<sup>50</sup> *Loc. cit.*

<sup>51</sup> *Loc. cit.*

<sup>52</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « Civic Literacy and Falling Electoral Turnout : The United Kingdom 1992-1997 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 36, n° 3, juillet-août 2003, p. 588.

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 592.

Deux autres textes s'intéressent à la lecture de journaux. Pammett, dans une étude parue en 1991, déterminait que l'activité la mieux corrélée avec le vote était la lecture de journaux. Mais il souligne que les abstentionnistes lisent aussi les journaux. Environ la moitié de ceux-ci les lisent souvent ou quelques fois par semaine<sup>54</sup>. En 2003, Pammett et LeDuc expliquent que les votants lisent davantage les journaux que les abstentionnistes<sup>55</sup>.

D'autres auteurs ont aussi abordé ces questions. Blais et ses collègues, dans leur étude de l'élection fédérale canadienne de 2000, dénotent une baisse de l'information des citoyens chez les nouvelles cohortes. Ils affirment que si les jeunes générations étaient aussi intéressées et informées que les générations plus vieilles, la participation de ces générations augmenterait de 14 points<sup>56</sup>. D'ailleurs, les auteurs ont cherché à mesurer les connaissances politiques des différentes générations. Ils ont posé quatre questions factuelles à tous les répondants. Selon leurs résultats, la note moyenne des jeunes électeurs est de 59 % alors que celle des plus vieux est de 77 %<sup>57</sup>. Selon eux, on peut donc trouver une réponse quant à la faiblesse de la participation des jeunes dans ces données.

## Observations

La grande lacune de la thèse de Milner est qu'elle ne se réfère que très peu à des données statistiques sur la participation, et quand il le fait, il se réfère aux élections locales. Ainsi, la portée de sa discussion a une limite puisqu'elle n'est pas vérifiée au niveau national. D'ailleurs, les réserves apportées par Pattie et Johnston démontrent une inconstance des résultats au palier national. Milner a d'ailleurs répondu à ces réserves en soulignant que le vote est une habitude. Ainsi, tout changement dans la lecture de journaux alors que l'habitude de voter ou non est déjà acquise n'aura aucun impact<sup>58</sup>.

Tout de même, la théorie générale ne semble que très peu s'appliquer au Québec. Milner souligne la faiblesse des compétences civiques au Québec par rapport au reste du Canada. Cependant, le Québec est l'une des provinces où l'on vote le plus au Canada. De

<sup>54</sup> Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 51, 52 et 55.

<sup>55</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 43.

<sup>56</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 54.

<sup>57</sup> BLAIS et autres, 2002, *op. cit.*, p. 53-54.

<sup>58</sup> Henry MILNER, « Reading More Newspaper and Voting Less ? A Rejoinder to Pattie and Johnston », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 37, n° 1, mars 2004, p. 186.

plus, il souligne que les vieilles générations québécoises avaient moins de compétences civiques (analphabétisme fonctionnel), et pourtant, on sait que les Québécois votaient davantage auparavant. Enfin, il souligne que les compétences civiques des anglophones sont plus fortes que celles des francophones. Pourtant, comme le souligne Stéphane Lévesque, il semblerait qu'il y ait une large part d'abstentionnistes occasionnels chez les anglophones du Québec.

Il reste, tout de même, que plusieurs chercheurs ont trouvé des relations entre la lecture de journaux et la participation. Il serait intéressant de savoir si cette habitude, au Québec, augmente ou régresse. Le lien avec la participation pourrait alors peut-être s'éclaircir.

## Affiliations

---

### Préambule

L'affiliation des électeurs à certains groupes pourrait influencer leur participation. Dans cette section, vous verrez quelles sont les conclusions des chercheurs qui se sont intéressés à ce thème par rapport à l'engagement, à l'identification partisane, à la religion, au syndicalisme et aux relations sociales.

## Engagement

### Mise en contexte

L'engagement a plusieurs facettes. Ces facettes spécifiques seront étudiées dans les sections subséquentes. Nous examinerons ici l'engagement en général. Les principales questions auxquelles les chercheurs tentent de répondre sont les suivantes : quel est l'impact de l'engagement des gens ? Les électeurs engagés votent-ils plus que les autres ? Les abstentionnistes compensent-ils par d'autres types d'engagements que le vote ?

### Résumé des écrits

Au Canada, plusieurs données ont été colligées à ce sujet. Gidengil et ses collègues ont déterminé qu'il y a davantage de Canadiens qu'auparavant qui participent à des activités de protestation politique. Par exemple, les Canadiens sont classés premiers parmi les démocraties industrielles en ce qui a trait à la propension à signer une pétition ou à participer à un boycott<sup>59</sup>.

<sup>59</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 141.

Pammett, quant à lui, sépare les votants des abstentionnistes pour mieux les analyser. Selon ses données, les gens qui votent sont davantage membres d'organisations que ceux qui ne votent pas<sup>60</sup>. La conclusion est la même par rapport aux pétitions, aux boycotts, aux assemblées, aux appels, aux lettres et à l'utilisation d'Internet à des fins politiques. Selon Pammett, les électeurs assidus participent davantage à ces activités que ceux qui ne votent pas de façon régulière<sup>61</sup>. En guise de conclusion, il ajoute : « Les non-votants ne compensent pas leur manque de participation électorale par d'autres activités politiques «plus pertinentes». Ils se distancient plutôt de la sphère publique de plusieurs façons<sup>62</sup>. »

L'affiliation à d'autres groupes, et son influence sur le vote, sont étudiées par Johnston et Matthews. Ces groupes sont tous les groupes qui ne sont ni politiques, ni religieux, ni syndicaux, par exemple une association sportive. Le fait d'être membre d'un tel groupe fait augmenter la propension à voter de 3,5 points<sup>63</sup>.

Johnston et Matthews ajoutent que les jeunes sont plus sensibles à l'appartenance à ces groupes. Par exemple, une personne de 25 ans augmente sa propension de voter de 6 points si elle est membre d'un groupe autre<sup>64</sup>. La conclusion de ces chercheurs quant à l'engagement est la suivante : il est impossible de dire que les jeunes sont moins engagés que les autres groupes d'âge<sup>65</sup>.

Au sujet des jeunes, Blais, Gidengil, Nevitte et Nadeau déterminent que les jeunes ne sont pas plus engagés que les autres catégories d'âge. Selon ces chercheurs, ils adhèrent moins à des groupes d'intérêt qui œuvrent pour des causes sociales ou politiques<sup>66</sup>. Leurs données indiquent aussi que les personnes nées après 1970 sont les moins portées à s'impliquer dans des services communautaires. Les jeunes n'ont pas, non plus,

<sup>60</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 43.

<sup>61</sup> *Loc. cit.*

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>63</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 9.

<sup>64</sup> *Loc. cit.*

<sup>65</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>66</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 59.

une plus grande propension à être impliqués dans un groupe environnemental. La même conclusion s'applique à la signature d'une pétition ou à la participation à un boycott. Cependant, les jeunes forment le groupe qui participe le plus à des activités de grève illégale ou à l'occupation d'édifices<sup>67</sup>.

Aux États-Unis, Miller et Shanks estiment que l'engagement politique n'a pas d'effet assez appréciable pour expliquer les changements dans la participation dans ce pays<sup>68</sup>.

### Observations

Les données de ces chercheurs vont dans deux directions différentes. Tout d'abord, il semble que la population en général participe davantage qu'auparavant à d'autres sortes d'activités que le vote, particulièrement au Canada. Cependant, le groupe d'âge qui vote le moins, les jeunes, semble très peu compenser sa forte abstention par d'autres activités.

Le lien fait par Pammett au sujet du comportement des votants et des non-votants est moins précis. Bien que la relation semble assez évidente (les gens qui votent s'impliquent plus), il ne précise pas à quel point les non-votants s'engagent ou non. Une meilleure définition de ceux qui s'engagent quand même dans des activités politiques, mais qui s'abstiennent de participer aux élections, aurait pu aiguillonner les recherches sur une piste intéressante.

Au Québec, de telles études n'ont pas encore été réalisées. Il est difficile de dire si les données canadiennes peuvent concorder avec la situation au Québec.

---

<sup>67</sup> *Loc. cit.*

<sup>68</sup> Warren E. MILLER et J. Merrill SHANKS, *The New American Voter*, 1996, Cambridge, Harvard University Press, p. 48.

## Identification partisane

### Mise en contexte

Plusieurs auteurs essaient de trouver un lien entre l'identification partisane et la participation. Ils testent l'hypothèse que plus un citoyen est sympathique à un parti et plus cet attachement est fort, plus il sera probable qu'il vote.

### Résumé des écrits

Selon Blais et ses collègues dans leur document portant sur les élections fédérales canadiennes de 2000, l'effet direct de l'identification partisane n'est pas fort. La propension à voter d'un citoyen augmente de 5 points s'il s'identifie à un parti politique<sup>69</sup>. Cependant, ces chercheurs tiennent à souligner que l'effet de l'identification partisane peut être indirect. Ils croient que les gens moins attachés aux partis pourraient devenir moins intéressés, ce qui abaisserait aussi leur participation<sup>70</sup>. Leurs données révèlent que la propension à voter baisse de 12 points si le citoyen est désenchanté envers tous les partis politiques<sup>71</sup>. Ils mentionnent qu'un des problèmes liés à la participation aux élections fédérales de 2000 était le manque d'attachement partisan des citoyens<sup>72</sup>. Pour sa part, Studlar pense qu'il existe une différence dans la loyauté partisane entre les provinces canadiennes et le palier fédéral. Selon lui, les partis politiques provinciaux ont réussi à conserver une plus grande loyauté de leurs électeurs<sup>73</sup>.

Dans son étude sur 22 démocraties, Mark Franklin précise que la notion d'identification partisane mérite d'être raffinée. À la lumière de ses résultats, il détermine que le rôle de l'identification partisane est modifié selon la nature des élections<sup>74</sup>. Si la nature d'une élection mène à une faible participation, l'effet de la baisse est en partie contré par l'identification partisane. Au lieu de voir la participation chuter considérablement, on voit les citoyens « partisans » empêcher une telle baisse. Dès lors, l'identification partisane devient un prédicteur de la participation. Par contre, si la nature des élections

<sup>69</sup> BLAIS, 2002, *op. cit.*, p. 55.

<sup>70</sup> *Loc. cit.*

<sup>71</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>72</sup> Neil NEVITTE et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil NEVITTE et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 63.

<sup>73</sup> Donley T. STUDLAR, « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 319.

<sup>74</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 164.

mène à une forte participation, l'identification partisane n'est plus un facteur explicatif de la participation. Les gens non partisans étant mobilisés par la nature des élections, le comportement des partisans ne diffère que très peu de celui des non partisans dans ce contexte.

Ailleurs dans cette étude, Franklin démontre par un cas spécifique, celui de l'Allemagne, que l'identification partisane est le plus fort prédicteur de la participation dans un contexte particulier de basse participation. Si un citoyen avait un sentiment fort de sympathie envers au moins un parti, sa propension à voter augmentait de 65 %<sup>75</sup>.

En comparant les démocraties du monde lui aussi, Powell détermine que plus un pays compte de groupes de citoyens entretenant des liens forts envers les partis, plus la participation sera forte dans ce pays<sup>76</sup>. De plus, selon lui, les liens partisans sont l'un des trois facteurs les plus importants qui expliquent 74 % de la participation; les deux autres facteurs étant les règles d'inscription sur la liste électorale et le vote obligatoire<sup>77</sup>.

Ailleurs dans le monde, d'autres auteurs ont étudié les résultats spécifiques à leurs pays. Aux États-Unis, Miller et Shanks en sont arrivés à la conclusion que l'identification partisane n'avait pas un effet assez appréciable pour expliquer le déclin de la participation<sup>78</sup>. En Grande-Bretagne, Pattie et Johnston observent que plus l'identification est basse, plus l'électeur s'abstiendra<sup>79</sup>. Mais ils stipulent aussi que cette mesure varie en fonction du parti visé par la sympathie des électeurs<sup>80</sup>. Dans le cas qu'ils étudient, les partisans éprouvant un degré de sympathie « faible » pour le Parti conservateur votent davantage que les partisans éprouvant un degré de sympathie « faible » pour le Parti travailliste. Cependant, les auteurs notent que la sympathie envers les partis n'ayant pas varié suffisamment entre les élections de 1992 et celles de 1997, il est impossible de trouver une relation entre les changements d'identification et la baisse de la participation<sup>81</sup>. Également, il ne semble pas que les abstentionnistes réguliers et les

<sup>75</sup> *Ibid.*, p. 157.

<sup>76</sup> G. Bingham Jr. POWELL, « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard ROSE, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 18-19.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>78</sup> MILLER et SHANKS, *op. cit.*, p. 48.

<sup>79</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 295.

<sup>80</sup> *Loc. cit.*

<sup>81</sup> *Ibid.*, p. 300.

abstentionnistes occasionnels diffèrent sur cette caractéristique<sup>82</sup>. Comme ils ont à peu près la même répartition de partisans, il est difficile d'y voir une relation avec l'abstention, selon les chercheurs.

Enfin, en Nouvelle-Zélande, Jack Vowles souligne qu'une des explications de la baisse de la participation entre les deux premières élections proportionnelles est la baisse de l'identification partisane. Il explique qu'en plus de l'identification partisane en général qui a chuté, les petits partis politiques n'ont pas réussi à faire augmenter la leur non plus<sup>83</sup>. Selon lui, la faible identification est liée à la baisse de la participation.

### Observations

Deux données sont particulièrement importantes à analyser dans le cas de ce facteur. Tout d'abord, comme plusieurs auteurs l'ont remarqué, la baisse de la participation est souvent reliée à une baisse de l'identification partisane. De prime abord, ces données semblent s'opposer à la thèse élaborée par Franklin qui affirme que l'identification est un meilleur prédicteur lors d'élections à basse participation. En fait, ces données ne sont pas en contradiction. Même si l'identification partisane baisse, et qu'ainsi la participation baisse aussi, il se peut que la valeur du prédicteur de l'identification augmente. En effet, les non-votants sont certainement désaffiliés dans ce cas, mais ceux qui votent ont peut-être une forte propension à être affiliés. Le prédicteur peut alors augmenter de valeur, étant donné que ceux qui sont affiliés votent et que ceux qui ne le sont pas ne votent pas. Au contraire, dans une élection à forte participation, ceux qui ne sont pas affiliés risquent de voter quand même, ce qui réduit l'effet du prédicteur de l'identification. Certes, ceux qui sont affiliés votent toujours, mais ceux qui ne le sont pas ne sont pas nécessairement des abstentionnistes.

Il est difficile de dire si le Québec suit le modèle des autres démocraties : d'une part, nous manquons de données sur l'affiliation faisant référence au Québec pour la période étudiée; d'autre part, il ne se dégage aucune tendance mondiale à partir des conclusions des chercheurs.

---

<sup>82</sup> *Loc. cit.*

<sup>83</sup> Jack VOWLES, « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, p. 591 et 596.

## Religion et syndicalisme

### Mise en contexte

Les facteurs de la religion et du syndicalisme ont été unis pour deux raisons. D'abord, les auteurs recensés se sont très peu penchés sur cette question. Prise séparément, la présentation de chacun de ces facteurs serait alors très brève. Ensuite, ces deux facteurs sont habituellement traités de la même façon. L'hypothèse de base est que la pratique religieuse et l'appartenance à un syndicat augmentent la propension à voter.

### Résumé des écrits

Deux ouvrages canadiens recensés traitent de ces questions. Gidengil et ses collègues ont déterminé que l'effet de la religion a faibli avec le temps. Ils affirment que lorsqu'on contrôle l'effet des autres variables sociales, l'effet de la religion est trop faible pour être pris en compte. Les électeurs provenant de ménages comptant au moins une personne syndiquée n'ont pas plus de chance de voter que ceux qui viennent de ménages sans aucun membre syndiqué<sup>84</sup>. Enfin, Johnston et Matthews ont découvert, à la lumière de leurs résultats, que l'appartenance à un groupe religieux n'a pas d'effet statistiquement significatif<sup>85</sup>.

### Observations

Ces deux variables ne semblent pas avoir un grand effet sur la participation. Le faible intérêt qu'elles ont suscité mérite d'être souligné. De plus amples recherches seraient nécessaires pour déterminer si l'appartenance à un groupe religieux ou l'affiliation à un syndicat exercent une influence sur la participation électorale.

## Relations sociales

### Mise en contexte

Les relations personnelles des électeurs pourraient aussi avoir une influence sur la participation. L'argument qui se cache derrière cette hypothèse est le suivant : en ayant des relations sociales plus fréquentes, l'électeur se construit un réseau social. Ce réseau social aidant à informer l'électeur et à le motiver, la participation s'en trouverait augmentée.

<sup>84</sup> GIDENGIL et autres, *op. cit.*, p. 108.

<sup>85</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*, p. 9.

## Résumé des écrits

Aux États-Unis, Miller et Shanks ont mis au jour le fait que les citoyens ayant une bonne structure sociale familiale et communautaire participent davantage<sup>86</sup>. L'ampleur de cette variation n'est pas spécifiée. Au Canada, Johnston et Matthews ont tenté de cerner trois impacts du réseau social informel : celui de la famille, des amis et des voisins. Seule la fréquence des contacts avec les voisins et la famille ont un impact selon eux. Ces deux types de contacts suivent le même modèle. Si un électeur parle à sa famille ou à ses voisins au moins une fois par mois, sa propension à voter augmente de 3 points<sup>87</sup>. Les relations sociales avec les amis n'ont pas d'effet significatif.

## Observations

Ces recherches sur le réseau social ne font que tenter de voir à quel point la théorie selon laquelle le réseau social exerce une influence sur la participation s'applique. À la lumière de tous les résultats recensés jusqu'ici sur les affiliations, il semble que seulement certains types d'affiliations ont un impact sur la participation. Il en va ainsi pour les relations sociales, où certains types de relations semblent avoir un impact alors que d'autres, tout de même semblables, n'en ont pas.

# Attitudes et comportements

---

## Préambule

Les attitudes et les comportements des électeurs peuvent influencer leur participation au processus électoral. Tout d'abord, différencions ces deux concepts. Selon le *Petit Robert*, une attitude se définit ainsi : « Disposition, état d'esprit (à l'égard de quelqu'un ou quelque chose); ensemble de jugements et de tendances qui pousse à un comportement. » Ainsi, l'attitude est la prédisposition qui mène au comportement. Dans le cas de la participation, il est clair que plusieurs attitudes peuvent entrer en jeu : le cynisme, le sens du devoir civique de voter, l'intérêt, la confiance et le sentiment d'inutilité.

Les comportements, quant à eux, sont souvent le résultat des attitudes. Toujours selon le *Petit Robert*, un comportement est un « ensemble des réactions objectivement observables ». Le fait de voter est donc un comportement résultant, entre autres, des attitudes mentionnées ci-dessus. Cependant, les chercheurs se sont aussi intéressés au

<sup>86</sup> MILLER et SHANKS, *op. cit.*, p. 101.

<sup>87</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*, p. 7-9.

fait que d'autres comportements peuvent influencer la participation des électeurs. Ces deux facteurs sont l'habitude de voter (qui est plus large que l'acte de voter) ainsi que les raisons qui incitent un individu à voter et les contraintes d'ordre personnel.

## Cynisme

### Mise en contexte

Les attitudes négatives envers les politiciens et les institutions politiques sont souvent citées pour expliquer la baisse de la participation. On peut résumer ce facteur sous l'appellation de cynisme. Mais qu'en est-il de l'importance du cynisme ?

### Résumé des écrits

Neil Nevitte et ses collègues, dans leur étude de l'élection fédérale canadienne de 1997, ont commencé par démontrer que le cynisme était en progression au Canada. Entre 1974 et 1997, le pourcentage de personnes faisant preuve de cynisme serait passé de 59 % à 70 % dans la population, selon les données de cette étude<sup>88</sup>. Les auteurs soulignent également que le cynisme est la deuxième raison la plus évoquée pour expliquer l'abstention chez l'électorat. Par contre, il ne semblerait pas y avoir de lien entre l'âge et le cynisme. Les gens nés après 1970, soit la catégorie de gens qui votent le moins au Canada, ne sont pas plus cyniques que les électeurs des autres catégories d'âge<sup>89</sup>.

Ces mêmes auteurs, dans leur étude de l'élection canadienne de 2000, remarquent alors une tendance inverse en ce qui concerne le cynisme. Selon eux, le cynisme était en progression entre 1970 et la fin des années 1980, mais serait en régression depuis la fin de cette période<sup>90</sup>. Comme le cynisme est en baisse et que la participation l'est aussi, il semble impossible, pour eux, de lier les deux données. Par ailleurs, ils remarquent que la catégorie de gens les moins enclins à voter, les jeunes électeurs, n'est pas plus cynique que les autres catégories. Les jeunes seraient même un peu moins cyniques<sup>91</sup>. Les auteurs terminent donc en disant que le cynisme ne peut pas expliquer la baisse de la participation au Canada, puisque ce sont les jeunes qui sont responsables de la baisse de la participation. Cet argument sera davantage expliqué dans la section sur l'âge.

<sup>88</sup> Neil NEVITTE et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil NEVITTE et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 63.

<sup>89</sup> *Loc. cit.*

<sup>90</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 54-55.

<sup>91</sup> BLAIS et autres, 2002, *op. cit.*, p. 54.

Dans une étude sur l'élection canadienne de 2004, Pammett et LeDuc discutent aussi du cynisme. Lorsqu'ils questionnent l'ensemble de l'électorat, 68 % des gens affirment que la baisse de la participation doit être due à des attitudes négatives des électeurs à l'égard du monde politique<sup>92</sup>. Cependant, lorsqu'ils s'adressent aux abstentionnistes, seulement le tiers de ceux-ci évoquent cette raison. Les auteurs en concluent que cette perception de l'électorat en général ressemble à un blâme rejeté sur les autres, plutôt qu'à une perception basée sur la réalité<sup>93</sup>.

Enfin, au Québec, les attitudes négatives sont aussi évoquées par ceux qui trouvent le vote peu ou pas important, comme le rapporte l'enquête SOM. Parmi les raisons mentionnées, le manque de confiance envers le gouvernement (18%), le fait que les politiciens ne tiennent pas leurs promesses (9 %) et la déception à l'égard du système (7 %) étaient les plus populaires<sup>94</sup>. La firme de sondage fait remarquer, également, que ces raisons changent d'une catégorie d'âge à l'autre. Le cynisme semble être plus fort chez les 35-44 ans (confiance face au système et déception)<sup>95</sup>.

## Observations

L'hypothèse voulant que le cynisme ait une influence sur la participation n'est prouvée par aucune des recherches. Cependant, n'oublions pas que toutes les études mentionnées traitant de l'effet du cynisme se basaient sur des sondages d'opinion. Les électeurs faisant preuve de cynisme peuvent ne pas répondre à ces sondages, ou encore évoquer d'autres raisons (manque d'intérêt, manque de temps, etc.) qui ne sont pas mesurées en tant que variables du cynisme. Tout de même, il semblerait que les jeunes ne fassent pas plus preuve de cynisme envers les politiciens et les institutions politiques que leurs aînés. D'autres raisons sont plus largement évoquées autant au Canada qu'au Québec pour cette catégorie d'électeurs, qui, selon plusieurs auteurs, sont responsables de la baisse de la participation. Nous verrons ces hypothèses plus en détail dans la section qui traite de l'âge.

<sup>92</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LeDuc, « Behind the Turnout Decline », dans Jon H. PAMMETT et Christopher DORNAN, *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 342.

<sup>93</sup> *Ibid.*, p. 345.

<sup>94</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 14.

<sup>95</sup> *Loc. cit.*

## Sens du devoir civique de voter

### Mise en contexte

Certains électeurs se sentent obligés d'aller voter à chaque élection. Pour eux, il s'agit d'un devoir moral. Les chercheurs ont désigné ce phénomène sous l'appellation « sens du devoir civique de voter ». Selon eux, plus une personne a le sens du devoir civique développé, plus elle sera encline à voter.

### Résumé des écrits

Dans un chapitre paru dans *Anatomy of a Liberal Victory*, un ouvrage portant sur l'élection fédérale canadienne de 2000, Blais et ses collègues ont examiné le lien possible entre la baisse de la participation au Canada et la baisse du sens du devoir civique. Selon les auteurs, il y a bel et bien une baisse de ce sentiment<sup>96</sup>. La différence est encore plus forte chez les jeunes. Seulement 18 % des jeunes ont un sentiment prononcé du devoir civique comparativement à 34 % chez les plus âgés<sup>97</sup>. De plus, 38 % des jeunes ne se sentiraient pas coupables de ne pas voter, alors que seulement 15 % des personnes nées avant 1945 réagiraient de la même manière<sup>98</sup>.

En 2003, Pammett et LeDuc ont posé le même type de questions aux électeurs canadiens. Selon leurs résultats, 26,2 % des Canadiens considèrent peu ou pas important de voter<sup>99</sup>. Les chercheurs signalent que la corrélation est forte entre le sens du devoir civique et le fait de voter à une élection. Ils ajoutent que le sens du devoir civique est plus fort chez les personnes plus âgées et plus scolarisées<sup>100</sup>. Ils expliquent aussi qu'il y a une baisse significative du devoir civique chez les cohortes d'électeurs qui ont obtenu le droit de vote depuis 1993<sup>101</sup>. Les jeunes ne seraient pas aussi nombreux à partager le point de vue de l'importance de voter que l'étaient les autres générations.

Au Québec, l'enquête SOM réalisée pour le Directeur général des élections a aussi tenté de mesurer l'importance du vote pour les électeurs. Selon ces résultats, 85 % des Québécois trouvent assez ou très important de voter, alors que 15 % estiment que c'est

<sup>96</sup> BLAIS et autres, 2002, *op. cit.*, p. 58.

<sup>97</sup> *Loc. cit.*

<sup>98</sup> *Loc. cit.*

<sup>99</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 38.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>101</sup> *Ibid.*, p. 72.

peu ou pas important<sup>102</sup>. Selon SOM, le vote est perçu aussi important dans tous les groupes d'âge. Les personnes plus scolarisées, celles dont le revenu est au-dessus de 100 000 \$ par année et les habitants de l'agglomération montréalaise reconnaîtraient plus que les autres l'importance de voter.

Deux études américaines ont aussi insisté sur ce lien qui existe entre le devoir civique et l'éducation. D'abord, Wolfinger et Rosenstone indiquent que les gens les plus éduqués aux États-Unis ont un plus fort sens du devoir civique.<sup>103</sup> Ensuite, Robert A. Jackson a déterminé que l'éducation imprègne en partie l'obligation morale de voter. Il a même mesuré cet impact. Selon lui, l'éducation explique 16 % de la variation du sens du devoir civique<sup>104</sup>. Ainsi, d'autres facteurs feraient aussi varier le sens du devoir civique, non mentionnés dans l'article en question.

En Nouvelle-Zélande, les chercheurs ont tenté de savoir si le changement du mode de scrutin à un régime proportionnel a rehaussé ce sens du devoir civique. Selon Karp et Banducci, entre 1990, alors que le régime majoritaire était encore en vigueur, et 1996, date de la première élection proportionnelle, le sens du devoir civique a augmenté, ce qui, en partie, expliquerait la hausse du taux de participation entre ces années<sup>105</sup>. Jack Vowles, qui a analysé la deuxième élection proportionnelle de ce pays en 1999, rappelle que la participation a chuté à ce moment. Cependant, selon lui, le sens du devoir civique n'a pas changé dans la population entre 1996 et 1999<sup>106</sup>. Il faudrait donc regarder d'autres facteurs pour expliquer la baisse de la participation à cette élection précise, selon lui.

## Observations

Les études canadiennes qui ont analysé le sens du devoir civique, et ce, surtout chez les jeunes, nous lancent sur une bonne piste. Il semblerait que les jeunes aient moins ce sens du devoir, ce qui, du coup, ferait en sorte qu'ils sont moins nombreux à voter. Pourtant, les données du sondage SOM mené au Québec sont en contradiction avec cette conclusion. Il semblerait qu'au Québec, les jeunes ont autant ce sens du devoir

<sup>102</sup> SOM, *op. cit.*, p. 13.

<sup>103</sup> Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, p. 36.

<sup>104</sup> Robert A. JACKSON « Clarifying the Relationship between Education and Turnout », *American Politics Quarterly*, vol. 23, n° 3, juillet 1995, p. 279 et 292.

<sup>105</sup> Jeffrey A. KARP et Susan A. BANDUCCI, « The Impact of Proportional Representation on Turnout : Evidence from New Zealand », *Australian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 3, 1999, p. 376.

<sup>106</sup> Jack VOWLES, « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, pp. 595-596.

que les autres catégories d'âge. Par contre, les données de ce sondage reposent sur une plus grande marge d'erreur. Il vaudrait la peine de tester cette hypothèse de nouveau avec un échantillon plus grand.

Bien qu'on puisse constater que le sens du devoir civique est en baisse, on ne traite nulle part de la cause de ce déclin. L'étape suivante devrait donc être la recherche de réponses à ce sujet. Richard Johnston nous a lancé sur une piste dans un document rédigé avec Scott Matthews : la baisse de la compétition pourrait être la réponse. Cependant, la vérification statistique de cette hypothèse ne sera publiée que plus tard en 2005.

Les données sur la Nouvelle-Zélande sont aussi paradoxales. La hausse du taux de participation a été liée à une hausse du sens du devoir civique, mais la baisse de la participation n'est pas liée à une baisse du sens du devoir civique. À tout le moins, ces résultats portent à croire que les hausses et les baisses de la participation peuvent être liées à de nombreux facteurs qui sont actifs ou inactifs selon les contextes.

### *Théorie du choix rationnel*

Ce facteur nous permet de discuter d'une théorie qui déborde largement le seul sens du devoir civique, la théorie du choix rationnel. Selon cette théorie, plusieurs facteurs sont décisifs dans le choix de voter ou non, dont le sens du devoir civique. Cette théorie s'énonce sous la forme d'une formule mathématique :

$$pB + D > C$$

où « p » est la probabilité d'influencer l'issue du vote, « B » représente les bénéfices pour l'électeur de voter, « D » la force du sens du devoir civique et « C » les coûts engendrés par l'action de voter<sup>107</sup>. Ces coûts sont autant des coûts directs (le temps et l'énergie qu'une personne investit d'abord pour s'informer et ensuite, pour aller voter) que des coûts d'opportunité (salaire perdu)<sup>108</sup>. Ainsi, selon cette théorie, si l'addition du membre de gauche est plus grande que les coûts (à droite de l'équation), l'électeur ira voter. Kanazawa explique le plus grand problème de cette théorie. Il signale que

<sup>107</sup> La théorie du choix rationnel a été développée en deux temps. Tout d'abord, elle a été abordée dans Anthony DOWNS, *An Economic Theory of Democracy*, 1957, New York, Harper and Row. Par la suite, elle a été raffinée dans deux documents : William H. RIKER et Peter C. ORDESHOOK, « A Theory of the Calculus of Voting », *American Political Science Review*, 1968, vol. 62, p. 25-42. et William H. RIKER et Peter C. ORDESHOOK, *An Introduction to Positive Political Theory*, 1973, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice-Hall.

<sup>108</sup> Satoshi KANAZAWA, « A New Solution to the Collective Action Problem : The Paradox of Voter Turnout », *American Sociological Review*, vol. 65, n° 3, juin 2000, p. 434.

la valeur de « p » dans le cas d'une élection présidentielle est infiniment petite<sup>109</sup>. Une élection très serrée se solde quand même par un écart d'une dizaine de milliers de votes. Ainsi, « p » est presque égal à zéro. Si « p » est égal à zéro, la multiplication de « p » par « B » égalera aussi zéro, ce qui fait que le choix de voter repose presque entièrement sur le sens du devoir civique.

Cependant, Kanazawa a aussi cherché à modifier cette théorie. Selon lui, les choix précédents des électeurs méritent d'être ajoutés au modèle sous les termes de « p » et de « B »<sup>110</sup>. Cet amendement à la théorie du choix rationnel sera discuté plus loin, dans la section sur l'habitude de voter.

Enfin, la théorie du choix rationnel donne un éclairage intéressant sur les coûts et bénéfices entourant le vote. Malheureusement, les limites énoncées par Kanazawa font souvent rejeter cette théorie. Certains chercheurs tentent de l'améliorer, comme Kanazawa l'a fait, mais peu sont arrivés à un consensus à ce jour.

## Intérêt

### Mise en contexte

L'intérêt porté aux campagnes électorales et à la politique en général a souvent fait l'objet d'études. En général, les chercheurs testent l'hypothèse suivante : plus l'intérêt d'un individu envers la politique et l'élection est marqué, plus il sera enclin à voter.

### Résumé des écrits

En 1991, Jon H. Pammett, dans son étude remise à la Commission Lortie, expliquait que le facteur relié aux attitudes et aux comportements le plus important était l'intérêt porté à l'élection. Moins l'électeur était intéressé, moins il était enclin à voter<sup>111</sup>.

Dans leur analyse de l'élection fédérale canadienne de 1997, Nevitte et ses collègues déduisent que la décision de ne pas voter à cette élection était reliée au manque d'intérêt et au manque d'attachement partisan des électeurs<sup>112</sup>.

<sup>109</sup> *Loc. cit.*

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 439-440.

<sup>111</sup> Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 50.

<sup>112</sup> NEVITTE et autres, 2000, *op. cit.*, p. 63.

Dans leur étude de l'élection canadienne de 2000, les mêmes chercheurs soulignent que deux facteurs particulièrement importants avaient été notés dans les données sur cette élection : le niveau d'intérêt envers la politique et le niveau d'information des citoyens<sup>113</sup>. Ils constatent que les jeunes ont un intérêt plus faible et sont moins bien informés<sup>114</sup>. Les auteurs démontrent que si les jeunes Canadiens étaient aussi intéressés et informés que les autres groupes d'âge, leur participation augmenterait de 14 points<sup>115</sup>.

Le sondage réalisé par Pammett et LeDuc pour Élections Canada en 2003 précise que l'intérêt pour les campagnes électorales est toujours plus élevé que celui pour la politique en général<sup>116</sup>. Dans la population en général, 56,3 % des gens sont intéressés par l'élection. Par contre, chez les abstentionnistes, 54,2 % d'entre eux ne sont intéressés ni à l'élection, ni à la politique<sup>117</sup>. Les auteurs font donc un lien entre l'intérêt et l'abstention.

Dans leur étude de l'élection canadienne de 2004, les mêmes auteurs font référence à une apathie grandissante de l'électorat, surtout chez les jeunes<sup>118</sup>. D'ailleurs, ils notent que la raison pour ne pas voter la plus souvent mentionnée était le manque d'intérêt pour la politique et pour l'élection<sup>119</sup>.

Enfin, au Québec, l'enquête SOM réalisée pour le Directeur général des élections indique que les deuxième et troisième raisons les plus souvent mentionnées pour ne pas voter sont le manque d'intérêt ( 26 %) et le manque d'information ( 18 %). Le manque d'information est encore plus présent chez les jeunes (54 %)<sup>120</sup>.

## Observations

L'intérêt et la participation semblent reliés. Tous les auteurs ont noté que les gens les moins intéressés votaient moins. Par contre, nul ne traite des causes de cet intérêt. Pour trouver des solutions à ce chapitre, il faudrait découvrir quels sont les facteurs qui font varier l'intérêt dans une population donnée.

<sup>113</sup> BLAIS et autres, 2002, *op. cit.*, p. 52.

<sup>114</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>116</sup> PAMMETT et LEDUC, 2003, *op. cit.*, p. 30.

<sup>117</sup> *Ibid.*, pp. 30-31.

<sup>118</sup> PAMMETT et LEDUC, 2004, *op. cit.*, p. 339.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>120</sup> SOM, *op. cit.*, p. 14.

## Confiance

### Mise en contexte

Certains auteurs ont également observé l'effet de la confiance, en tant qu'attitude, sur la participation. À ce chapitre, les auteurs ont mesuré le niveau de confiance politique des électeurs, mais aussi leur niveau de confiance en général, envers les individus et la société. Règle générale, les chercheurs s'attendent à ce que les gens qui font le plus confiance aux autres votent davantage.

### Résumé des écrits

Johnston et Matthews ont cherché à voir l'impact de deux types de confiance sur l'électorat. Selon eux, la confiance remplace des mesures comme l'intérêt ou le sens du devoir civique<sup>121</sup>. Ils ont donc mesuré la confiance en deux volets : la confiance politique et la confiance interpersonnelle. Le premier type était mesuré par une série de quatre questions. Le deuxième l'était par une question qui visait à savoir si l'individu avait généralement confiance en autrui. Selon Johnston et Matthews, les deux types de confiance auraient un effet marqué, positif et crédible sur la participation<sup>122</sup>. L'effet de la confiance politique serait un peu plus important. L'effet serait encore plus marqué chez les jeunes. Par exemple, un électeur de 25 ans verrait sa propension à voter augmenter de 14 points s'il avait une meilleure confiance politique et de 5 points s'il avait une meilleure confiance interpersonnelle. Pour une personne de 50 ans, la valeur de ces coefficients est de six et de deux points<sup>123</sup>.

Dans leur livre *Citizens*, Gidengil et ses collègues ont constaté que les variations de la confiance au Canada suivaient le même modèle que celui du cynisme. La confiance aurait baissé dans les années 1970 et 1980, mais aurait remonté depuis les années 1990<sup>124</sup>. Comme la baisse de la participation au Canada se situe surtout dans les années 1990 et 2000, les auteurs n'y voient pas de lien entre la confiance et la participation.

<sup>121</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 9.

<sup>122</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>123</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>124</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? » dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, pp. 106-107.

Enfin, Milner, dans son livre sur la compétence civique, affirme que la confiance n'a pas de lien avec la participation<sup>125</sup>.

### Observations

La confiance est un facteur peu discuté, mais qui semble avoir un impact, selon Johnston et Matthews. Par contre, les réserves émises par Milner, d'un côté, et Gidengil et ses collègues, de l'autre, montrent bien les limites de la catégorisation. Bien souvent, des facteurs considérés comme différents peuvent être associés ou encore confondus. Comme la plupart de ces recherches reposent sur des sondages, c'est l'interprétation qu'en font les citoyens qui détermine leur impact.

## Sentiment d'inutilité de l'électeur

### Mise en contexte

Plusieurs auteurs ont documenté le fait que l'électeur peut sentir que son vote est inutile. Cependant, la mesure de ce sentiment a été nommée de plusieurs manières. Certains auteurs parlent de l'efficacité de l'électeur, d'autres du sentiment de ne pas pouvoir influencer la politique et enfin, du sentiment d'inutilité de l'électeur. Habituellement, les auteurs s'attendent à ce qu'une remontée du sentiment d'inutilité fasse baisser la participation.

### Résumé des écrits

Aux États-Unis, Robert A. Jackson a cherché à mesurer l'ampleur du lien entre l'éducation, l'efficacité et la participation. Jackson divise l'efficacité en deux : l'efficacité interne et l'efficacité externe. L'efficacité interne représente l'autoévaluation que fait l'électeur de sa compétence relativement au choix électoral. L'efficacité externe représente le degré d'impact que l'électeur croit avoir sur l'issue de l'élection et sur les politiques publiques<sup>126</sup>. Selon les résultats de Jackson, l'éducation influence ces deux mesures, de l'ordre de 30 %. En outre, les deux termes de l'efficacité expliquent 15 % de la variation de la participation<sup>127</sup>.

<sup>125</sup> Henry MILNER, *La compétence civique – Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, 2004, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, p. 59.

<sup>126</sup> Robert A. JACKSON, « Clarifying the Relationship between Education and Turnout », *American Politics Quarterly*, vol. 23, no 3, juillet 1995, p. 288.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 292.

Miller et Shanks, quant à eux, ont essayé de voir si l'efficacité concernait seulement les nouvelles générations comme plusieurs autres facteurs. Dans leur étude, ils observent que le déclin de l'efficacité dans le temps est réparti également dans toutes les générations. Il ne s'agit donc pas du seul fait des nouvelles générations qui votent<sup>128</sup>.

Au Canada, Pammett a d'abord discuté du sentiment de ne pas pouvoir influencer la politique. Selon lui, entre 1974 et 1984 au Canada, ce sentiment était en hausse<sup>129</sup>. En 2003, Pammett et LeDuc notent que le sentiment d'inutilité est particulièrement fort chez les abstentionnistes<sup>130</sup>. Ils ajoutent que ce sentiment s'accompagne souvent d'une opinion négative quant à la compétition, c'est-à-dire l'impression que leur vote ne changera rien au résultat final, que l'issue est scellée d'avance. Pour eux, le sentiment d'inutilité est profondément lié au manque de compétition. Pammett et LeDuc affirment que le sentiment d'inutilité vient de deux faits : premièrement, l'absence d'une opposition solide qui mettrait en doute l'issue du vote et susciterait l'intérêt; deuxièmement, l'absence de compétition locale dans bon nombre de circonscriptions<sup>131</sup>.

Au Québec, l'enquête de la maison SOM révèle que le sentiment d'inutilité est la raison la plus fréquemment évoquée pour expliquer la faible importance du vote (31 %). Également, il semblerait que ce sentiment est encore plus fort dans la catégorie des 25-34 ans (48 %) <sup>132</sup>.

## Observations

L'évolution de ce sentiment n'est pas assez documentée pour y voir un lien direct avec la baisse de la participation. Par contre, les données du sondage SOM suggèrent que le sentiment d'inutilité est lié à une faible participation. Toutefois, des recherches plus détaillées méritent d'être faites pour déterminer si ce sentiment est réellement fort au Québec et, surtout, quelles en sont les causes.

<sup>128</sup> Warren E. MILLER et J. Merrill SHANKS, *The New American Voter*, 1996, Cambridge, Harvard University Press, p. 109.

<sup>129</sup> PAMMETT, 1991, *op. cit.*, p. 53.

<sup>130</sup> PAMMETT et LEDUC, 2003, *op. cit.*, p. 41.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>132</sup> SOM, *op. cit.*, p. 14.

## Habitude de voter

### Mise en contexte

L'habitude de voter représente un comportement en soi selon certains auteurs. Sans cette donnée, disent-ils, il est impossible de comprendre de quelle manière le phénomène de la participation s'opère. Ainsi, plus un citoyen prend l'habitude de voter, plus il voterait. Les causes de cette prise d'habitude seront brièvement soulevées dans cette section. Nous verrons aussi de quelle manière les auteurs répartissent l'habitude de voter au sein de la population.

### Résumé des écrits

Mark Franklin, dans son livre sur la participation électorale, a tenté de documenter à fond l'habitude de voter qu'il nomme l'inertie. Un élément important de la socialisation de l'électeur, selon lui, est qu'il se fixe dans sa manière d'agir. Le plus longtemps il agit de la même manière, le plus difficile ce sera de changer ce comportement. Selon Franklin, la répétition d'un comportement donné laisse donc des traces dans la personnalité de l'électeur<sup>133</sup>.

Il estime que deux choses sont à retenir. Premièrement, les traces peuvent être laissées à n'importe quel âge. Deuxièmement, le fait de ne jamais répéter un comportement d'un type ou l'autre implique l'absence de traces de ce comportement<sup>134</sup>. L'auteur se réfère à l'étude de Butler et Stokes qui déterminent que le nombre magique est trois : quiconque avait voté de la même manière trois fois était devenu essentiellement immunisé aux autres partis<sup>135</sup>. Les personnes qui n'avaient pas répété leurs comportements trois fois avaient une plus grande propension à changer l'allégeance de leur vote. Franklin affirme, grâce à ces données, que le même phénomène agit dans un sens ou dans l'autre. Si l'électeur vote à trois élections d'affilée, il ira probablement toujours voter. Le contraire est aussi vrai : si l'électeur s'abstient trois fois de suite, il est possible qu'il ne votera plus jamais.

Selon Franklin, c'est la nature de l'élection qui influencera le plus la décision de l'électeur de voter lors de ces trois premières élections. Nous traiterons plus précisément de

<sup>133</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 21.

<sup>134</sup> *Loc. cit.*

<sup>135</sup> *Loc. cit.*

ce facteur plus loin. Ce qu'il faut retenir, selon Franklin, c'est que plus l'élection est compétitive, plus les enjeux sont forts et plus la marge de victoire est serrée, plus l'électorat encore libre (non fixé dans son habitude) se présentera aux urnes<sup>136</sup>. Le contexte électoral des trois premiers scrutins est primordial pour un électeur. À ce chapitre, il est à noter que les nouvelles cohortes d'électeurs (depuis environ 1970) ont moins pris cette habitude selon l'auteur. Il mentionne l'abaissement de l'âge légal de voter comme facteur explicatif; nous y reviendrons aussi plus loin dans ce document.

De plus, il croit que la théorie de l'inertie expliquerait le faible impact des changements institutionnels apportés dans les démocraties actuelles. Selon lui, comme une large proportion d'électeurs sont fixés dans leur comportement, les changements institutionnels n'opèrent que sur les jeunes cohortes<sup>137</sup>. Il faudra donc de nombreuses années avant de pouvoir saisir le réel impact de tels changements institutionnels, comme le changement du mode de scrutin en Nouvelle-Zélande<sup>138</sup>.

Franklin détermine également que l'effet de l'inertie est vérifié dans 20 des 22 pays qui font l'objet de son étude et que cet effet est l'un des facteurs les plus importants<sup>139</sup>.

D'autres auteurs donnent aussi un éclairage sur cette habitude de voter qui se scelle avec le temps. Matsusaka et Palda ont trouvé qu'en ajoutant le passé électoral des citoyens à leur modèle, le pourcentage de la variation de la participation expliquée passait de 15 % à 30 %<sup>140</sup>. André Blais, dans son livre *To Vote or Not to Vote*, explique que ceux qui ont voté à la dernière élection ont 84 % des chances de voter à la suivante<sup>141</sup>. S'il s'agit des deux dernières élections, la propension à voter augmente à 90 %. Blais en conclut qu'il est très important de considérer le fait que la grande majorité de ceux qui se déplacent pour une élection le font toujours à chaque élection.

À ce chapitre, il détermine une moyenne jumelée grâce aux données canadiennes et britanniques de 1959 à 1997. Selon celles-ci, 63 % des gens sont des votants réguliers, 24 % des votants occasionnels et 14 % des abstentionnistes réguliers<sup>142</sup>.

<sup>136</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>137</sup> *Ibid.*, p. 81.

<sup>138</sup> *Loc. cit.*

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>140</sup> John G. MATSUSAKA et Filip PALDA, « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 432.

<sup>141</sup> André BLAIS, *To Vote or Not to Vote*, 2000, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 46-47.

<sup>142</sup> *Ibid.*, p. 48.

Au Québec, Stéphane Lévesque, dans la conclusion de son étude, postule que l'électorat anglophone et allophone du Québec comprend une grande proportion d'abstentionnistes occasionnels<sup>143</sup>. Il s'agirait d'un trait particulier du Québec en matière de participation.

Pattie et Johnston, dans leur étude des élections britanniques de 1997, ajoutent à leur modèle de participation une variable sur le comportement du vote. Selon eux, si l'électeur se souvient qu'au moins un de ses parents s'est abstenu d'aller voter lors d'une élection, sa propension à voter sera plus basse que chez un électeur qui se souvient qu'au moins un de ses parents a voté lors d'un scrutin<sup>144</sup>.

Enfin, Kanazawa, dans son souci de parfaire la théorie du choix rationnel exposée précédemment dans ce document, affirme que le passé électoral de l'électeur influence sa propension à voter. Dans le modèle du choix rationnel  $pB + D > C$ ,  $p$  est souvent associé à la probabilité d'influencer l'issue du vote. Cette probabilité est souvent infinitésimale dans une élection nationale<sup>145</sup>. Kanazawa propose alors un nouveau modèle, où «  $p$  » représente l'expérience électorale antérieure. Selon l'auteur, si un électeur a voté et que le parti qu'il préfère a gagné, sa propension à voter augmente ( $p$ ). Le même phénomène se produit si l'électeur n'a pas voté et que le parti qui lui est le plus sympathique perd, puisque son inaction n'a pas été récompensée. Au contraire, s'il vote et que son parti préféré perd, ou encore s'il ne vote pas et que son parti préféré gagne, sa propension à voter diminuera<sup>146</sup>. Selon Kanazawa, cette hypothèse est vérifiée par les données sur les élections présidentielles américaines entre 1972 et 1992, dans la mesure où il n'y a pas de troisième candidat jugé important.<sup>147</sup>

## Observations

L'examen de l'habitude de voter est plutôt récent. Avant la parution du livre de Franklin, ce phénomène était peu documenté. Tous les auteurs cités qui se sont intéressés à cette question ont publié leurs résultats après 1998. Les conclusions amenées par Franklin ont une très grande importance. En effet, si ses hypothèses s'avèrent, toute

<sup>143</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p. i.

<sup>144</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 295.

<sup>145</sup> KANAZAWA, *op cit.*, p. 434.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 439.

<sup>147</sup> *Ibid.*, p. 440.

action portée sur des électeurs fixés dans leur habitude est alors inutile. Seules les actions pouvant toucher les électeurs non fixés auront un impact immédiat. La théorie élaborée par Franklin appelle à la patience. Tout changement institutionnel prendra du temps à amener un effet probant.

Il est aussi intéressant que Kanazawa s'intéresse au passé électoral des gens en fonction de la théorie du choix rationnel. Cependant, cette contribution est limitée, puisque d'autres chercheurs ne l'ont pas encore évoquée, contrairement à la théorie de Franklin dont on trouve des échos dans les travaux de chercheurs, parmi lesquels Milner (un mois avant la publication du livre de Franklin) et Johnston. Il est à noter que certains auteurs tenteront de soutenir ou d'infirmer les conclusions de Franklin dans les mois à venir.

On peut se demander si une telle théorie s'applique au Québec. Pour l'instant, il est impossible de savoir si l'habitude de voter est installée aussi fortement au Québec qu'ailleurs dans le monde.

## Raisons et contraintes d'ordre personnel

### Mise en contexte

Les raisons et les contraintes d'ordre personnel pourraient avoir une influence sur le vote. En fait, plusieurs électeurs invoquent différentes raisons pour ne pas voter. Pensons seulement au fait d'être malade, de travailler à des heures irrégulières, etc. Cependant, aucun auteur n'a cherché à vérifier si les motifs invoqués sont véridiques. Ils ont plutôt essayé d'en mesurer l'ampleur lors d'élections données.

### Résumé des écrits

En 1991, Jon H. Pammett remettait son étude sur l'exercice du droit de vote à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis. Dans son texte, il recense les raisons invoquées par les abstentionnistes pour ne pas voter. De toutes les raisons mentionnées, la première position revient au fait d'être absent de la circonscription. Suivent ensuite, le fait d'être malade et d'être trop occupé<sup>148</sup>.

En 2003, Pammett et LeDuc refont le même exercice dans une étude pour Élections Canada. Cette fois-ci, les raisons d'ordre personnel et administratif, en l'occurrence

<sup>148</sup> Jon H. PAMMETT, 1991, *op. cit.*, p. 43.

celles qui nous intéressent dans cette section, ne sont pas en tête de liste. Par contre, parmi les raisons personnelles et administratives les plus fortes se trouve le fait d'être soit trop occupé (14,3 %), soit en dehors de la circonscription (10,4 %)<sup>149</sup>.

Au Québec, la firme de sondage SOM a aussi sondé les électeurs pour savoir quelles raisons mentionnaient les abstentionnistes pour ne pas voter. Au chapitre des raisons dites ponctuelles par SOM, – l'équivalent des raisons personnelles et administratives de Pammett et de LeDuc – la première position revient au manque de temps, suivie du fait d'être absent de la circonscription<sup>150</sup>.

Enfin, au chapitre du mode de vie, Wolfinger et Rosenstone, dans une étude publiée en 1980, affirmaient que le temps libre n'était pas un facteur facilitant le vote. Selon eux, les gens qui avaient plus de temps libre ne votaient pas davantage que les autres<sup>151</sup>.

### Observations

Les raisons invoquées pour ne pas voter sont à peu près toujours les mêmes : les électeurs disent manquer de temps, avoir été absents de la circonscription ou malades. Cependant, on peut noter un certain retournement. Alors qu'en 1991, le fait d'être absent de la circonscription était le facteur le plus fort, aujourd'hui, deux études disent que le manque de temps a pris la première position.

Par ailleurs, le fait d'être malade a moins d'influence. Aujourd'hui, autant au Canada qu'au Québec, à peine 2 % des gens disent ne pas voter à cause de la maladie. Ce résultat est peut-être signe que ces deux paliers de gouvernement ont mis en place des mesures pour faciliter le vote des personnes malades dans les centres hospitaliers reconnus. Il se peut aussi que, comme certains malades sont encore à l'hôpital au moment du sondage, ils ne peuvent vraisemblablement pas être joints. Ainsi, les études sous-estiment peut-être l'impact de la maladie dans l'électorat en général, mais cela, autant dans les sondages récents que plus anciens.

<sup>149</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, 2003, *op. cit.*, p. 17.

<sup>150</sup> SOM, *op. cit.*, p. 18.

<sup>151</sup> WOLFINGER et ROSENSTONE, *op. cit.*, p. 29.

## Âge et temps

---

### Préambule

L'âge et le temps sont deux facteurs qui peuvent influencer l'électorat, et ce, de manière très différente. Premièrement, un effet de période se fait sentir quand, dans un moment dans le temps, la participation de tous les groupes d'âge change. Un tel effet dénote alors que la période est marquée par un changement dans la participation. Deuxièmement, l'effet de génération n'exerce une influence que sur une partie de l'électorat. Même si ce changement peut être limité à une période, l'effet générationnel ne touche pas l'électorat au complet; c'est ce qui le différencie de l'effet de période. Nous aborderons aussi l'effet de l'âge; ce facteur est lié au cycle de vie d'un électeur.

### Effets de période

#### Mise en contexte

Certains auteurs ont essayé de déterminer si des effets de période étaient à l'œuvre. Un effet de ce type peut être remarqué seulement lorsque tout l'électorat est affecté par un changement à l'intérieur d'une période de temps. Peu d'hypothèses de recherches ont été émises à ce sujet.

#### Résumé des écrits

Les deux études qui ont documenté l'effet de période ont été réalisées par André Blais. La première, produite en collaboration avec Carty, révèle qu'au niveau international, on observe de forts effets de période. Selon leurs conclusions, les périodes les plus récentes montrent de plus forts taux de participation<sup>152</sup>. Ils expliquent ce phénomène par le fait que l'électorat a été élargi au cours de ces périodes récentes. En conséquence, la croyance que toute la population devait voter se serait davantage répandue, selon eux.

Dans leur texte de 2004, Blais et ses collègues ont plutôt découvert un effet de période faible mais significatif au Canada. Selon eux, tous les groupes de l'électorat ont vu leur propension à voter baisser de 3 points entre 1990 et 2000<sup>153</sup>.

---

<sup>152</sup> André BLAIS et R. K. CARTY, « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 176-177.

<sup>153</sup> André BLAIS et autres, « Where does turnout decline come from ? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 2, 2004, pp. 221-236.

## Observations

Les recherches ne sont pas nombreuses au sujet des effets de période. La raison est simple, les effets générationnels sont tellement présents dans l'analyse des chercheurs, démontrant que les cohortes successives de jeunes réagissaient différemment de l'électorat en général, que la recherche sur les périodes a été peu documentée. Nous traiterons des effets générationnels dans la section suivante.

Les chercheurs recensés n'ont pas étudié les effets de période au Québec. Pourtant, les hausses et les baisses ponctuelles du taux de participation pourraient peut-être guider sur cette piste. Cependant, il faut des données catégorisées par âge pour vérifier si toutes les catégories d'électeurs sont touchées en même temps, ou au contraire s'il s'agit d'un effet générationnel limité à un groupe d'âge.

## Effets générationnels

### Mise en contexte

Les effets générationnels se rapportent au fait qu'une ou des générations peuvent avoir une participation différente des autres. En général, les auteurs cherchent à savoir si les générations les plus récentes sont moins enclines à voter que les autres lorsqu'elles avaient le même âge.

### Résumé des écrits

Blais et ses collègues ont déterminé que le facteur le plus important dans l'évolution de la participation au Canada entre 1988 et 2000 était que la participation a baissé seulement chez les personnes nées après 1970<sup>154</sup>. De plus, au même âge, les baby-boomers (nés entre 1945 et 1959) votaient de 3 à 4 points plus bas que les pré baby-boomers (nés avant 1945). La génération X (personnes nées entre 1960 et 1969), elle, votait 10 points plus bas que les baby-boomers. La génération d'après (personnes nées après 1970) votait encore 10 points plus bas au même âge. En tout, il y a un effet générationnel d'au-dessus de 20 points entre la dernière génération et les pré baby-boomers selon ces auteurs<sup>155</sup>.

<sup>154</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 46.

<sup>155</sup> *Ibid.*, p. 48.

En 2004, les mêmes auteurs réfléchissaient encore sur ce phénomène au Canada. Selon eux, la baisse de la participation n'est pas due à des effets de période, mais bien au remplacement générationnel. Cette baisse de la participation est donc causée par l'arrivée de jeunes électeurs qui votent et voteront beaucoup moins que ceux qui disparaissent<sup>156</sup>. Ils reprennent d'ailleurs leurs résultats précédents, en l'occurrence la baisse d'au-dessus de 20 points entre les pré baby-boomers et la dernière génération d'électeurs. Selon eux, il s'agit là de la raison principale de la baisse de la participation au Canada. Les raisons de cette baisse sont, au dire des auteurs, la baisse de l'attention portée à la politique ainsi que celle du sens du devoir civique<sup>157</sup>. Également, l'effet générationnel a environ la même ampleur que l'effet de cycle de vie que nous verrons plus loin.

Johnston et Matthews affirment aussi que l'effet de l'âge et du temps est séparé à peu près également entre l'effet générationnel et celui du cycle de vie<sup>158</sup>. Selon eux, la chute de la participation canadienne depuis 1993 est largement attribuable aux jeunes. Ils estiment que la raison de cette baisse est l'effondrement de la compétition au niveau national et dans les circonscriptions<sup>159</sup>.

Nevitte et ses collègues, dans leur étude de l'élection canadienne de 1997, affirment que les effets générationnels étaient présents mais modestes au Canada. Selon eux, seulement un point de la baisse totale de participation (huit points) était attribuable à l'effet générationnel<sup>160</sup>. Ils rappellent que ce sont les électeurs nés après 1970 qui sont les moins enclins à voter.

À propos de l'élection canadienne de 2004, Pammett et LeDuc soulignent que le déclin de la participation est très fortement lié à l'âge et aussi aux générations, soulignant la très faible participation des jeunes à cette élection (25 % d'entre eux ont voté)<sup>161</sup>.

<sup>156</sup> BLAIS et autres, 2004, *op. cit.*, p. 224-225.

<sup>157</sup> *Loc. cit.*

<sup>158</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott. MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 13.

<sup>159</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>160</sup> Neil NEVITTE, BLAIS et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil NEVITTE et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 62.

<sup>161</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Behind the Turnout Decline », dans Jon H. PAMMETT et Christopher DORNAN, *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 345.

La théorie de la participation de Mark Franklin fait aussi écho des changements générationnels. Selon lui, la baisse de la participation au niveau mondial est attribuable au fait que les dernières générations votent moins que les précédentes<sup>162</sup>. Franklin croit que, comme le fait de voter ou de ne pas voter constitue une habitude, les générations qui commencent leur vie « électorale » en votant à de plus faibles niveaux continueront à voter moins fortement que les autres générations, et ce, malgré l'effet de cycle de vie qui agit quand même. Selon Franklin, deux facteurs expliquent la baisse de la participation dans le monde : l'abaissement de l'âge légal de voter et la nature des élections. Ces facteurs sont plus amplement expliqués dans d'autres sections.

Aux États-Unis, Miller et Shanks affirment que le remplacement générationnel a causé la baisse de la participation dans ce pays depuis 30 ans. Ils soulignent que cet effet est encore plus fort chez ceux qui n'ont pas de diplôme universitaire, chez qui ils découvrent une différence de 30 points dans la participation entre les deux générations étudiées<sup>163</sup>. Toujours chez nos voisins du sud, William Lyons et Robert Alexander notent que l'effet générationnel est une composante significative de la baisse de la participation aux États-Unis<sup>164</sup>.

## Observations

L'ampleur des recherches faites au sujet des effets générationnels est assez impressionnante. Les chercheurs semblent avoir établi un consensus sur la présence de cet effet, et non pas sur les raisons entourant cet effet. Chez certains, c'est la baisse de l'intérêt et du sens du devoir civique qui en est la cause. Pour d'autres, c'est le manque de compétition qui l'explique.

Au Québec, on dénote une forte différence dans la participation de ceux qui sont âgés de 34 ans et moins et ceux de 35 ans et plus, selon l'enquête SOM réalisé pour le Directeur général des élections<sup>165</sup>. Par exemple, selon ce sondage, 73 % des 25-34 ans auraient voté en 2003 alors que 89 % des 35-44 ans l'auraient fait. Cependant, la der-

<sup>162</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 60-61

<sup>163</sup> Warren E. MILLER et J. Merrill SHANKS, *The New American Voter*, 1996, Cambridge, Harvard University Press, p. 41 et 57.

<sup>164</sup> William LYONS et Robert ALEXANDER, « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, novembre 2000, p. 1014.

<sup>165</sup> Toutes les données qui suivent sont tirées de SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des Élections du Québec, p. 17.

nière génération, les 18-24 ans, ne semblerait pas voter en moins grand nombre que les 25-34 ans. En effet, les 18-24 ans voteraient à 74 % au Québec, comparativement aux 73 % des 25-34 ans. Par contre, seulement 93 personnes de 18 à 24 ans ont répondu à ce sondage, ce qui fait grimper la marge d'erreur. De plus amples recherches sur la participation des jeunes au Québec sont nécessaires pour découvrir si ce sondage rapporte un effet réel ou erroné.

## Âge et cycle de vie

### Mise en contexte

Le facteur de l'âge repose sur l'hypothèse que plus une personne est jeune, moins elle a tendance à voter. Le fait que l'âge explique la participation est dû au cycle de vie. En vieillissant, l'électeur vote davantage : telle est l'hypothèse de base du cycle de vie.

### Résumé des écrits

Les effets du cycle de vie (et donc de l'âge) sont traités dans les études d'André Blais et de ses collègues. En 2002, ils mesurent les variations de la participation dans ce cycle de vie. Entre 20 et 30 ans, la participation augmente de 7 à 8 points, entre 30 et 40, de 4 à 6 points, entre 40 et 50 de 2 à 3 points, reste stable entre 50 et 70 ans, et commence à décliner par la suite<sup>166</sup>. Selon eux, l'amplitude de l'effet du cycle de vie au Canada est de 15 points entre 20 et 50 ans. Cependant, ils tiennent à souligner que cet effet est moins fort que celui des effets générationnels.

En 2004, ces mêmes auteurs refont le même exercice. En général, ils arrivent au même résultat ; une différence de 15 points entre 20 et 50 ans. Ils précisent que l'effet du cycle de vie n'explique pas la baisse de la participation. Pour que l'effet du cycle de vie (âge) ait fait baisser la participation, il aurait fallu que la proportion de jeunes dans l'électorat grandisse. Au contraire, c'est le nombre d'électeur d'âge moyen (ceux qui participent le plus) qui a augmenté au cours des dernières années<sup>167</sup>. Ainsi, selon les auteurs, le cycle de vie n'a pas fait baisser la participation, il aurait même dû la faire augmenter.

<sup>166</sup> BLAIS et autres, 2002, *op. cit.*, p. 48.

<sup>167</sup> André BLAIS et autres, « Where does turnout decline come from ? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 2, 2004, p. 221-236.

Pammet a aussi étudié cet effet. Dans son document remis à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis en 1991, il souligne que les 18-21 ans sont trois fois moins susceptibles de voter que les 50 ans et plus. Il remarque qu'à l'élection de 1984, 37 % des jeunes n'ont pas voté. Le taux d'abstention s'est situé à 29 % chez les 22-29 ans et à seulement 12 % chez les plus âgés<sup>168</sup>. Dans son étude réalisée en collaboration avec Lawrence LeDuc en 2003 pour Élections Canada, il note une baisse de l'effet de cycle de vie qui n'a pas réussi à entraîner une hausse de la participation des électeurs des années 1980 aux mêmes niveaux que leurs aînés<sup>169</sup>.

Johnston et Matthews expliquent à leur tour dans leur document que le fait que les jeunes votent moins est dû à deux causes, la première étant le cycle de vie. Cependant, selon eux, il ne faut pas s'inquiéter de l'effet du cycle de vie parce qu'il a toujours existé et qu'il s'agit du cheminement normal d'un électeur<sup>170</sup>. Ils soulignent également que l'autre cause du faible taux de vote des jeunes est l'effet de générations, qui lui, a changé la donne comparativement aux générations précédentes.

Enfin, Neil Nevitte, toujours à propos des élections canadiennes, explique que les deux facteurs les plus importants influant sur la participation sont l'âge et l'éducation<sup>171</sup>.

L'enquête SOM catégorise la participation aux élections québécoises. En général, 24 % des 18-24 ans et 20 % des 25-34 disent toujours voter aux élections générales au Québec. Cette proportion augmente entre 93 % et 98 % chez les plus de 45 ans<sup>172</sup>. À propos de l'élection de 2003 au Québec, le sondage révèle que ceux qui ont participé le moins sont les 18-24 ans et les 25-34 ans. Ceux qui ont participé le plus sont les 45 ans et plus<sup>173</sup>.

<sup>168</sup> Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, pp. 47-48.

<sup>169</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 2.

<sup>170</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*, p. 13.

<sup>171</sup> NEVITTE et autres, *op. cit.*, p. 26.

<sup>172</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 15.

<sup>173</sup> *Ibid.*, p. 17.

Stéphane Lévesque, dans son mémoire de maîtrise, souligne que la distribution de l'âge au Québec n'est pas assez différente des autres provinces canadiennes pour expliquer la plus forte participation des Québécois aux élections provinciales<sup>174</sup>. Il croit que pour expliquer ce phénomène, il faudrait considérer d'autres facteurs.

### Observations

Au Canada, les effets du cycle de vie sont présents. Le fait d'être plus jeune semble vraiment influencer la participation. Cependant, l'argument soulevé par Pammett (que l'effet du cycle de vie est moins fort qu'auparavant) ne fait pas consensus. Au contraire, Blais et ses collègues expliquent plutôt que si la participation des dernières générations n'est pas aussi élevée que celle de leurs prédécesseurs, c'est plutôt dû à l'effet générationnel, qui leur fait commencer leur vie « électorale » à un plus bas niveau de participation. S'ils commencent à voter à des niveaux plus bas que ceux où les autres générations ont commencé, il est logique qu'ils n'atteignent pas les mêmes niveaux que les générations précédentes.

Les données recueillies par la maison de sondage SOM au Québec ne suivent pas le modèle canadien. Dans les deux types de données publiées par SOM, la catégorie des 18-24 ans participe légèrement au-dessus des 25-34 ans. Cependant, la marge d'erreur est très élevée étant donné le faible nombre de répondants de cet âge. À ce chapitre, de plus amples recherches sont nécessaires pour découvrir la véritable tendance chez les jeunes. Si ces données se confirmaient, les toutes dernières générations au Québec commenceraient à voter en plus grand nombre que leurs prédécesseurs immédiats.

## Mobilité

---

### Mise en contexte

La mobilité des électeurs fait-elle baisser la participation ? L'hypothèse habituelle est assez simple. Le citoyen changeant de milieu aurait plus de difficulté à voter. Son réseau social restreint l'empêcherait d'avoir l'information et le soutien pour lui permettre de faire ses choix politiques<sup>175</sup>.

<sup>174</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p. 10.

<sup>175</sup> Craig Leonard BRIANS, « Residential Mobility, Voter Registration, and Electoral Participation in Canada », *Political Research Quarterly*, vol. 50, no 1, mars 1997, p. 215

## Résumé des écrits

Gidengil, Blais, Nevitte et Nadeau, dans *Citizens*, ont déterminé que les citoyens les plus mobiles sont les jeunes, reconnus comme étant la catégorie qui vote le moins. Les auteurs expliquent que la mobilité des jeunes est reliée au fait qu'ils sont difficilement joignables par les partis. Comme les contacts des partis augmentent la participation, la conclusion est simple : les jeunes sont trop difficiles à joindre parce qu'ils sont trop mobiles<sup>176</sup>.

Brians, dans son article intitulé « Residential Mobility, Voter Registration, and Electoral Participation in Canada », a remarqué une faible différence entre la participation des électeurs plus mobiles comparativement à ceux qui étaient plus sédentaires. Le chercheur n'observe qu'une différence de trois points entre ceux qui habitent au même endroit depuis moins de deux ans par rapport à ceux qui sont fixés depuis plus de 10 ans<sup>177</sup>. Ces données, datant de la Canadian Election Study de 1979, ne permettent pas de conclure en faveur d'une relation entre mobilité et faible participation, selon l'auteur. Dans le même ordre d'idées, l'étude de Pammett et de LeDuc pour le compte d'Élections Canada en arrive à une conclusion semblable. La mobilité a un effet statistiquement crédible, mais faible.<sup>178</sup>

D'autres chercheurs en sont arrivés à des constats différents, toujours en étudiant la population canadienne. En 1991, Eagles analyse les données des circonscriptions canadiennes et constate que les circonscriptions à taux élevé de mobilité ont une participation plus basse que les autres : « Il semble que chaque fois que la proportion de personnes mobiles augmente de 5 %, les taux de participation au scrutin baissent d'environ 1 %, après contrôle des autres facteurs<sup>179</sup>. »

Deux autres chercheurs, Johnston et Matthews, ont présenté, à la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique de juin 2004, d'autres résultats. Selon les données du Equality, Security and Community Survey analysées par les auteurs, la mobilité a bel et bien une influence au Canada. Les données, colligées à partir de

<sup>176</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 112.

<sup>177</sup> BRIANS, *op cit.*, p. 220.

<sup>178</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 28.

<sup>179</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 21.

celles de l'élection de 2000, démontrent que la mobilité a une influence assez forte. La différence est de l'ordre de 10 points entre ceux qui ont déménagé il y a moins d'un an, comparativement à ceux qui résident au même endroit depuis au moins dix ans<sup>180</sup>.

Aux États-Unis, les auteurs Wolfinger et Rosenstone ont aussi essayé de cerner l'effet de la mobilité dans leur livre *Who Votes ?*. À partir des données américaines, ils ont déterminé qu'il y avait 23 points d'écart dans la participation des personnes ayant déménagé il y a moins de quatre mois, par rapport à ceux qui habitent au même endroit depuis 10 ans. Les auteurs soulignent au passage que les citoyens les plus mobiles sont les jeunes, suggérant du même coup qu'il s'agit d'un facteur explicatif de leur plus faible participation. Ils ajoutent aussi que l'effet de la mobilité s'estompe grandement après deux ans au même endroit. Il faut tout de même attendre 10 ans avant qu'il ne se résorbe complètement par comparaison avec la moyenne nationale<sup>181</sup>.

Selon Briens, cette forte différence de l'effet de la mobilité entre le Canada et les États-Unis est attribuable au mode d'inscription sur la liste électorale<sup>182</sup>. Au dire de l'auteur, les lois au Canada étaient beaucoup plus conviviales pour l'électeur, qui, en principe, n'avait qu'à attendre les recenseurs électoraux. Il indique qu'à l'opposé, aux États-Unis, l'inscription sur la liste doit être refaite par l'électeur lui-même à chaque élection, ce qui rend plus difficile l'accès au vote, surtout dans un nouveau milieu de résidence.

## Observations

Le fait que les jeunes soient plus mobiles est incontestable. Les jeunes participent moins et sont moins contactés par les partis politiques. Par contre, la manière dont cette équation s'applique est plus ambiguë. Est-ce les partis politiques qui ne tentent pas de joindre les jeunes ou les jeunes qui sont trop difficiles à joindre ?

Les conclusions des chercheurs sont assez positives à propos de la mobilité. Bien que l'amplitude de l'effet varie d'un auteur à l'autre, en majorité, ils constatent que cette relation est réelle, quoique faible. Une réserve doit être apportée relativement aux données de Eagles. Il se sert de données colligées par circonscription, donc, de données regroupées. Une erreur peut s'y glisser. Par exemple, dans une circonscription où un

<sup>180</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 6.

<sup>181</sup> Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, p. 50-54.

<sup>182</sup> BRIENS, *op cit.*, p. 215-216.

taux élevé de mobilité est remarqué, il se peut que ce soit seulement dû à un nombre plus élevé de jeunes dans cette circonscription. Dès lors, le lien fait entre mobilité et participation est faux. C'est la présence disproportionnée de jeunes dans cette circonscription qui cause la variation de participation. Conséquemment, les données individuelles sont beaucoup plus appropriées dans le cas de la mobilité. Si les électeurs qui sont mobiles votent moins que les autres, la relation peut devenir véritable, surtout si on contrôle d'autres effets comme le fait d'être jeune. Concrètement, si les autres catégories de gens mobiles d'autres groupes d'âge et de tous les niveaux d'éducation votent moins que les autres, l'effet a davantage de réalité.

Plusieurs raisons sont possibles pour expliquer les divergences dans les résultats. Tout d'abord, avec le temps, l'influence de la mobilité sur la participation a pu être accentuée. En effet, on retrouve le même type de phénomène dans le cas de l'éducation, dont l'effet a été multiplié au cours des 30 dernières années. La période durant laquelle l'étude a été menée peut ainsi être un facteur explicatif.

Il se peut aussi que la catégorisation des gens mobiles soit une source d'interprétation différente. Brians utilise comme catégorie la plus basse les personnes déménagées depuis deux ans et moins, alors que Johnston et Matthews utilisent la catégorie des un an et moins. L'effet probable est d'accentuer la variation entre les groupes, étant donné le plus grand écart qui les sépare. D'ailleurs, en réduisant l'étendue de la catégorie, on peut accentuer la valeur de la marge d'erreur. Dès lors, les résultats de Johnston auront peut-être tendance à être moins précis. Il en est de même avec l'étude de Wolfinger et Rosenstone qui utilisent une catégorie encore plus petite, ceux qui ont déménagé depuis quatre mois et moins. D'ailleurs, ce sont eux qui trouvent la variation la plus forte, qui peut être causée par cette catégorisation plus restreinte dans le temps.

Aucune donnée sur la mobilité au Québec n'a été mise en relation avec le taux de participation parmi les auteurs recensés. Il s'agit d'une question fort pertinente à évaluer. La mobilité peut avoir des effets sur la participation, mais ils ne sont pas certains à la lumière de la documentation à ce sujet. D'ailleurs, il semblerait que l'endroit où se situent les élections a un effet, d'autant plus qu'on remarque une différence appréciable entre le Canada et les États-Unis. Le Québec peut donc, lui aussi, différer des autres provinces canadiennes sur cette question.

## Économie

### Mise en contexte

Des facteurs d'ordre économique ont déjà été ciblés comme éléments explicatifs de la différence dans la participation entre certains pays, et aussi à l'intérieur des limites nationales. Pour comparer les pays entre eux, les auteurs utilisent surtout le produit intérieur brut par habitant (PIB per capita). Pour mesurer l'impact à l'intérieur du territoire national, les auteurs utilisent aussi le PIB per capita ainsi que des mesures sur les cycles économiques. En règle générale, les auteurs s'attendent à ce qu'un PIB per capita plus élevé assure une plus grande participation électorale. Par ailleurs, la participation électorale serait plus élevée à l'occasion d'une période de croissance économique comparativement aux périodes de récession.

### Résumé des écrits

Dès 1980, G. Bingham Powell publie dans le livre *Electoral Participation* de Richard Rose un chapitre sur les nombreux facteurs qui influencent la participation. Il observe qu'à travers les 30 pays de son étude, le PIB per capita influence positivement la participation. Plus un pays a un PIB per capita élevé, plus sa participation augmente. Powell en arrive à chiffrer cette différence : la participation est 12 points plus haute dans les pays développés, en contrôlant les effets de la variable du vote obligatoire<sup>183</sup>. Cependant, Powell ne conservera pas le PIB per capita dans son modèle de la participation. Selon lui, le développement économique influence la modernisation du système politique. Avec le développement économique survient une clarification des liens partisans et des interactions politiques en général. On peut y voir une sorte d'assainissement du milieu politique. Quand Powell introduit la variable de ces liens partisans, l'économie cesse d'être significative<sup>184</sup>. Ainsi, Powell rejette l'économie de son modèle puisqu'elle n'augmente pas le pourcentage expliqué de la variation de la participation. Tout de même, il reconnaît son impact sur les liens partisans.

Plus tard, Blais et Dobrzynska, en 1998, déterminent l'influence du PIB per capita dans 91 pays à partir de données colligées entre 1972 et 1995. Selon eux, la participation augmente de 13 points entre les pays peu développés et la moyenne internationale. Par

<sup>183</sup> G. Bingham POWELL Jr. « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard ROSE, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 22.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 25.

contre, seulement 5 points différencient les pays moyens des pays les plus développés<sup>185</sup>. Le développement économique semble avoir un effet surtout dans le passage d'une économie peu développée à une réelle économie développée, selon ce qu'ils ont constaté. Dans ce même texte, les deux auteurs ne trouvent aucune relation entre la croissance économique et la participation<sup>186</sup>. Ils en concluent que le cycle économique n'a pas d'impact sur la participation.

Par la suite, Blais, en 2000, publiera son livre *To Vote or Not to Vote*, où il approfondira la relation entre l'économie et la participation. Il revient d'abord sur ses résultats de 1998, puis tente de pousser plus loin les recherches. En utilisant des données sur 19 pays, il note une relation modeste entre le ralentissement économique et la baisse de la participation<sup>187</sup>. Ainsi, selon lui, il est probable que les cycles économiques aient un effet faible, mais il faudrait que d'autres études soient menées avant d'en conclure avec certitude.

La dernière étude de Blais, en 2003, réalisée en collaboration avec Massicotte et Dobrzynska, mentionne encore un lien entre le PIB per capita et la participation<sup>188</sup>. Ces données sur 61 pays dans le monde vont dans le même sens : la participation augmente surtout entre le faible développement et le développement moyen.

## Observations

L'effet du PIB per capita semble plus concluant que celui du cycle économique. Ce dernier facteur mériterait d'être exploré plus en profondeur. D'ailleurs, les données électorales et économiques sur le Québec permettraient un tel type d'analyse qui n'existe malheureusement pas. De prime abord, il faut noter que le rythme de la croissance économique au Québec au cours des dernières années ne concorde pas avec la baisse de la participation aux deux dernières élections générales.

<sup>185</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 243-244.

<sup>186</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>187</sup> André BLAIS, *To Vote or Not to Vote*, 2000, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 35.

<sup>188</sup> André BLAIS et autres, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 6.

Il ne faut pas oublier la conclusion de Powell. L'effet de l'économie sur la participation est indirect. Blais, Massicotte et Dobrzynska écrivent d'ailleurs à ce propos :

*Le développement économique favorise la création et la dispersion des ressources socioéconomiques telles que l'accès à l'information, le niveau d'éducation et le revenu. Qui plus est, le développement économique transforme les relations entre différents groupes de la société, créant ainsi une diversité des intérêts. Tout cela peut accroître la mobilisation politique des citoyens et encourager la participation électorale<sup>189</sup>.*

## Géographie

---

### Mise en contexte

La participation électorale peut être expliquée à l'aide de repères géographiques. Plus précisément, certains éléments semblent avoir une incidence sur la participation : la taille de la communauté (ville, province ou pays), la densité de cette dernière et l'endroit où elle se situe (régions). L'argument habituel au regard de la taille est assez simple : plus un endroit est petit, plus les relations sociales sont fortes, d'où une socialisation plus grande et une participation plus élevée. Par ailleurs, une plus grande densité faciliterait le vote de même que la participation, la distance à parcourir pour atteindre les bureaux de scrutin étant réduite. Enfin, les régions peuvent servir à délimiter des phénomènes propres à un électorat particulier. Pour bien comprendre la répartition de ces incidences, nous verrons comment ces éléments interviennent entre les pays, entre les provinces du Canada, au Québec et enfin, entre les villes, en général.

### Résumé des écrits

#### *Entre les pays*

Dans leur étude « Turnout in Electoral Democracies », Blais et Dobrzynska ont comparé 91 pays entre 1972 et 1995. Les résultats obtenus démontrent que la participation est plus forte dans les petits pays<sup>190</sup>. Par contre, la variation n'est pas constante. Pour les pays de 100 000 à 26 millions d'habitants, la participation varie de 7 points. Entre les pays de 26 millions d'habitants et ceux de 100 millions et plus, il n'y a qu'une marge de 2 points.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>190</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 244.

La densité aurait aussi un impact, selon eux. Plus la densité est forte, plus la participation augmente. Les auteurs tiennent cependant à souligner que cette relation n'est pas forte. La participation varie aussi selon les régions du monde. Blais et Dobrzynska signalent toutefois qu'il est clair que d'autres facteurs expliquent cette relation. Par exemple, le continent le plus participatif, l'Océanie, est fortement influencé par le vote obligatoire en Australie<sup>191</sup>.

Blais, Massicotte et Dobrzynska, dans une autre étude publiée en 2003 et comprenant des données sur 61 pays, arrivent à la conclusion que plus le pays est petit, plus la participation est forte<sup>192</sup>. Ici, par contre, la densité n'atteint pas le seuil de crédibilité statistique.

### **Au Canada**

Dès 1991, Eagles déterminait qu'au Canada les délimitations géographiques étaient des facteurs importants, autant en utilisant les territoires provinciaux que régionaux<sup>193</sup>. Dans le même ordre d'idées, André Blais et ses collègues, dans leur étude de l'élection fédérale canadienne de 2000, établissent que le déclin de la participation est fortement attribuable au faible taux de participation du Québec, de l'Ontario et des Territoires du Nord-Ouest<sup>194</sup>. Plus spécifiquement, dans *Citizens*, les mêmes auteurs notent que les provinces les plus densifiées participent le plus<sup>195</sup>.

L'intérêt que les chercheurs portent aux régions et aux provinces du Canada est relié à l'hypothèse de la compétition électorale. En effet, les faibles taux de participation au Canada (Ontario et Ouest) se trouvent dans les régions où la compétition est la plus faible<sup>196</sup>. Les fiefs régionaux du Parti conservateur actuel et du Parti libéral du Canada

<sup>191</sup> *Loc. cit.*

<sup>192</sup> André BLAIS et autres, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, pp. 6-8.

<sup>193</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, pp. 28-29.

<sup>194</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 46.

<sup>195</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 118.

<sup>196</sup> Ces arguments sont développés par Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Behind the Turnout Decline », dans Jon H. PAMMETT et Christopher DORNAN, *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 338-360 et également par Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, 23 p.

expliqueraient la baisse de la participation à ces endroits<sup>197</sup>. Nous aborderons ces considérations plus loin lorsque nous examinerons la nature des élections.

### **Au Québec**

Selon Stéphane Lévesque, un phénomène de régionalisation est aussi présent au Québec. En effet, la participation serait moins élevée dans les circonscriptions ayant de forts ou moyens taux d'anglophones et d'allophones<sup>198</sup>. Également, l'enquête par sondage de SOM réalisée pour le Directeur général des élections du Québec souligne que la participation est plus forte dans les grands centres comme les agglomérations de Montréal et de Québec<sup>199</sup>.

### **Les villes**

Selon Blais et ses collègues dans *Citizens*, plus la municipalité canadienne est petite, plus la participation est forte aux élections municipales<sup>200</sup>. Par contre, la baisse de la participation se manifeste aussi dans les petites villes. Toutes les tailles de villes, selon les chercheurs, sont victimes d'une baisse également répartie<sup>201</sup>.

Ladner et Milner ont aussi exploré ce domaine en Suisse. En essayant de trouver l'effet du mode de scrutin proportionnel aux élections municipales suisses, les deux auteurs ont découvert que la taille influençait très fortement la participation<sup>202</sup>. Là aussi, plus la ville est petite, plus la participation augmente.

### **Observations**

Il est intéressant de noter que la taille des villes a des effets différents selon l'endroit. Dans les pays et dans les municipalités, la petite taille favorise la participation. Par contre, au Québec, aux élections générales provinciales, les grands centres urbains semblent voter davantage. Cette dernière donnée, reposant sur un seul sondage, mériterait d'être confirmée par d'autres études.

<sup>197</sup> *Loc. cit.*

<sup>198</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, 170 p.

<sup>199</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 9 et 17.

<sup>200</sup> GIDENGIL, *op. cit.*, p. 121-124.

<sup>201</sup> *Loc. cit.*

<sup>202</sup> Andreas LADNER et Henry MILNER, « Do voters turn out more under proportional than majoritarian systems ? The evidence from Swiss communal elections », *Electoral Studies*, vol. 18, 1999, p. 244.

Pourtant, à la lumière des recherches recensées, la densité semble avoir un effet assez faible. D'ailleurs, la taille des villes est un bien meilleur prédicteur. Les régions ont bel et bien un impact au Canada. Au Québec, les recherches n'ont pas été assez poussées pour découvrir de véritables phénomènes régionaux, mis à part la tendance du côté anglophone et allophone, comme en fait foi l'étude de Stéphane Lévesque.



# F

## acteurs politiques

---

### Nature de l'élection

---

#### Préambule

La nature de l'élection est un facteur d'ordre politique. En effet, ses composantes, soit les enjeux, la compétition, le nombre de partis et la force des partis en présence, sont toutes déterminées par le système de partis. Certes, l'écart de votes entre les partis n'est pas déterminé par ceux-ci, mais ce sont leurs actions et leurs interactions qui en façonnent l'effet sur les électeurs.

#### Enjeux

##### Mise en contexte

Les enjeux d'une élection sont réputés pour avoir un effet bénéfique sur la participation. Le vote par enjeux est une théorie qui indique qu'une élection doit remplir trois conditions pour être considérée comme porteuse d'un enjeu : il faut que les électeurs aient une position claire sur les enjeux de l'élection, qu'ils perçoivent des différences entre les positions des candidats sur ces problèmes et qu'ils votent pour un candidat parce qu'il partage la même position sur cet enjeu. La difficulté est d'évaluer s'il existe un enjeu et, si tel est le cas, de déterminer si cet enjeu a véritablement un effet sur la participation<sup>203</sup>.

##### Résumé des écrits

Stéphane Lévesque analyse l'impact de la question nationale sur la participation aux élections québécoises. Il estime que la question nationale remplit bel et bien les trois conditions du vote par enjeu. Par contre, les résultats de sa recherche ne sont pas

<sup>203</sup> Stéphane LÉVESQUE, « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, p.7.

concluants. La variation de la participation n'est pas causée par la présence ou non de cet enjeu, ni par sa force. Tout au plus, l'auteur établit que c'est la force du Parti québécois qui mobilise les électeurs<sup>204</sup>. Quand la popularité du Parti québécois semble plus élevée, le taux de participation au Québec augmente.

À ce propos, la question nationale revient aussi comme enjeu aux élections fédérales, mais seulement au Québec. Selon Nevitte et ses collègues, la lutte serrée au Québec entre les fédéralistes du Parti libéral du Canada et les forces souverainistes du Bloc québécois expliquerait le taux de participation élevé du Québec aux élections fédérales de 1997<sup>205</sup>. Au contraire, dans les autres provinces canadiennes, l'absence d'un enjeu de cette importance aurait causé une baisse des taux de participation à cette élection.

Pour compléter ce tour d'horizon de l'impact des enjeux, Franklin explique que cette théorie mérite d'être mieux précisée. En effet, selon ses résultats de recherche, les nouvelles cohortes d'électeurs sont plus sensibles à la force des enjeux<sup>206</sup>. Une nouvelle cohorte, pour Franklin, représente tous les électeurs qui en sont à leurs trois premières élections. Il ne s'agit donc pas des seuls jeunes électeurs d'aujourd'hui, mais bien d'un comportement applicable à toutes les générations au moment où ils ont commencé à voter. Cette constatation de Franklin ne se limite pas aux enjeux. Nous verrons plus loin qu'elle s'applique aussi à tous les facteurs qui composent la nature de l'élection.

## Observations

Les données sur les enjeux sont plutôt rares. D'ailleurs, la théorie des enjeux est davantage applicable à chaque élection dans un contexte particulier, ou encore à un milieu précis sur une question précise. De telles études ont surtout été réalisées avant la période ciblée pour ce document, c'est-à-dire avant 1990.

Au Québec, la participation électorale au référendum de 1995 nous lance aussi sur la piste des enjeux. Il semblerait que le contexte spécifique à ce référendum ait fait remonter la participation à un niveau record pour un scrutin québécois, soit 93,52 %.

<sup>204</sup> *Ibid.*, p. 72-74.

<sup>205</sup> Neil NEVITTE et autres, « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans Neil NEVITTE et autres, *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 64.

<sup>206</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 60.

## Compétition

### Mise en contexte

La compétition électorale fait partie de la nature de l'élection. Plus spécifiquement, elle représente l'écart entre les deux premiers partis en lice. Généralement, plus cet écart est réduit, plus la compétition est forte et ainsi, plus la participation augmente.

### Résumé des écrits

Blais a testé deux fois cette hypothèse. Dans un article écrit en collaboration avec Car-ty , il remarque que cet effet est véridique, mais de faible amplitude. Il constate aussi que le mode de scrutin n'a pas de lien avec la compétition<sup>207</sup>. En effet, les systèmes proportionnels ne sont pas plus compétitifs que les systèmes majoritaires. Un peu plus tard, dans un texte écrit avec Dobrzynska, Blais détermine l'amplitude de cet effet. Selon les chercheurs, si un écart de 10 points sépare les deux premiers partis, la participation baissera de 1,4 points comparativement à une lutte nez à nez<sup>208</sup>. Par contre, ils complètent leur recherche en indiquant que ces données sous-estiment l'effet réel de la compétition. La lutte peut être serrée au niveau national, sans l'être au niveau des circonscriptions. Dans une élection nationale serrée, un bon nombre de circonscriptions peuvent être données d'avance; l'effet de la compétition dans ces circonscriptions est alors beaucoup moins fort.

Les effets de la compétition ont aussi été étudiés par Franklin. Tout d'abord, il démontre que les nouvelles cohortes sont plus réceptives à l'égard du changement dans la compétition<sup>209</sup>. Par exemple, en Allemagne, ceux qui en sont à leurs trois premières élections voient leur participation varier de 50 points entre une élection qui se solde par une marge de victoire de 13 points et une autre où les deux plus forts partis sont à égalité. Une si forte différence ne se retrouve dans aucun autre groupe d'âge<sup>210</sup>.

De plus, Franklin observe, au niveau international, qu'un écart de 10 points entre les deux plus grands partis abaisse la participation de 4 points. Cependant, l'effet est encore plus fort dans les systèmes majoritaires où un écart de 10 points engendre une baisse

<sup>207</sup> André BLAIS et R. K. CARTY, « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 178.

<sup>208</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 249.

<sup>209</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 60.

<sup>210</sup> *Ibid.*, p. 161.

de 5,7 points<sup>211</sup>. En analysant séparément 22 démocraties, il affirme que dans 21 de ces 22 pays, on retrouve un impact notable de la compétition sur la participation<sup>212</sup>. Il complète son argumentation en expliquant l'impact de la compétition. Plus la compétition est vive, plus l'intérêt politique de la population augmente. De même, les citoyens ayant déjà de la sympathie envers un parti voient cette sympathie augmenter en force<sup>213</sup>. À l'opposé, l'identification partisane ne joue plus de rôle sur la participation, parce qu'elle n'est plus nécessaire pour mener les gens à voter. Enfin, la variable de l'éducation perd aussi de sa force dans une élection très compétitive, étant donné que, si presque tout le monde vote, les personnes plus scolarisées comme les moins scolarisées votent autant. Ce n'est que lors d'élections à faible participation que l'éducation ou l'identification partisane voient leur rapport de force augmenter sur la participation.

Au Canada, ces théories de la compétition ont trouvé une résonance. Tout d'abord, en 1991, Jerome Black constatait que la compétition n'avait pas un impact assez grand pour être considéré dans l'analyse canadienne de la participation<sup>214</sup>. Pour expliquer les résultats des élections fédérales de 1997, Neil Nevitte et ses collègues soulignent que la compétition serrée entre les libéraux et les bloquistes au Québec a prévenu la chute de la participation advenue dans le reste du Canada<sup>215</sup>.

En 2003, Pammett et LeDuc expliquent que le sentiment d'inutilité des électeurs est expliqué par le manque de compétition à deux ordres<sup>216</sup>. D'abord, il n'y a pas d'opposition solide à Ottawa qui peut menacer de renverser le gouvernement aux élections suivantes. Ensuite, la compétition n'est pas assez forte à l'intérieur même des circonscriptions canadiennes. Par contre, Pammett se permet d'être optimiste, car la situation politique peut changer rapidement. Richard Johnston et Scott Matthews soulignent également que la chute de la participation canadienne coïncide avec la chute de la compétition<sup>217</sup>.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>212</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>213</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>214</sup> Jerome H. BLACK, « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 122.

<sup>215</sup> NEVITTE et autres, *op. cit.*, p.60.

<sup>216</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 74.

<sup>217</sup> Richard JOHNSTON et J. Scott MATTHEWS, « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, p. 14.

Cet argument sera défini par Pammett et LeDuc en 2004. D'abord, les auteurs déterminent que l'argument de la compétition peut paraître paradoxal. En effet, à l'élection fédérale de 2004, la compétition a fortement augmenté, et pourtant, la participation est passée de 61,2 % en 2000 à 60,5 % en 2004<sup>218</sup>. Les auteurs poursuivent tout de même leur argumentation en situant la baisse géographiquement. Ils déterminent alors que là où la compétition a augmenté, la participation aussi a augmenté. Par exemple, l'Ontario a vu sa participation augmenter en même temps que la compétition dans ses circonscriptions<sup>219</sup>. Auparavant donnée aux libéraux, cette province devenait un lieu de lutte entre conservateurs et libéraux. Au Québec, au contraire, l'élection semblait être donnée d'avance aux bloquistes. Ainsi, la participation québécoise à l'élection fédérale a baissé de 5,2 points<sup>220</sup>. Selon eux, la régionalisation du système politique canadien a fait baisser la compétition. En 2000, la marge moyenne de victoire dans une circonscription canadienne était de 23,8 %<sup>221</sup>. En réduisant cette marge, selon les auteurs, la participation grimperait.

Cependant, Franklin fait remarquer que la gent politique ne cherche peut-être pas, non plus, à augmenter cette compétition. Il souligne que des politiciens en place ne chercheront sûrement pas à mettre leur siège en jeu. Il signale que tout système a ses failles, qui seront exploitées par des politiciens anxieux de garder une sécurité d'emploi<sup>222</sup>.

Enfin, l'argument de la compétition trouve son écho en Grande-Bretagne. L'élection de 1997, donnée d'avance aux travaillistes, a résulté en un taux record de non-participation, selon Pattie et Johnston. Selon leur étude, pour chaque point d'écart entre les deux premiers partis dans une circonscription, la participation baisse de 0,26 points, donnant une baisse totale de 2,6 points pour 10 points d'écart<sup>223</sup>.

<sup>218</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Behind the Turnout Decline », dans Jon H. PAMMETT et Christopher DORNAN, *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 338.

<sup>219</sup> *Ibid.*, p. 349.

<sup>220</sup> *Ibid.*, p. 350.

<sup>221</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>222</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 219.

<sup>223</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 291.

## Observations

Cet argument de la compétition mérite d'être plus approfondi. Certes, la rigueur du travail de Franklin nous lance sur une très bonne voie. Trop souvent, les auteurs ne font que noter les coïncidences à ce sujet, sans se donner un cadre d'analyse serré. Les auteurs canadiens restent à ce niveau, sans appuyer leurs observations sur la compétition sur des données statistiques. Il est à noter que Richard Johnston cherche à surmonter cette difficulté dans un article à paraître au cours de 2005 sur le système électoral canadien, pour compléter l'hypothèse présentée dans son texte de conférence en 2004<sup>224</sup>.

## Nombre de partis

### Mise en contexte

Le nombre de partis jugés importants dans une élection pourrait avoir un effet sur la participation. Dans les textes qui traitent de ce facteur, les auteurs testent tous l'hypothèse qui veut qu'un plus grand nombre de partis abaisse la participation à une élection.

### Résumé des écrits

Powell, dans un article paru en 1980, n'arrive pas à prouver cette hypothèse de départ. Les systèmes bipartites ont une moyenne de participation de 77 %, les systèmes multipartites de 79 % et ceux à parti dominant, de 72 %<sup>225</sup>. Powell en conclut que la dominance d'un parti influe négativement sur la participation. Cependant, ces résultats, selon lui, ne donnent aucun préjugé défavorable au multipartisme. Le seul pays dans le monde où il trouve un tel effet négatif du multipartisme est la Suisse.

En 1987, Jackman détermine que la participation baisse dans les systèmes multipartites. Il appuie ses résultats statistiques d'une explication : un plus grand nombre de partis en chambre rend les décisions plus difficiles<sup>226</sup>. Ainsi, la force du pouvoir décisionnel des élus en est diminuée, d'où une baisse de la participation. L'argument du pouvoir décisionnel sera davantage explicité dans une autre section.

<sup>224</sup> JOHNSTON et MATTHEWS, *op. cit.*

<sup>225</sup> G. Bingham POWELL Jr., « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard ROSE, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 20.

<sup>226</sup> Robert W. JACKMAN, « Political Institutions and Voter Turnout in the Industrial Democracies », *The American Political Science Review*, vol. 81, n° 2, juin 1987, p. 405.

À l'instar de Powell et de Jackman, Blais et Carty comparent les démocraties entre elles et analysent les effets du nombre de partis. Eux aussi en arrivent à la conclusion qu'un plus grand nombre de partis abaisse le niveau de participation<sup>227</sup>. Par la suite, Blais et Dobrzynska donneront des données chiffrées. Une baisse de 4 points est attribuable au passage de 2 à 6 partis. Une baisse de 2 points est le résultat d'un passage de 6 à 10 partis, ou à un passage de 10 à 15 partis<sup>228</sup>. Ainsi, selon les auteurs, l'effet d'un changement du nombre de partis est plus fort lorsque le nombre de partis en présence est faible (entre 2 et 6) que lorsqu'il est plus élevé (6 partis et plus).

Au contraire, Jerome Black, dans son étude remise en 1991 à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, trouve que le coefficient de variation lié au multipartisme est de peu d'intérêt<sup>229</sup>. Il rejette donc cette donnée de son analyse de la participation dans 18 démocraties.

En Suisse, Ladner et Milner ont aussi fait une découverte par rapport au nombre de partis. En essayant de démontrer l'effet positif du mode de scrutin proportionnel au palier local, les auteurs ont découvert que cet effet positif était amoindri quand un grand nombre de partis se présentaient à l'élection<sup>230</sup>.

Enfin, Studlar, dans son étude sur les différences électorales entre les provinces et le palier fédéral au Canada, affirme que le multipartisme n'a pas d'effet constant aux élections provinciales<sup>231</sup>.

## Observations

Les résultats relatifs au nombre de partis ne sont pas constants. À tout le moins, ils font foi des théories énoncées par rapport aux effets du mode de scrutin proportionnel. L'effet à forces opposées de ce système est davantage expliqué dans la section portant sur les modes de scrutin.

<sup>227</sup> BLAIS et CARTY, *op. cit.*, p. 178.

<sup>228</sup> BLAIS et DOBRZYNSKA, *op. cit.*, p. 249.

<sup>229</sup> BLACK, *op. cit.*, p. 122.

<sup>230</sup> Andreas LADNER et Henry MILNER, « Do voters turn out more under proportional than majoritarian systems ? The evidence from Swiss communal elections », *Electoral Studies*, vol. 18, 1999, p. 249.

<sup>231</sup> Donley T. STUDLAR, « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 318.

Au Québec, le nombre de partis ne semble pas être un facteur expliquant la baisse de la participation. Compte tenu de l'inconstance des résultats des études jusqu'à présent, nul ne peut présumer l'effet engendré par une augmentation forte du nombre de partis.

## Force du plus grand parti

### Mise en contexte

L'argument de la force du plus grand parti a été développé par un seul auteur, Franklin. Nombre de découvertes ont pourtant été faites à ce propos. L'hypothèse de base de Franklin à ce sujet est reliée à la force du pouvoir décisionnel des élus. Selon lui, plus le parti le plus fort a de sièges en chambre, plus il pourra répondre facilement à ses volontés, à celles de ses électeurs ou de la population en général, étant donné son nombre de voix en chambre. Du même coup, plus le parti le plus fort détient de sièges, moins il y a de chances qu'une coalition soit au pouvoir<sup>232</sup>. Nous traiterons de l'impact global de la force du pouvoir décisionnel des élus dans la section portant sur le système électoral.

### Résumé des écrits

Selon Franklin, la force du plus grand parti est une des deux variables qui influencent le plus la nature de l'élection<sup>233</sup>. Comme tous les facteurs entourant la nature de l'élection, la force du plus grand parti a un impact plus fort sur les nouvelles cohortes<sup>234</sup>. Par exemple, en Allemagne, ce facteur influence 5 % de la participation totale, mais représente 37,9 % de la variation chez les nouvelles cohortes<sup>235</sup>.

Selon Franklin, ce facteur explique la participation dans 21 des 22 pays qu'il a étudiés<sup>236</sup>. En général, l'effet se décrit comme suit : quand le parti le plus fort perd 10 points dans sa mesure de force, la participation chute de 4 points dans la population<sup>237</sup>. Par contre, cet effet est seulement à court terme. À chaque élection, la situation change, donc l'impact sur l'électorat aussi<sup>238</sup>. Cependant, à certains endroits, selon l'auteur, cette caractéristique peut s'avérer durable et influencer sur la participation pendant de nombreuses années.

<sup>232</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 112.

<sup>233</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>234</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 161.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 184.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>238</sup> *Ibid.*, p. 81.

## Observations

Au Québec, le mode de scrutin et le nombre de partis favorisent la formation de majorités à l'Assemblée nationale. Les gouvernements minoritaires y sont très rares. Il est donc impossible de lier la baisse de la participation avec un facteur de ce type. Certes, la marge de victoire peut être basse, mais la force, en nombre de sièges, du parti formant le gouvernement est très souvent confortable.

## Mobilisation partisane

---

### Mise en contexte

La question à laquelle il faut répondre par rapport à la mobilisation est de savoir si les efforts de mobilisation (contacts et dépenses électorales) menés par les partis politiques ont un impact sur la participation des électeurs au scrutin. La croyance populaire voudrait que des dépenses électorales plus élevées et des contacts plus nombreux augmenteraient la participation.

### Résumé des écrits

Dans le livre *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, Blais, Gidengil, Nevitte et Nadeau considèrent, à partir des données de l'élection fédérale canadienne de 2000, que les citoyens contactés par les partis politiques sont plus susceptibles d'aller voter par la suite. En tout, 44 % des électeurs avaient été contactés par un parti politique. Le fait d'être contacté augmentait la propension à aller voter de 5 points. D'ailleurs, ce sont les jeunes qui sont le moins contactés, ce qui, du coup, explique en partie leur faible participation, selon les auteurs. Les personnes nées après 1970 étaient contactées dans une proportion de 30 %, alors que celles nées avant 1960 l'étaient à 50 %<sup>239</sup>. Au dire des chercheurs, la mobilité accrue des jeunes électeurs peut expliquer la difficulté à les joindre, mais il se peut aussi que les partis politiques ne fassent pas les efforts nécessaires pour les joindre.

Dans leur livre *Citizens*, les mêmes auteurs complètent leur hypothèse en démontrant que peu importe le parti qui contacte l'électeur, l'effet est toujours significatif<sup>240</sup>. Pammett et LeDuc, dans leur sondage effectué pour Élections Canada en 2003, arrivaient à la même conclusion, c'est-à-dire que le fait d'être contacté par les partis politiques augmente la participation<sup>241</sup>.

<sup>239</sup> André BLAIS et autres, « Why was Turnout so Low ? », dans André BLAIS et autres, *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 57.

<sup>240</sup> Elisabeth GIDENGIL et autres, « How Much Do Canadians Participate in Politics ? », dans Elisabeth GIDENGIL et autres, *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 112.

<sup>241</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage

Ce fait n'est pas unique au contexte canadien. Jack Vowles, dans un texte expliquant la baisse de la participation en Nouvelle-Zélande, souligne que le nombre de contacts faits par des partis politiques avec les citoyens a baissé entre 1996 et 1999. Additionnant toutes sortes de contacts (téléphone, visite, lettre, dépliant), il réussit à déterminer également que le nombre de contacts importe aussi. Plus l'électeur a de contacts, plus il est enclin à voter<sup>242</sup>.

Dans « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », Lyons et Alexander observent qu'en 1996, aux États-Unis, le nombre de contacts a augmenté par rapport aux élections précédentes. Pourtant, la participation a baissé aux États-Unis à cette élection. Ainsi, il est impossible de lier la baisse de la participation à une baisse du nombre de contacts dans ce cas précis. Tout de même, Lyons et Alexander notent que les contacts ont un effet significatif, mais qui s'est émoussé avec le temps. Les nouvelles générations d'électeurs sont moins influencées par les contacts que les autres générations<sup>243</sup>. Ainsi, l'augmentation du nombre de contacts n'aurait pas réussi à infléchir leur décision de voter ou non.

D'autres chercheurs ont tenté de sonder le rôle des dépenses électorales sur la participation électorale. Eagles, dans son étude remise à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, ne découvre que de faibles relations entre les dépenses et la participation<sup>244</sup>. Matsusaka et Palda, dans leur modèle de la participation, incluent les dépenses électorales engagées dans la circonscription de l'électeur. Cependant, leur modèle, qui comprend de nombreuses autres variables, n'explique que 15 % de la variation dans la participation<sup>245</sup>.

---

des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 28.

<sup>242</sup> Jack VOWLES, « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, pp. 592-593.

<sup>243</sup> William LYONS et Robert ALEXANDER, « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, novembre 2000, p. 1029.

<sup>244</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 25-26.

<sup>245</sup> John G. MATSUSAKA et Filip PALDA, « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 431-446.

## Observations

Au Québec, aucune étude à ces chapitres n'a été faite à ce jour. Il serait intéressant de voir les effets des contacts par les partis politiques, étant donné que selon les recherches, les effets sont différents d'un territoire à l'autre. Aux États-Unis, la nouvelle génération s'immunise face aux contacts, alors qu'au Canada et en Nouvelle-Zélande, il semblerait que le nombre de contacts demeure un indicateur probant. Par contre, les études canadiennes ont la faiblesse de ne pas mesurer la fluctuation du nombre de contacts dans le temps. Aux États-Unis, Lyons et Alexander ont remarqué qu'il y avait une tendance à la hausse de ces contacts, alors que la participation baisse. Au Canada et au Québec, il n'y a pas encore d'étude sur la mobilisation partisane qui réussit à traverser le temps.

Selon les études recensées, il ne semble pas y avoir de lien entre les dépenses électorales et la participation à l'élection. À la lumière des résultats, il semble que les contacts avec les citoyens aient un plus grand impact que les dépenses électorales.

## Sondages

---

### Mise en contexte

Pattie et Johnston ont déterminé que les sondages avaient une influence sur la participation. Selon eux, la compétition électorale a chuté à cause des sondages, et, par le fait même, a entraîné une baisse de la participation.

### Résumé des écrits

Depuis les années 1970, selon Pattie et Johnston dans leur texte « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », la présence des sondages peut avoir changé le comportement des électeurs. Dans leur recherche, ils établissent que la perception que l'électorat a de la compétitivité a un effet direct sur le taux de participation. Selon eux, dès les années 1970 en Grande-Bretagne, les sondages sont devenus plus importants, plus imposants, plus répandus et ont été plus diffusés<sup>246</sup>. Dès lors, la perception du public face à l'issue du vote a été modifiée. La perception de l'issue est davantage scellée, selon eux, lorsqu'il y a une large diffusion de sondages.

<sup>246</sup> Charles PATTIE et Ron JOHNSTON, « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 291.

## Observations

Ce résultat unique nous amène sur une voie à peine explorée par les auteurs. Il serait certes intéressant de voir à quel point les sondages ont un effet sur la participation au Québec.

# F

## acteurs institutionnels

---

### Système électoral

---

#### Préambule

Certaines caractéristiques du système électoral pourraient aussi avoir une influence sur la participation, par exemple le mode de scrutin, la force du pouvoir décisionnel des élus (*decisiveness* ou *executive responsiveness*), l'âge légal de voter, l'entrée de nouveaux électeurs (femmes, détenus, etc.) et le type d'élections.

#### Mode de scrutin

##### Mise en contexte

Lorsque les auteurs s'intéressent au mode de scrutin, l'hypothèse est toujours la même : plus le mode de scrutin est proportionnel, plus la participation est favorisée. Cependant, cet effet n'est pas à sens unique. Les auteurs parlent plutôt d'un effet ayant des conséquences qui vont dans des sens opposés. Pour bien expliquer cette relation entre la participation et le scrutin proportionnel, reportons-nous à Blais et Carty dans leur texte de 1990<sup>247</sup>.

Les conséquences positives d'un régime proportionnel sont les suivantes selon eux : les électeurs se sentent moins aliénés et plus efficaces, car aucun de leur vote n'est gaspillé (dans le cas d'une proportionnelle totale). De plus, la lutte devient plus compétitive, car les circonscriptions ne sont pas données d'avance. Enfin, la proportionnelle augmente le nombre de partis, ce qui permet à un plus grand nombre d'opinions d'être représentées.

---

<sup>247</sup> André BLAIS et R. K. CARTY, « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 167-168.

Les conséquences négatives sont nombreuses aussi. La procédure électorale propre à un régime proportionnel est plus compliquée, ce qui ajoute une barrière à la participation. La proportionnelle occasionne souvent des gouvernements de coalition qui affichent moins de transparence. Ainsi, les enjeux sont discutés en coulisse, dans une négociation entre les partis. Par ailleurs, l'électeur a plus de facilité à comprendre l'effet de son vote dans un système majoritaire, et donc, l'effet de son vote sur les décisions qui seront prises par la suite.

Ces deux forces opposées font varier la participation. Généralement, ces poussées contradictoires résultent en une faible augmentation de la participation, comme nous le verrons ci-dessous.

### Résumé des écrits

Dès 1980, Powell faisait l'étude de l'effet de la représentation proportionnelle sur la participation<sup>248</sup>. Il découvre que la différence de participation entre les systèmes proportionnels et majoritaires n'est pas assez crédible au chapitre statistique. Selon Powell, le vote obligatoire et la facilité d'inscription sur la liste électorale sont plus répandus dans les systèmes proportionnels. Ainsi, ce serait ces deux facteurs qui feraient augmenter la participation et non le mode de scrutin.

Dans les documents d'étude de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis publiés en 1991, Black arrive à une conclusion semblable<sup>249</sup>. Il constate une différence de 7 points entre les systèmes proportionnels et majoritaires, mais cette différence rate le test de crédibilité statistique. L'auteur en conclut que cet impact demeure encore ambigu.

Par contre, d'autres auteurs ont réussi à trouver des effets qui sont statistiquement crédibles. Blais et Carty, en 1990, soulignent que les systèmes proportionnels détiennent une avance de 7 points par rapport au système à majorité simple, et de 5 points par rapport aux systèmes à majorité absolue<sup>250</sup>. Plus tard, en 1998, Blais et Dobrzynska observent plutôt que la différence entre majoritaire et proportionnel est de l'ordre de

<sup>248</sup> G. Bingham POWELL Jr., « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard ROSE, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 12.

<sup>249</sup> Jerome H. BLACK, « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 121 et 124.

<sup>250</sup> BLAIS et CARTY, *op. cit.*, p. 174-175.

3 points. Par contre, s'ils comparent les systèmes les plus proportionnels avec les systèmes majoritaires, la différence augmente à 6 points<sup>251</sup>.

En 2003, Blais, Massicotte et Dobrzynska évaluent de 5 à 6 points la différence entre les systèmes proportionnels ou mixtes compensatoires et tous les autres systèmes, toujours en faveur de la proportionnelle<sup>252</sup>. Franklin, en 1996, trouve d'abord un effet de 12 points<sup>253</sup> puis, en 2004, avoue que cet effet disparaît lorsqu'on allonge la période de temps observée<sup>254</sup>.

En 1993, les citoyens de la Nouvelle-Zélande votaient positivement au référendum pour le changement de leur système électoral. À l'élection suivante, leur pays allait passer du système majoritaire au système proportionnel. À la première élection, en 1996, on a vu la participation augmenter de 3 points. De plus, selon Karp et Banducci, cette augmentation était due à l'augmentation de la participation des électeurs de gauche ainsi que de la minorité maorie<sup>255</sup>. Les chercheurs croient que l'augmentation de la participation était donc appuyée par ces électeurs habituellement abstentionnistes, qui, grâce à un éventail politique plus grand, trouvaient que leur vote n'était plus gaspillé.

À la seconde élection, tenue en 1999, la Nouvelle-Zélande a connu son plus bas taux de participation du 20<sup>e</sup> siècle. À ce chapitre, Vowles<sup>256</sup> vient expliquer cette baisse. Comme l'effet de la proportionnelle est redevable à deux forces opposées, toute modification d'une de ces deux forces fera varier la participation. Dans le cas qui nous intéresse, la baisse de la participation aurait été causée par un gouvernement de coalition instable. De ce fait, selon Vowles, l'identification aux partis politiques a baissé. Également, les partis politiques se sont moins occupés de leurs électeurs, les contactant beaucoup moins qu'aux élections précédentes. Dès lors, toujours selon Vowles, la proportionnelle garde son effet positif, à condition qu'elle ne cause pas de changements importants dans la coalition qui gouverne. L'auteur tient à faire remarquer que ces changements,

<sup>251</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 248.

<sup>252</sup> André BLAIS et autres, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 9.

<sup>253</sup> Mark N. FRANKLIN, « Electoral Participation », dans Lawrence LEDUC et autres, *Comparing Democracies – Elections and Voting in Global Perspective*, 1996, Thousand Oaks, California, p. 226.

<sup>254</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 115.

<sup>255</sup> Jeffrey A. KARP et Susan A. BANDUCCI, « The Impact of Proportional Representation on Turnout : Evidence from New Zealand », *Australian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 3, 1999, p. 363 et 371.

<sup>256</sup> Jack VOWLES, « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, pp. 587-605.

en Nouvelle-Zélande, ont nui à la confiance du peuple envers les partis politiques, et du même coup, envers les institutions politiques.

Anne-Marie Grenier, dans son mémoire de maîtrise, mentionne que la diminution de la participation électorale n'est pas plus faible dans les démocraties avec un système proportionnel. Elle démontre dans son document que la baisse de la participation, entre 1960 et 1990, est plus forte dans les systèmes proportionnels<sup>257</sup>. La baisse est constante dans les régimes proportionnels, alors que la participation dans les régimes majoritaires a commencé par diminuer, a augmenté légèrement par la suite, puis a recommencé à baisser dès les années 1980.

Enfin, une dernière analyse concernant les élections communales suisses a été faite par Ladner et Milner. En Suisse, 30 % des communes utilisent le système proportionnel pour élire leurs représentants. Les autres utilisent le système majoritaire. En comparant ces deux types, les auteurs font part d'une différence de 9 à 13 points, favorisant le système proportionnel<sup>258</sup>. Par la suite, ils notent que certaines régions votent davantage, ce qu'ils attribuent à un facteur culturel. Après avoir évincé cet effet culturel, les auteurs réussissent à conclure que la proportionnelle donne une avance à la participation entre 3 et 7 points.

## Observations

L'effet du mode de scrutin proportionnel sur la participation est fortement documenté. La majorité des auteurs observe un effet assez positif, sans pourtant être d'une ampleur très forte. Le cas de la Nouvelle-Zélande est particulièrement intéressant, étant donné qu'il représente un exemple récent du passage d'un système majoritaire à un système proportionnel dans une démocratie établie.

Au Québec, l'avant-projet de loi pour amender la Loi électorale, déposé en décembre 2004, contient une proposition de réforme du mode de scrutin suggérant d'introduire un mode de scrutin mixte. Cependant, il est impossible, à l'intérieur du Canada ou du Québec, de comparer les effets du système proportionnel, puisqu'on ne l'applique à aucun endroit.

<sup>257</sup> Anne-Marie GRENIER, « Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université de Montréal, Montréal, février 2002, p. 54-55.

<sup>258</sup> Andreas LADNER et Henry MILNER, « Do voters turn out more under proportional than majoritarian systems ? The evidence from Swiss communal elections », *Electoral Studies*, vol. 18, 1999, p. 245-249.

## Force du pouvoir décisionnel des élus

### Mise en contexte

La force du pouvoir décisionnel des élus a été développée sous trois formes qui, au fond, discutent du même phénomène. D'abord, les auteurs ont fait état du nombre de chambres élues. Le bicaméralisme, divisant le pouvoir, enlèverait du pouvoir décisionnel et abaisserait la participation. Ensuite, les auteurs ont tenu compte du pouvoir dévolu à la chambre élue : plus elle a de pouvoir, plus la participation augmenterait. Enfin, la dernière forme, développée par Mark Franklin, évalue plutôt le pouvoir d'agir de l'exécutif. En somme, tous ces concepts sont reliés à la force du pouvoir décisionnel des élus.

### Résumé des écrits

Robert Jackman ainsi que de Jerome Black arrivent aux mêmes résultats : si deux chambres coexistent (bicaméralisme), la participation diminue. Si une seule chambre (monocaméralisme) prend les décisions, la participation est plus haute<sup>259</sup>.

En 1990, Blais et Carty réfutent cette conclusion. Ils signalent qu'il n'y pas de motifs suffisants pour soutenir que la participation augmente avec le monocaméralisme, qu'elle est limitée dans les systèmes fédéraux ou réduite par la présence d'élections présidentielles directes<sup>260</sup>.

En 1998, Blais et Dobrzynska reviennent à la charge en présentant une deuxième forme d'évaluation du pouvoir décisionnel, la notion de chambre décisionnelle. Selon eux, plus la chambre visée par l'élection a de pouvoir décisionnel, plus la participation devrait être forte.<sup>261</sup> Évaluant seulement les élections aux chambres basses dans le monde, les chercheurs observent qu'une baisse de 6 points est attribuée aux chambres basses qui ne sont pas décisionnelles<sup>262</sup>.

Dans sa recherche de réponse sur la participation électorale en général, Franklin découvre, en 2004, deux cas atypiques : la Suisse et Malte. Ces deux pays sont atypiques parce que leur participation ne suit pas la tendance mondiale entre 1945 et 2000. En

<sup>259</sup> Robert W. JACKMAN, « Political Institutions and Voter Turnout in the Industrial Democracies », *The American Political Science Review*, vol. 81, n° 2, juin 1987, p. 405, et BLACK, *op. cit.*, p. 124.

<sup>260</sup> BLAIS et CARTY, *op. cit.*, p. 175.

<sup>261</sup> BLAIS et DOBRZYNSKA, *op. cit.*, p. 245.

<sup>262</sup> *Ibid.*, p. 246.

effet, Malte a connu une ascension de sa participation, passant de 75 % en 1947 à 95 % en 2003<sup>263</sup>. Habituellement, l'explication qu'on donne à ce taux élevé de participation est simple : représentation proportionnelle avec seulement deux partis, un seul palier de gouvernement et une compétition électorale forte. Mais selon Franklin, ces caractéristiques ne peuvent avoir fait augmenter la participation puisqu'elles étaient déjà présentes en 1947. Au contraire, Franklin relève que la hausse de la participation, à partir des années 1960, est attribuable au seul changement qu'a connu Malte dans son contexte : à compter de 1964, elle n'est plus une colonie britannique. Dès lors, son exécutif devient davantage décisionnel, sa capacité d'agir est fortement augmentée. À l'opposé, la Suisse connaît une baisse radicale au cours de la même période. Ce qui a changé : en 1963, le cartel au pouvoir devient fixe, la coalition prend le pouvoir et restera en place. Face à ce constat, le vote de l'électeur a moins de poids décisionnel à l'élection, le résultat final étant toujours le même, l'exécutif a le pouvoir d'agir, mais ne répond pas nécessairement aux demandes de la population<sup>264</sup>.

Ainsi, Franklin tentera d'évaluer l'impact de la force du pouvoir décisionnel de l'exécutif. Il note qu'une différence de 16 points sépare les pays ayant une grande force décisionnelle de ceux qui n'en ont aucune<sup>265</sup>.

## Observations

Comme les chercheurs utilisent des mesures différentes pour évaluer la force du pouvoir décisionnel, les données ne sont pas du même ordre et nous pouvons difficilement comparer les résultats. Cependant, la thèse développée par Franklin fait un lien avec celle de Blais et Dobrzynska. Ces deux recherches ont trouvé des relations intéressantes par rapport à ces mesures, toutes allant dans le même sens.

Cette théorie pourrait expliquer le faible taux de participation aux élections scolaires et municipales au Québec. Par contre, avant de tirer cette conclusion, il faudrait qu'une étude puisse comparer la force du pouvoir décisionnel de ces corps d'élus au Québec.

<sup>263</sup> International Institute for Democracy and Electoral Assistance. « Malta », 7 mars 2005, site de International IDEA, [en ligne le 9 mars 2005], [http://www.idea.int/vt/country\\_view.cfm?CountryCode=MT](http://www.idea.int/vt/country_view.cfm?CountryCode=MT)

<sup>264</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 92-98.

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 137-138.

## Âge légal de voter

### Mise en contexte

L'âge légal de voter peut avoir des conséquences sur la participation électorale. En général, les auteurs avancent l'hypothèse que plus l'âge légal de voter est bas, plus la participation sera également basse.

### Résumé des écrits

Selon Blais et Dobrzynska, chaque réduction d'un an de l'âge légal abaisse le taux de participation de près de 2 points<sup>266</sup>. Devancer l'âge de 21 à 18 ans conduirait à une diminution totale de 5 points.

Selon Franklin, le fait d'avoir fixé l'âge légal à 18 ans dans les démocraties occidentales auraient causé une diminution de la participation de 3 points, avec encore un autre point à venir dans les prochaines années<sup>267</sup>. L'effet de l'abaissement se faisant sentir jusqu'au moment où aucune génération ayant commencé à voter à 21 ans ne vive encore, il resterait encore 5 cohortes à venir avant que cet effet n'ait plus d'incidence.

Selon Franklin, une des façons de régler ce problème est d'abaisser de nouveau l'âge légal de voter, étant donné qu'il serait politiquement impossible de le remonter. De cette façon, les jeunes qui pourraient voter à partir de 15 ans recevraient du soutien en milieu scolaire<sup>268</sup>. À ce chapitre, il propose des cours obligatoires et des projets éducatifs liés aux élections qui permettraient une meilleure sensibilisation des jeunes électeurs. Selon lui, l'âge de 18 ans est le pire, puisque les jeunes ne sont ni dans un contexte scolaire généralement identique, ni dans une situation de marché du travail. À ce sujet, l'auteur souligne qu'à Cambridge, au Massachusetts, un projet pilote de vote à 15 ans a été mis sur pied. Il croit que les résultats de cette expérimentation donneront probablement des pistes de solution.

<sup>266</sup> BLAIS et DOBRZYNSKA, *op. cit.*, p. 246.

<sup>267</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, pp. 139-140.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 213.

## Observations

Les données sur l'âge légal de voter sont sensiblement les mêmes. Les variations observées sont du même ordre. Cependant, la recommandation de Franklin ne s'accorde pas avec les données de Blais et Dobrzynska. Leurs résultats stipulent que plus l'âge est bas, plus la participation baisse. Cependant, il ne faut pas conclure que la recommandation de Franklin mènerait à l'échec, étant donné qu'il propose un changement du contexte éducatif, qui peut aussi avoir des répercussions positives.

Au Québec, l'âge légal de voter a été abaissé en 1963, passant de 21 à 18 ans. Cet abaissement peut avoir eu des conséquences semblables ou dissemblables aux observations de Franklin. À tout le moins, ce terrain serait intéressant à sonder. Au Canada, l'idée d'abaisser de nouveau l'âge légal de voter ne semble pas très populaire. Dans leur étude de mars 2003, Pammett et LeDuc soulignent que 77 % de leurs répondants sont en désaccord ou entièrement en désaccord avec un abaissement à 16 ans<sup>269</sup>.

## Nouveaux groupes d'électeurs

### Mise en contexte

Outre, le changement de l'âge légal de voter, l'affranchissement de nouveaux électeurs peut avoir d'autres effets. À ce chapitre on peut penser aux effets liés au droit de vote des femmes, des détenus, etc.

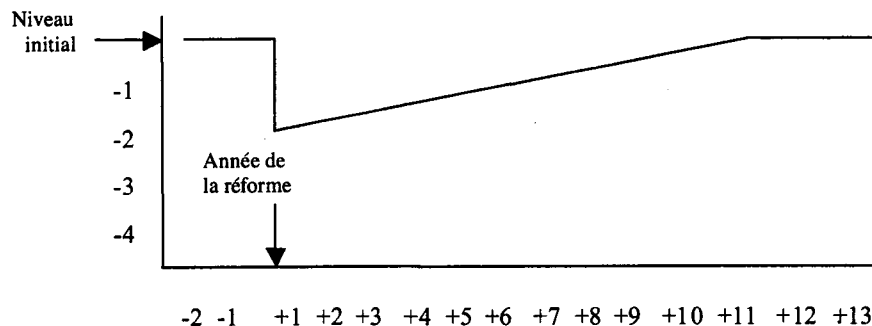
### Résumé des écrits

Premièrement, le droit de vote accordé aux femmes a eu comme premier effet de faire baisser la participation générale, selon Franklin. Il faudra 11 élections avant que les femmes aient la même propension à voter que les hommes à partir du moment où elles obtiennent le droit de vote<sup>270</sup>. Ce modèle est aussi valable, selon Franklin, à tous les groupes qui gagnent le droit de vote, sauf dans le cas des jeunes (dont nous avons traité dans la section sur l'âge légal de voter).

<sup>269</sup> Jon H PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 54.

<sup>270</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 83.

### Évolution à long terme du taux de participation après l'affranchissement d'un groupe d'électeurs qui ne l'était pas auparavant (selon Mark Franklin)



Source : Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 83.

En 1990, Blais et Carty, comparant les démocraties, observaient que celles où l'on accorde le droit de vote aux femmes avaient un désavantage de 6 points par rapport aux autres<sup>271</sup>.

Au chapitre des nouveaux électeurs, Robert Jackman et Ross Miller ont également noté que la démocratisation d'un État n'amenait pas une faible, ni une trop importante hausse de la participation. Pour arriver à cette conclusion, ils ont étudié les cas de la Grèce, du Portugal et de l'Espagne dans les années 1980. Lors des élections suivant leur démocratisation, ces trois pays ont connu des modèles de participation très semblables aux autres pays européens. Ils répondaient aux mêmes facteurs; ils ne se distinguaient pas du comportement électoral européen de l'époque<sup>272</sup>.

### Observations

Les recherches à ce sujet ne sont pas nombreuses. Au Québec, plusieurs groupes d'électeurs ont été affranchis dont les femmes, les jeunes et les détenus. Ces élargissements peuvent avoir eu des effets qu'il serait intéressant d'analyser à la lumière des résultats des autres chercheurs.

<sup>271</sup> BLAIS et CARTY, *op. cit.*, p. 176.

<sup>272</sup> Robert W. JACKMAN et Ross A. MILLER, « Voter Turnout in the Industrial Democracies during the 1980s », *Comparative Political Studies*, vol. 27, n° 4, janvier 1995, p. 475.

## Type d'élections

### Mise en contexte

Le type d'élections peut faire varier la participation. Qu'il s'agisse d'une élection complémentaire, d'une élection présidentielle, législative ou d'un référendum, les effets peuvent être différents.

### Résumé des écrits

Tout d'abord, le Canada représente une anomalie dans le portrait mondial, selon Studlar. En effet, le Canada est la seule fédération, avec le Japon, où plusieurs élections provinciales connaissent une meilleure participation qu'aux élections fédérales<sup>273</sup>. Le Québec fait partie de ces provinces qui participent davantage aux élections provinciales qu'aux élections fédérales. Fait intéressant, en observant les élections entre 1945 et 1998, Studlar note qu'au Canada la tendance de la participation au fédéral est à la baisse, alors que dans les provinces elle est en légère hausse<sup>274</sup>. Une des raisons qui explique cette divergence, selon Studlar, est que les partis politiques provinciaux ont réussi à maintenir une plus grande loyauté de l'électorat envers eux<sup>275</sup>.

André Blais, dans *To Vote or Not to Vote*, explore encore davantage les types d'élections dans le monde. Il constate que les élections locales recueillent un taux de participation de 13 points en moins<sup>276</sup>. Selon lui, une des explications à ce bas taux de participation est la faible médiatisation de ces élections. Par ailleurs, selon les données de sondages auprès de citoyens rapportées par André Blais, le gouvernement national a plus d'impact sur la vie de tous les jours que le gouvernement local.

En outre, le taux de participation aux élections présidentielles est plus élevé que celui des législatives. Cette différence est faible cependant, de l'ordre de 2 points<sup>277</sup>. Fait intéressant, cette différence existe même dans les régimes où le président n'a pas de pouvoirs réels. Blais explique que bien que les élections présidentielles dans de tels cas n'ont pas de grands impacts politiques, la forte médiatisation de celles-ci amène une forte participation.

<sup>273</sup> Donley T. STUDLAR, « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 299.

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 301.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>276</sup> André BLAIS, *To Vote or Not to Vote*, 2000, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, p. 36-37.

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

Les référendums, quant à eux, obtiennent une plus faible participation. En général, on parle d'une baisse de 11 points, selon Blais<sup>278</sup>. Mais la participation aux référendums est fortement attribuable à l'enjeu. Ainsi, en comparant le plus haut taux de participation à un référendum au plus haut taux d'une élection nationale à l'intérieur d'un même pays, l'auteur relève que la différence s'amenuise grandement. En effet, les forts référendums sont en moyenne 2 points sous la barre des élections nationales fortes.

Enfin, Munroe Eagles, en 1991, détermine que les élections complémentaires fédérales au Canada recueillent une participation plus basse de 10 à 30 points. Selon lui, l'absence de mobilisation nationale, de sentiment d'enjeux importants et de campagne publicitaire soutenue expliquent cette faible participation<sup>279</sup>.

### Observations

Certains résultats sur le type d'élections s'appliquent très facilement au Québec. Au Québec aussi, on observe une participation plus faible aux élections locales. Cependant, les référendums au Québec ne suivent pas le modèle international. Le contexte particulier de ces référendums doit être pris en considération dans l'étude de ce facteur au Québec, étant donné que la participation la plus forte au Québec a été enregistrée lors d'un référendum, celui de 1995.

## Modalités de fonctionnement

---

### Préambule

Les modalités de fonctionnement électoral peuvent également avoir un impact appréciable sur la participation. À ce chapitre, les chercheurs ont mis l'accent sur les règles d'inscription sur la liste électorale, sur le fait que le vote est obligatoire ou non, sur les mécanismes de votation et sur les heures d'ouverture des bureaux de scrutin.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 40-42.

<sup>279</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique » in BAKVIS, Herman. *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 12.

## Inscription sur la liste électorale

### Mise en contexte

L'effet des règles d'inscription sur la liste électorale est davantage documenté par les auteurs américains. Comme ces règles sont variables d'un État américain à l'autre, et parfois même d'un comté à l'autre dans le même État, les chercheurs ont tenté de cerner l'impact des différentes mesures (inscription volontaire ou automatique) dans un contexte plus fixe, c'est-à-dire à l'intérieur d'un même pays, lors d'une même élection. L'hypothèse la plus populaire est d'affirmer que l'inscription automatique fait augmenter la participation à l'élection. Cependant, cette hypothèse est fort controversée.

### Résumé des écrits

Wolfinger et Rosenstone consacrent un chapitre à ce sujet dans leur ouvrage *Who Votes ?*. En conclusion, les auteurs ne trouvent aucune relation significative dans la participation entre l'inscription automatique et l'inscription volontaire<sup>280</sup>. Par contre, la longueur de la période d'inscription a un effet. Plus la date de fermeture de l'inscription est tardive, plus la participation est forte. Plus les heures d'ouverture des bureaux d'inscription sont longues, plus la participation au scrutin augmente. Il en est de même pour l'ouverture de ces bureaux les soirs et la fin de semaine. L'inscription possible aux absents a aussi un effet positif. Wolfinger et Rosenstone estiment que si toutes ces mesures étaient appliquées à l'ensemble du territoire des États-Unis, la participation augmenterait de 9,1 points.

De son côté, Highton mentionne, dans « Easy Registration and Voter Turnout », que bien que l'automatisation de l'inscription soit bénéfique sur la participation générale, elle ne réduit pas suffisamment les différences de participation ni entre les riches et les pauvres, ni entre les moins scolarisés et les plus scolarisés<sup>281</sup>. Au sujet de la scolarité, le chercheur américain Robert A. Jackson a découvert qu'elle est le premier facteur qui influence l'inscription sur les listes électorales aux États-Unis<sup>282</sup>. La scolarisation lève une barrière lors de l'inscription. Le fait de devoir remplir des formulaires et de devoir lire des documents défavorise les moins scolarisés. Ainsi, même si l'inscription est automatique, la difficulté d'inscription demeure pour ceux qui sont défavorisés dans la

<sup>280</sup> Raymond E. WOLFINGER et Steven J. ROSENSTONE, *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, p. 66-73.

<sup>281</sup> Benjamin HIGHTON, « Easy Registration and Voter Turnout », *The Journal of Politics*, vol. 59, n° 2, mai 1997, p. 573.

<sup>282</sup> Robert A. JACKSON, « Clarifying the Relationship between Education and Turnout », *American Politics Quarterly*, vol. 23, n° 3, juillet 1995, p. 289.

société, selon Jackson. Les hypothèses sur la scolarisation et les catégories de gens défavorisés ont été vues plus en détail dans les sections sur l'éducation et sur le statut.

Sur le plan international, Powell fait remarquer dans une étude parue en 1980 que l'inscription automatique augmente la participation<sup>283</sup>. Même dans les pays où le vote est obligatoire, la participation est plus forte chez ceux qui rendent l'inscription automatique plutôt que volontaire. Il estime que le recensement avant l'élection est le meilleur moyen de réduire les coûts engendrés par l'obligation de s'inscrire pour l'électeur. Blais, Massicotte et Dobrzynska n'ont pas retrouvé cette relation<sup>284</sup>. Les modalités d'inscription n'ont pas d'effets sur la participation électorale dans la comparaison qu'ils établissent entre 61 pays démocratiques. Ces derniers résultats sont conformes à ceux auxquels Franklin était arrivé en 1996 : il déterminait que l'inscription volontaire n'abaissait pas la participation<sup>285</sup>.

### Observations

Au Canada, il est plus difficile de faire des comparaisons, étant donné que les modalités d'inscription sont assez semblables à l'intérieur du pays. Dans leurs documents préparés pour la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Pammett et Black ont tous les deux formulé la recommandation de rendre l'inscription sur la liste électorale plus souple<sup>286</sup>. Pourtant, le Canada offrait déjà la forme jugée la plus souple par les auteurs américains, le recensement. Aujourd'hui, le gouvernement fédéral comme le Québec ont des listes électorales permanentes, abandonnant du même coup les recensements. On pourrait être porté à croire que la liste permanente ajoute une barrière aux citoyens qui changent d'adresse. En effet, le citoyen doit lui-même faire la démarche pour changer son adresse, alors qu'auparavant, il attendait la visite des recenseurs électoraux. Par contre, le Québec a essayé de réduire au maximum cet obstacle en utilisant les mises à jour régulières des fichiers d'adresses de plusieurs ministères et organismes, dont celui de la Régie de l'assurance maladie.

<sup>283</sup> G. Bingham POWELL Jr., « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans Richard ROSE, *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 11.

<sup>284</sup> André BLAIS et autres, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 12.

<sup>285</sup> Mark N. FRANKLIN, « Electoral Participation », dans Lawrence LEDUC et autres, *Comparing Democracies – Elections and Voting in Global Perspective*, 1996, Thousand Oaks, California, p. 227.

<sup>286</sup> Jerome H. BLACK, « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 172-173 et Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 64.

Par ailleurs, de nombreux problèmes ont été soulevés quant à la qualité du registre national des électeurs canadiens. À l'élection fédérale de 2000, le taux de participation était de 61,2 %. Après la divulgation de ces résultats, Élections Canada a cherché à mettre à jour le registre national des électeurs. Après cet exercice, le taux de 2000 était révisé à 64,1 %, une hausse de 2,9 points<sup>287</sup>. Ainsi, le registre national des électeurs canadiens est moins précis que l'était le recensement électoral. La vérification constante de la qualité de la liste électorale semble donc nécessaire pour garder les avantages de l'inscription automatique.

## Vote obligatoire

### Mise en contexte

Le vote obligatoire prend plusieurs formes. Parfois, il ne représente qu'une obligation morale d'aller voter, alors qu'à d'autres endroits le fait de ne pas voter entraîne des sanctions pécuniaires ou légales. L'effet principal du vote obligatoire serait d'augmenter la participation.

### Résumé des écrits

André Blais a étudié cet effet et livre ses résultats dans plusieurs textes écrits conjointement avec des collègues. En 1990, il détermine que le vote obligatoire augmente la participation de 12 points<sup>288</sup>. Puis, en 1998, il évalue cette augmentation à 11 points<sup>289</sup>. Enfin, en 2003, il revient à la marque d'une douzaine de points, en plus de compléter le portrait du vote obligatoire<sup>290</sup>. Blais, Massicotte et Dobrzynska mentionnent que le vote obligatoire n'a d'effet que dans les pays où des sanctions sont liées à cette obligation. Sans ces sanctions, le vote obligatoire à titre moral n'est pas suffisant pour faire augmenter la participation. Mark Franklin, en 2004, détermine que le vote obligatoire vaut 11 points<sup>291</sup>. En 1996, il arrivait à des résultats moindres, soit de l'ordre de 7 points<sup>292</sup>.

<sup>287</sup> Élections Canada. « Taux de participation aux élections et aux référendums fédéraux 1867-2000 », 23 novembre 2004, site Internet d'Élections Canada, [en ligne le 9 mars 2005], <http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&dir=&document=turnout&lang=f&txonly=false>

<sup>288</sup> André BLAIS et R. K. CARTY, « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 176.

<sup>289</sup> André BLAIS et Agnieszka DOBRZYNSKA, « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 246.

<sup>290</sup> André BLAIS et autres, *op. cit.*, p. 9.

<sup>291</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 137.

<sup>292</sup> Mark N. FRANKLIN, « Electoral Participation », dans Lawrence LEDUC et autres, *Comparing Democracies – Elections and Voting in Global Perspective*, 1996, Thousand Oaks, California, p. 226.

## Observations

En bref, il est clair qu'un consensus entoure la notion de vote obligatoire. L'ampleur de la variation constatée par tous les auteurs se situe entre 7 et 12 points selon les études. Cependant, il semble que pour réellement avoir pour résultat d'augmenter la participation, le vote obligatoire doit être accompagné de sanctions. Au Québec, l'imposition d'un vote obligatoire aurait sans doute le même effet, étant donné la constance des résultats.

## Mécanismes de votation

### Mise en contexte

Les nouveaux mécanismes de votation sont souvent abordés comme une solution pour faire augmenter la participation. À l'intérieur de ces mécanismes, on inclut le vote par correspondance, le vote par procuration, le vote par anticipation, le vote itinérant, le vote électronique, le vote par téléphone et le vote par Internet.

### Résumé des écrits

Blais, Massicotte et Dobrzynska ont observé que là où le vote par correspondance, par anticipation et par procuration est disponible, la participation est plus élevée de 10 points comparativement à un endroit qui n'offre aucune de ces options<sup>293</sup>. Dans une étude publiée en 1996, Franklin détermine également que le vote par correspondance augmente la participation de 4 points<sup>294</sup>. Pourtant, dans son ouvrage publié en 2004, il révisé cette conclusion en affirmant que le vote par correspondance a un effet nul en comparant 29 démocraties<sup>295</sup>. Il explique cependant que ce résultat est dû au fait que souvent, les pays qui introduisent le vote par correspondance ont déjà des problèmes de participation. Ainsi, les pays qui utilisent le vote par correspondance ont tendance à avoir un taux de participation inférieur aux autres, mais nullement causé par l'introduction de ce mécanisme<sup>296</sup>.

Selon Susan Henry, qui a évalué l'effet de l'implantation du vote par Internet, par téléphone et par la poste à Swindon en Grande-Bretagne en 2002, le résultat obtenu n'est pas probant. Une légère augmentation de 3,5 % a été observée, mais difficilement

<sup>293</sup> BLAIS et autres, 2003, *op. cit.*, p. 13.

<sup>294</sup> FRANKLIN, 1996, *op. cit.*, p. 226.

<sup>295</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 145.

<sup>296</sup> *Loc. cit.*

liable aux nouveaux mécanismes<sup>297</sup>. Par exemple, plus de 80 % des utilisateurs du vote par Internet étaient déjà des électeurs qui votaient régulièrement. Sans être pessimiste, l'auteure affirme la nécessité de conduire diverses expériences à plusieurs endroits pour vérifier si cette augmentation peut être constante.

Au Canada, le sondage de Pammett et LeDuc pour le compte d'Élections Canada fait état de l'implantation du vote par Internet. Selon ce sondage, 43,2 % des abstentionnistes de 2000 seraient très susceptibles de l'utiliser, et 17 % susceptibles de le faire<sup>298</sup>. Au Québec, d'autres résultats ont été divulgués : 42 % des personnes sondées par SOM se disent très intéressées ou intéressées à utiliser ce mode de votation<sup>299</sup>.

### Observations

Les conclusions de Blais, Massicotte, Dobrzynska ainsi que celles de Franklin sont très positives. Par contre, ils se heurtent particulièrement à la réalité dans le cas du Canada. En 1991, Pammett expliquait que si le Canada introduisait le vote par procuration, par correspondance, le vote mobile, le vote le dimanche et une liste plus souple, la participation augmenterait de 7,2 %<sup>300</sup>. Depuis, le vote par correspondance et la mise à jour plus souple de la liste électorale ont été introduits, mais la participation a chuté.

Par ailleurs, les Québécois semblent moins enclins à favoriser l'utilisation de nouvelles techniques de vote. Les données de l'enquête SOM ne permettent pas de conclure à une augmentation de la participation grâce à un plus grand éventail de moyens de voter.

## Heures d'ouverture des bureaux de scrutin

### Mise en contexte

Les heures d'ouverture des bureaux de scrutin représentent précisément le nombre d'heures au cours desquelles les citoyens peuvent aller voter le jour ou les jours de l'élection. La croyance populaire veut que plus le nombre d'heures est grand, plus la participation augmente, permettant à ceux qui n'auraient pas eu le temps de voter de le faire.

<sup>297</sup> Susan HENRY, « Can remote Internet voting increase turnout ? », *Aslib Proceedings*, vol. 55, n° 4, 2003, p. 197.

<sup>298</sup> Jon H. PAMMETT et Lawrence LEDUC, « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 55-56.

<sup>299</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 26.

<sup>300</sup> PAMMETT, 1991, *op. cit.*, p. 62.

## Résumé des écrits

Black démontre, dans une étude parue en 1991, qu'il n'y a pas de relation entre le nombre d'heures d'ouverture et la participation<sup>301</sup>. N'ayant pas de preuves de l'augmentation de la participation lorsqu'on accroît le nombre d'heures pendant lesquelles il est possible de voter, il recommande à la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis de garder les heures en vigueur à ce moment. Rallings, en Grande-Bretagne, souligne que l'allongement des heures d'ouverture aux élections locales de Grande-Bretagne a, au maximum, augmenté la participation d'un pour cent<sup>302</sup>.

## Observations

Il est difficile de relier heures d'ouverture des bureaux de scrutin et participation. D'ailleurs des indices sur le temps libre des électeurs et le jour du scrutin mènent aux mêmes résultats dans d'autres sections de ce document. Il semblerait que ces effets soient plutôt vagues, sans grande tendance globale.

Au Québec, l'enquête SOM réalisé pour le Directeur général des élections démontre que 96 % de la population est satisfaite des heures actuelles. Également, la firme de sondage détermine qu'au-dessus de 90 % des 4 % d'insatisfaits seraient satisfaits avec des heures d'ouverture de 7 h à 23 h<sup>303</sup>. Ces données ne laissent pas présager une augmentation de la participation si on prolongeait les heures d'ouverture des bureaux de scrutin, sans pourtant en donner la certitude.

---

<sup>301</sup> BLACK, *op. cit.*, p. 158-159.

<sup>302</sup> C. RALLINGS et autres, « Seasonal factors, voter fatigue and the costs of voting », *Electoral Studies*, vol. 22, n° 1, 2003, p. 67.

<sup>303</sup> SOM, *op. cit.*, p. 30.

## Moment de l'élection

---

### Préambule

Le moment de l'élection peut influencer la participation de plusieurs manières. Le jour de la semaine où se tient l'élection, le moment de l'année et la fréquence des élections sont tous des facteurs explorés par plusieurs chercheurs.

### Jour de la semaine

#### Mise en contexte

Le jour de la semaine où se tient le scrutin a été étudié par quelques chercheurs. En général, ils testent l'hypothèse que le vote la fin de semaine augmente la participation.

#### Résumé des écrits

Dans les documents d'étude de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, Black et Pammett, chacun dans leur texte respectif, ont suggéré de modifier le jour du vote au Canada. Selon Black, le Canada est la seule démocratie (parmi les 19 étudiées) où le vote se déroule le lundi. Il suggère à cet effet de changer le jour du scrutin pour le dimanche<sup>304</sup>. Pammett, recommandant la même modification, reste toutefois très sceptique face aux effets engendrés. Dès le départ, il voit la religion comme un obstacle à l'élection le dimanche<sup>305</sup>. Les gens qui pratiquent une religion éviteraient peut-être les bureaux de scrutin en fonction de leurs croyances.

Par la suite, d'autres auteurs ont tenté d'évaluer, dans le monde, l'impact du vote le dimanche ou un jour férié. Blais, Massicotte et Dobrzynska, dans leur étude parue en 2003, ne trouvent aucune relation significative au fait de voter un jour férié<sup>306</sup>.

<sup>304</sup> Jerome H. BLACK, « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 161.

<sup>305</sup> Jon H. PAMMETT, « L'exercice du droit de vote au Canada », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 64.

<sup>306</sup> André BLAIS et autres, « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, p. 12.

Franklin, dans son livre *Voter Turnout and The Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, établit deux relations<sup>307</sup>. D'abord, il existe une différence statistiquement crédible entre les pays où les élections ont lieu la fin de semaine comparativement à ceux qui les tiennent un jour de semaine. Cette différence est de l'ordre de 6 points. Par contre, lorsqu'un pays change pour l'un ou l'autre, la semaine ou la fin de semaine, la participation n'est pas modifiée.

### Observations

Les résultats de Franklin mènent à un paradoxe. Les pays où l'on vote la fin de semaine votent davantage, mais le fait de changer le jour du vote de la semaine à la fin de semaine n'a pas d'effet sur la participation.

L'enquête SOM remis au Directeur général des élections en mars 2004 nous lance sur une piste pour le Québec. Si le jour du vote était le dimanche, 18 % des gens affirment être plus enclins à voter, alors que 17 % se disent moins enclins. L'effet serait d'augmenter la participation de 1 point. D'ailleurs, les catégories de gens qui votent le moins (les jeunes) affirment qu'ils seraient plus enclins à voter si l'élection était tenue le dimanche, et ce, dans une proportion de 31 %.<sup>308</sup>

## Saison

### Mise en contexte

Le contexte saisonnier est relié au climat et aux périodes habituelles de vacances. La croyance populaire voudrait que les élections tenues l'hiver, mais aussi celles ayant lieu en plein milieu de l'été, connaissent un taux de participation plus bas.

### Résumé des écrits

Eagles et Pammett, dans les documents d'étude de la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, ont déterminé une première tranche du portrait global aux élections fédérales canadiennes. Selon Eagles, les élections l'hiver sont les moins populaires, mais il faut noter qu'une seule élection avait eu lieu en hiver durant la période étudiée. Le printemps et l'automne sont les saisons les plus favorables, l'été

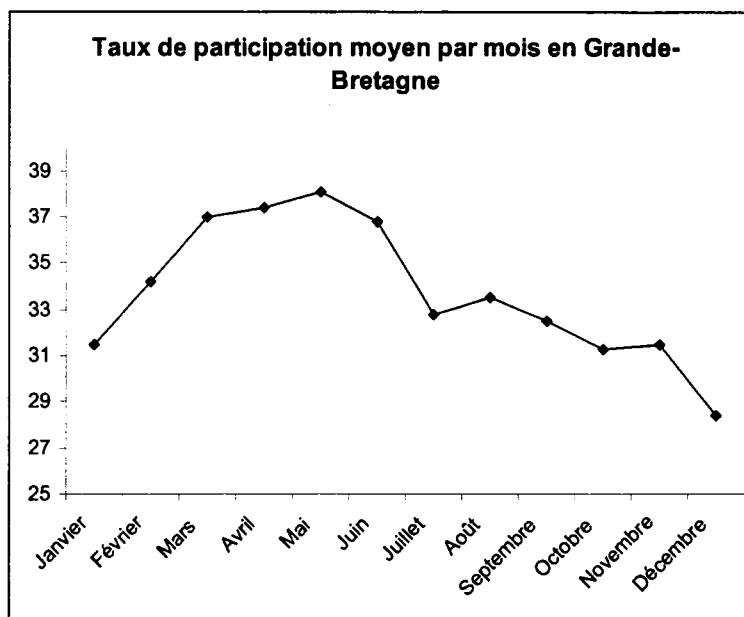
<sup>307</sup> Mark N. FRANKLIN, *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, p. 15.

<sup>308</sup> SOM, « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, p. 28.

l'étant moins que ces deux saisons, mais davantage que l'hiver<sup>309</sup>. Pammett arrive à la même conclusion. Les trois élections à plus faibles taux de participation au fédéral ont eu lieu l'hiver et l'été (deux l'été, une l'hiver)<sup>310</sup>.

Matsusaka et Palda remarquent que le fait de tenir une élection pendant l'hiver diminue la participation au Canada<sup>311</sup>. Par contre, Studlar détermine qu'aux élections provinciales au Canada, seul le printemps s'avère une saison plus propice aux élections. Les autres saisons ne dégagent aucune tendance relativement à la moyenne<sup>312</sup>. Ainsi, même l'hiver ne semble pas avoir d'effet clairement défini lors d'élections provinciales.

Rallings et ses collaborateurs, en étudiant les élections municipales partielles de Grande-Bretagne (avec un bassin de 4 000 élections), arrivent à la conclusion que les mois de mars à juin sont les plus propices aux élections. La période de décembre à janvier est le moment où le taux de participation est le plus faible<sup>313</sup>.



Source : C. RALLINGS et autres, « Seasonal factors, voter fatigue and the costs of voting », *Electoral Studies*, vol. 22, n° 1, 2003, p. 68.

<sup>309</sup> Munroe EAGLES, « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans Herman BAKVIS, *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 8-9.

<sup>310</sup> PAMMETT, 1991, *op. cit.*, pp. 40-41.

<sup>311</sup> John G. MATSUSAKA et Filip PALDA, « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 438-439.

<sup>312</sup> Donley T. STUDLAR, « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 310-312.

<sup>313</sup> C. RALLINGS et autres, « Seasonal factors, voter fatigue and the costs of voting », *Electoral Studies*, vol. 22, n° 1, 2003, p. 70-72.

## Observations

La plupart des résultats énoncés sont intéressants. Cependant, les données de Rallings et ses collaborateurs méritent d'être tempérées. En effet, l'utilisation des données d'élections partielles peut accentuer l'impact de la saison. À une élection générale par exemple, le climat peut être moins important que d'autres facteurs dans la décision de voter. Les cas observés par Rallings représentent des moments où la participation est particulièrement faible (élections locales partielles), ce qui peut donner une ampleur trop grande à la saison.

Au Québec, ces tendances ne semblent pas tenir la route. Les mêmes mois (exemple : septembre et juin) ont eu des effets contraires. En juin 1960, la participation atteignait un nouveau sommet de 81,66 %, mais en juin 1966 un plancher de 73,56 %. En septembre 1989, la participation était retombée à 74,95%, mais en septembre 1994, elle remonte à 81,58%. La seule élection hivernale, celle de 1985, est sous la moyenne québécoise (78,5 %) pour les élections tenues depuis 1945. Cependant, celle de novembre 1976 représente le plus haut taux de participation à une élection générale au Québec depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale<sup>314</sup>. Bref, il semble qu'au Québec, d'autres facteurs ont davantage d'influence aux élections générales. Toutefois, les résultats des études réalisées en dehors du Québec permettent de croire que si les élections devaient se tenir à date fixe, il serait préférable qu'elles aient lieu en automne ou au printemps.

Signalons en terminant que les dernières élections canadiennes, dont le taux de participation s'amenuise, ont justement été tenues dans des contextes moins propices. Les élections de 1997 et de 2004 ont eu lieu en juin. Celles de 2000 à la fin de novembre<sup>315</sup>.

## Fréquence des élections

### Mise en contexte

La fréquence des élections représente l'espace de temps entre deux élections. Selon la croyance générale, plus ce temps est court, plus la participation baisse. Selon cette hypothèse, une plus grande fréquence des élections amène une fatigue de l'électeur qui résulte en une baisse de la participation. Ce facteur a été facilement défini, parce que

<sup>314</sup> Directeur général des élections du Québec, « Élections générales au Québec, 1867-2003 », site Internet du Directeur général des élections du Québec, [en ligne le 8 mars 2004], [http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election\\_1867\\_2003\\_fr.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/fr/pdf/Election_1867_2003_fr.pdf)

<sup>315</sup> Élections Canada, « Taux de participation aux élections et aux référendums fédéraux 1867-2000 », 23 novembre 2004, site Internet d'Élections Canada, [en ligne le 8 mars 2004], <http://www.elections.ca/content.asp?section=pas&dir=&document=turnout&lang=f&txonly=false>

les deux grandes démocraties ayant les taux de participation les plus bas (États-Unis et Suisse) ont toutes deux en commun un grand nombre d'élections.

### Résumé des écrits

Studlar a observé des effets différents de la fréquence selon le type d'élections au Canada<sup>316</sup>. Plus l'élection provinciale est rapprochée de la dernière élection fédérale, plus la participation baisse. Par contre, l'inverse n'est pas vrai. Le temps écoulé depuis la dernière élection provinciale n'influencerait pas la participation à l'élection fédérale.

Franklin, en étudiant 22 pays démocratiques, note que le nombre de mois écoulés depuis l'élection précédente a un effet très crédible au chapitre statistique, mais de faible ampleur. Ainsi, selon ses chiffres, une élection tenue 3 ans plus tôt que la moyenne réduirait la participation de deux points<sup>317</sup>. Rallings et ses collègues, dans leur étude sur le palier local en Grande-Bretagne, en arrivent aussi à la conclusion qu'une plus grande fréquence abaisse la participation<sup>318</sup>.

### Observations

Une des faiblesses des données venant de l'extérieur du Canada est qu'elles n'établissent pas de lien entre les divers paliers de gouvernement, et ce, même si l'hypothèse principale de la théorie de la fatigue de l'électeur repose sur la fréquence nombreuse des élections à divers paliers aux États-Unis et en Suisse. Rallings et ses collègues, comme Franklin, ne mentionnent que la fréquence d'un même type d'élection à un seul palier.

Au Québec, la fréquence des élections générales est demeurée à peu près identique depuis 1945; ce facteur ne permet donc pas d'expliquer la plupart des variations de la participation.

---

<sup>316</sup> STUDLAR, *op. cit.*, p. 317.

<sup>317</sup> FRANKLIN, 2004, *op. cit.*, p. 137.

<sup>318</sup> RALLINGS et autres, *op. cit.*, p. 73-75.

# C onclusion

---

Il est difficile de formuler une conclusion unique sur la participation électorale. Cette recension des écrits nous amène inévitablement sur la voie suivante : la participation est un phénomène qui dépend d'une multitude de facteurs; il est impossible de conclure qu'elle est influencée par un seul facteur. Les facteurs socioéconomiques, politiques et institutionnels expliquent tous, en partie, et chacun à leur façon, la participation.

Il faut cependant mettre en contexte ces facteurs. Plusieurs expliquent le fait de voter ou non. Un nombre plus limité de facteurs peut expliquer la baisse de la participation. Pour expliquer la variation de la participation aux cours des deux dernières élections générales au Québec, il faudrait traiter des seuls facteurs qui ont varié aussi. Par exemple, le mode de scrutin ne peut expliquer la baisse de participation, puisqu'il n'a pas été modifié. Par contre, la perception des électeurs à l'égard du mode de scrutin (exemple : le sentiment d'inutilité) peut avoir changé.

Notre but n'est pas de faire cet examen exhaustif. Ce travail revient plutôt à des chercheurs chevronnés. À tout le moins, cette recension permet de poser les assises pour comprendre le phénomène de la participation électorale. Elle rend compte de suffisamment d'écrits pour dresser un portrait global du phénomène.

Ainsi, cette recension laisse la parole aux chercheurs. Ce sont leurs conclusions, résultats et observations qui y sont résumés. Mais les recherches sont en constante évolution. Par exemple, l'examen des générations successives semble au cœur des recherches récentes sur la participation électorale. La compétition aussi. Nous verrons où mèneront les recherches à paraître au cours des prochains mois et années.

Cette conclusion ne résumera pas, non plus, les grandes lignes énoncées dans les pages précédentes. Un tel résumé sacrifierait des nuances nécessaires à la compréhension. De plus, il faudrait établir un choix sélectif des informations, ce qui enlèverait une bonne part de l'objectivité souhaitée par l'institution. L'interprétation exhaustive des écrits sur la participation doit être faite dans un autre contexte. Toutefois, le Directeur général des élections du Québec souhaitait lancer le débat au Québec. L'absence presque totale d'écrits consacrés à la participation électorale québécoise est frappante. Il faut comprendre cette absence; jusqu'à tout récemment, les électeurs québécois participaient en très grand nombre aux élections générales et aux référendums québécois.

Enfin, cette recension permettra aux lecteurs de comprendre l'étendue de la recherche sur la participation électorale. Par souci de rigueur, un maximum de textes pertinents au contexte québécois ont été inclus. Il appartiendra au lecteur de faire ses propres analyses, commentaires et conclusions en s'appuyant sur les apports des chercheurs qui se sont intéressés à la participation électorale.

# I

## ndex par facteur

---

### Facteurs socioéconomiques

---

#### **Statut**

---

##### **Sexe**

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
 JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
 MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999

##### **Revenu**

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
 SOM, 2004.  
 WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

##### **Emploi**

EAGLES, Munroe, 1991.  
 JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.  
 PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.  
 SOM, 2004.  
 WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

##### **Langue et origine**

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
 LAPP, Miriam, 1999.  
 LÉVESQUE, Stéphane, 1999.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.

##### **Statut marital**

BRIANS, Craig Leonard, 1997.  
 JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.

---

## Éducation

---

### Niveau de scolarité

BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
BLAIS, André et autres, 2004.  
EAGLES, Munroe, 1991.  
FRANKLIN, Mark N., 1996.  
GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
HIGHTON, Benjamin, 1997.  
JACKSON, Robert A., 1995.  
LÉVESQUE, Stéphane, 1999.  
LYONS, William et ALEXANDER, Robert, 2000.  
MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999.  
MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.  
NEVITTE, Neil et autres, 2000.  
SOM, 2004.  
WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

### Compétences civiques

BLAIS, André et autres, 2002.  
MILNER, Henry, mars 2004.  
MILNER, Henry, 2004.  
PAMMETT, Jon H., 1991.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2003.

---

## Affiliations

---

### Engagement

BLAIS, André et autres, 2002.  
GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.

### Identification partisane

BLAIS, André et autres, 2002.  
FRANKLIN, Mark N., 2004.  
MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.  
PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.  
POWELL, G. Bingham Jr., 1980.  
NEVITTE, Neil et autres, 2000.  
STUDLAR, Donley T., 2001.  
VOWLES, Jack, 2002.

### Religion et syndicalisme

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004  
JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.

## **Relations sociales**

JOHNSTON, RICHARD et MATTHEWS, J. SCOTT, 2004.  
MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.

---

## **Attitudes et comportements**

---

### **Cynisme**

BLAIS, André et autres, 2002.  
NEVITTE, Neil et autres, 2000.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.  
SOM, 2004.

### **Sens du devoir civique**

BLAIS, André et autres, 2002.  
JACKSON, Robert A., 1995.  
KANAZAWA, Satoshi, 2000.  
KARP, Jeffrey A. et BANDUCCI, Susan A., 1999.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
SOM, 2004.  
WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

### **Intérêt**

BLAIS, André et autres, 2002.  
NEVITTE, Neil et autres, 2000.  
PAMMETT, Jon H., 1991.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.  
SOM, 2004.

### **Confiance**

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
MILNER, Henry, 2004.

### **Sentiment d'inutilité**

JACKSON, Robert A., 1995.  
MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.  
PAMMETT, Jon H., 1991.  
PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
SOM, 2004.

### **Habitude de voter**

BLAIS, André, 2000.  
FRANKLIN, Mark N., 2004.  
KANAZAWA, Satoshi, 2000.  
LÉVESQUE, Stéphane, 1999.  
MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999.  
PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.

**Raisons et contraintes d'ordre personnel**

PAMMETT, Jon H., 1991.

PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.

SOM, 2004.

WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

---

**Âge et temps****Effets de période**

BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.

BLAIS, André et autres, 2004.

**Effets générationnels**

BLAIS, André et autres, 2002.

FRANKLIN, Mark N., 2004.

JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.

LYONS, William et ALEXANDER, Robert, 2000.

MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.

NEVITTE, Neil et autres, 2000.

PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.

**Âge et cycle de vie**

BLAIS, André et autres, 2002.

BLAIS, André et autres, 2004.

JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.

LÉVESQUE, Stéphane, 1999.

NEVITTE, Neil et autres, 2000.

PAMMETT, Jon H., 1991.

PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.

SOM, 2004.

---

**Mobilité**

BRIANS, Craig Leonard, 1997.

EAGLES, Munroe, 1991.

GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.

JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.

PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.

WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

---

**Économie**

BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.

BLAIS, André, 2000.

BLAIS, André et autres, 2003.

POWELL, G. Bingham Jr., 1980.

---

**Géographie**

BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.

BLAIS, André et autres, 2002.

BLAIS, André et autres, 2003.

EAGLES, Munroe, 1991.  
 GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
 JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
 LÉVESQUE, Stéphane, 1999.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.  
 SOM, 2004.

## Facteurs politiques

---

### **Nature de l'élection**

---

#### **Enjeux**

FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 LÉVESQUE, Stéphane, 1999.  
 NEVITTE, Neil et autres, 2000.

#### **Compétition**

BLACK, Jerome H., 1991.  
 BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.  
 NEVITTE, Neil et autres, 2000.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.  
 PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.

#### **Nombre de partis**

BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 BLACK, Jerome H., 1991.  
 JACKMAN, Robert W., 1987.  
 LADNER, Andreas et MILNER, Henry, 1999.  
 POWELL, G. Bingham Jr., 1980.  
 STUCLAR, Donley T., 2001.

#### **Force du plus grand parti**

FRANKLIN, Mark N., 2004.

---

### **Mobilisation partisane**

---

BLAIS, André et autres, 2002.  
 EAGLES, Munroe, 1991.  
 GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.  
 LYONS, William et ALEXANDER, Robert, 2000.  
 MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
 VOWLES, Jack, 2002.

---

## Sondages

---

PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.

## Facteurs institutionnels

---

### Système électoral

---

#### Mode de scrutin

BLACK, Jerome H., 1991.  
 BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 BLAIS, André et autres, 2003.  
 FRANKLIN, Mark N., 1996.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 GRENIER, Anne-Marie, 2002.  
 KARP, Jeffrey A. et BANDUCCI, Susan A., 1999.  
 LADNER, Andreas et MILNER, Henry, 1999.  
 POWELL, G. Bingham Jr., 1980.  
 VOWLES, Jack, 2002.

#### Force du pouvoir décisionnel des élus

BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 JACKMAN, Robert W., 1987.

#### Âge légal de voter

BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.

#### Nouveaux groupes d'électeurs

BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 JACKMAN, Robert W., 1995.

#### Type d'élections

BLAIS, André, 2000.  
 EAGLES, Munroe, 1991.  
 STUDLAR, Donley T., 2001.

---

### Modalités de fonctionnement

---

#### Inscription sur la liste électorale

BLACK, Jerome H., 1991.  
 BLAIS, André et autres, 2003.  
 FRANKLIN, Mark N., 1996.  
 HIGHTON, Benjamin, 1997.  
 JACKSON, Robert A., 1995.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.

POWELL, G. Bingham Jr., 1980.  
 WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.

#### **Vote obligatoire**

BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.  
 BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.  
 BLAIS, André et autres, 2003.  
 FRANKLIN, Mark N., 1996.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.

#### **Mécanismes de votation**

BLAIS, André et autres, 2003.  
 FRANKLIN, Mark N., 1996.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 HENRY, Susan, 2003.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.  
 PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.  
 SOM, 2004.

#### **Heures d'ouverture des bureaux de scrutin**

BLACK, Jerome H., 1991.  
 RALLINGS, C. et autres, 2003.  
 SOM, 2004.

### **Moment de l'élection**

#### **Jour de la semaine**

BLACK, Jerome H., 1991.  
 BLAIS, André et autres, 2003.  
 FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.  
 SOM, 2004.

#### **Saison**

EAGLES, Munroe, 1991.  
 MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999.  
 PAMMETT, Jon H., 1991.  
 RALLINGS, C. et autres, 2003.  
 STUDLAR, Donley T., 2001.

#### **Fréquence des élections**

FRANKLIN, Mark N., 2004.  
 RALLINGS, C. et autres, 2003.  
 STUDLAR, Donley T., 2001.



# I

## ndex par titre

---

### **BLACK, Jerome H., 1991.**

- Compétition
- Nombre de partis
- Mode de scrutin
- Inscription sur la liste électorale
- Heures d'ouverture des bureaux de scrutin
- Jour de la semaine

### **BLAIS, André et CARTY, R.K., 1990.**

- Effets de période
- Compétition
- Nombre de partis
- Mode de scrutin
- Force du pouvoir décisionnel des élus
- Nouveaux groupes d'électeurs
- Vote obligatoire

### **BLAIS, André et DOBRZYNSKA, Agnieszka, 1998.**

- Niveau de scolarité
- Économie
- Géographie
- Compétition
- Nombre de partis
- Mode de scrutin
- Force du pouvoir décisionnel des élus
- Âge légal de voter
- Vote obligatoire

### **BLAIS, André, 2000.**

- Habitude de voter
- Économie
- Type d'élections

### **BLAIS, André et autres, 2002.**

- Compétences civiques
- Engagement
- Identification partisane
- Cynisme
- Sens du devoir civique

Intérêt  
Effets générationnels  
Âge et cycle de vie  
Géographie  
Mobilisation partisane

**BLAIS, André et autres, 2003.**

Économie  
Géographie  
Mode de scrutin  
Inscription sur la liste électorale  
Vote obligatoire  
Mécanismes de votation  
Jour de la semaine

**BLAIS, André et autres, 2004.**

Niveau de scolarité  
Effets de période  
Âge et cycle de vie

**BRIANS, Craig Leonard, 1997.**

Statut marital  
Mobilité

**EAGLES, Munroe, 1991.**

Emploi  
Niveau de scolarité  
Mobilité  
Géographie  
Mobilisation partisane  
Type d'élections  
Saison

**FRANKLIN, Mark N, 1996.**

Niveau de scolarité  
Mode de scrutin  
Inscription sur la liste électorale  
Vote obligatoire  
Mécanismes de votation

**FRANKLIN, Mark N., 2004.**

Identification partisane  
Habitue de voter  
Effets générationnels  
Enjeux  
Compétition  
Force du plus grand parti  
Mode de scrutin  
Force du pouvoir décisionnel des élus  
Âge légal de voter  
Nouveaux groupes d'électeurs  
Vote obligatoire

Mécanismes de votation  
Moment de l'élection  
Fréquence des élections

**GIDENGIL, Elisabeth et autres, 2004.**

Sexe  
Revenu  
Langue et origine  
Niveau de scolarité  
Engagement  
Religion et syndicalisme  
Confiance  
Mobilité  
Géographie  
Mobilisation partisane

**GRENIER, Anne-Marie, 2002.**

Mode de scrutin

**HENRY, Susan, 2003.**

Mécanismes de votation

**HIGHTON, Benjamin, 1997.**

Niveau de scolarité  
Inscription sur la liste électorale

**JACKMAN, Robert W., 1987.**

Nombre de partis  
Force du pouvoir décisionnel des élus

**JACKMAN, Robert W. et MILLER, Ross A., 1995.**

Nouveaux groupes d'électeurs

**JACKSON, Robert A., 1995.**

Niveau de scolarité  
Sens du devoir civique  
Sentiment d'inutilité  
Inscription sur la liste électorale

**JOHNSTON, Richard et MATTHEWS, J. Scott, 2004.**

Sexe  
Emploi  
Statut marital  
Engagement  
Religion et syndicalisme  
Relations sociales  
Confiance  
Effets générationnels  
Âge et cycle de vie  
Mobilité  
Géographie  
Compétition

**KANAZAWA, Satoshi, 2000.**

Sens du devoir civique  
Habitue de voter

**KARP, Jeffrey A. et BANDUCCI, Susan A., 1999.**

Sens du devoir civique  
Mode de scrutin

**LADNER, Andreas et MILNER, Henry, 1999.**

Nombre de partis  
Mode de scrutin

**LAPP, Miriam, 1999.**

Langue et origine

**LÉVESQUE, Stéphane, 1999.**

Langue et origine  
Niveau de scolarité  
Habitue de voter  
Âge et cycle de vie  
Géographie  
Enjeux

**LYONS, William et ALEXANDER, Robert, 2000.**

Niveau de scolarité  
Effets générationnels  
Mobilisation partisane

**MATSUSAKA, John G. et PALDA, Filip, 1999.**

Sexe  
Niveau de scolarité  
Habitue de voter  
Mobilisation partisane  
Saison

**MILLER, Warren E. et SHANKS, J. Merrill, 1996.**

Niveau de scolarité  
Engagement  
Identification partisane  
Relations sociales  
Sentiment d'inutilité  
Effets générationnels

**MILNER, Henry, Mars 2004.**

Compétences civiques

**MILNER, Henry, 2004.**

Compétences civiques  
Confiance

**NEVITTE, Neil et autres, 2000.**

Niveau de scolarité  
 Identification partisane  
 Cynisme  
 Intérêt  
 Effets générationnels  
 Âge et cycle de vie  
 Enjeux  
 Compétition

**PAMMETT, Jon H., 1991.**

Emploi  
 Statut marital  
 Compétences civiques  
 Intérêt  
 Sentiment d'inutilité  
 Raisons et contraintes d'ordre personnel  
 Âge et cycle de vie  
 Inscription sur la liste électorale  
 Mécanismes de votation  
 Jour de la semaine  
 Saison

**PAMMETT, Jon H. et LEDUC, Lawrence, 2003.**

Revenu  
 Langue et origine  
 Compétences civiques  
 Engagement  
 Sens du devoir civique  
 Intérêt  
 Sentiment d'inutilité  
 Raisons et contraintes d'ordre personnel  
 Âge et cycle de vie  
 Mobilité  
 Compétition  
 Mobilisation partisane  
 Âge légal de voter  
 Mécanismes de votation

**PAMMETT, Jon H. et LEDUC Lawrence, 2004.**

Engagement  
 Cynisme  
 Intérêt  
 Effets générationnels  
 Géographie  
 Compétition

**PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2001.**

Emploi  
Identification partisane  
Habitude de voter  
Compétition  
Sondages

**PATTIE, Charles et JOHNSTON, Ron, 2003.**

Compétences civiques

**POWELL, G. Bingham Jr., 1980.**

Identification partisane  
Économie  
Nombre de partis  
Mode de scrutin  
Inscription sur la liste électorale

**RALLINGS, C. et autres, 2003.**

Heures d'ouverture des bureaux de scrutin  
Saison  
Fréquence des élections

**SOM, 2004.**

Revenu  
Emploi  
Niveau de scolarité  
Cynisme  
Sens du devoir civique  
Intérêt  
Sentiment d'inutilité  
Raisons et contraintes d'ordre personnel  
Âge et cycle de vie  
Géographie  
Mécanismes de votation  
Heures d'ouverture des bureaux de scrutin  
Jour de la semaine

**STUDLAR, Donley T., 2001.**

Identification partisane  
Nombre de partis  
Type d'élections  
Saison  
Fréquence des élections

**VOWLES, Jack, 2002.**

Identification partisane  
Mobilisation partisane  
Mode de scrutin

**WOLFINGER, Raymond E. et ROSENSTONE, Steven J., 1980.**

Revenu

Emploi

Niveau de scolarité

Sens du devoir civique

Raisons et contraintes d'ordre personnel

Mobilité

Inscription sur la liste électorale



# Bibliographie

---

**BLACK, Jerome H.** « La réforme du contexte du vote au Canada – L'expérience d'autres démocraties », dans BAKVIS, Herman. *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 73-192.

**BLAIS, André, et R. K. CARTY.** « Does proportional representation foster voter turnout ? », *European Journal of Political Research*, vol. 18, n° 2, mars 1990, p. 167-181.

**BLAIS, André, et Agnieszka DOBRZYNSKA.** « Turnout in Electoral Democracies », *European Journal of Political Research*, vol. 33, 1998, p. 239-261.

**BLAIS, André.** *To Vote or Not to Vote*, 2000, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 195 p.

**BLAIS, André, et autres.** « Why was Turnout so Low ? », dans BLAIS, André, et autres. *Anatomy of a Liberal Victory : Making Sense of the Vote in the 2000 Canadian Election*, 2002, Peterborough, Broadview Press, p. 45-64.

**BLAIS, André, et autres.** « Pourquoi le taux de participation est-il plus élevé dans certains pays que d'autres ? », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, 28 p.

**BLAIS, André, et autres.** « Where does turnout decline come from ? », *European Journal of Political Research*, vol. 43, n° 2, 2004, p. 221-36.

**BRIANS, Craig Leonard.** « Residential Mobility, Voter Registration, and Electoral Participation in Canada », *Political Research Quarterly*, vol. 50, n° 1, mars 1997, p. 215-227.

**EAGLES, Munroe.** « La participation et l'abstentionnisme aux élections fédérales canadiennes – Une analyse écologique », dans BAKVIS, Herman. *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 3-38.

**FRANKLIN, Mark N.** « Electoral Participation », dans LEDUC, Lawrence, et autres. *Comparing Democracies – Elections and Voting in Global Perspective*, 1996, Thousand Oaks, California, p. 216-235.

**FRANKLIN, Mark N.** *Voter Turnout and the Dynamics of Electoral Competition in Established Democracies Since 1945*, 2004, Cambridge, Cambridge University Press, 277 p.

**GIDENGIL, Elisabeth, et autres.** « How Much Do Canadians Participate in Politics ? » dans GIDENGIL, Elisabeth et autres. *Citizens*, 2004, Vancouver, UBC Press, p. 102-143.

**GRENIER, Anne-Marie.** « Le déclin de la participation électorale dans les démocraties établies depuis 1961 : l'influence du mode de scrutin », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieure de l'Université de Montréal, Montréal, février 2002, 88 p.

**HENRY, Susan.** « Can remote Internet voting increase turnout ? », *Aslib Proceedings*, vol. 55, n° 4, 2003, p. 193-202.

**HIGHTON, Benjamin.** « Easy Registration and Voter Turnout », *The Journal of Politics*, vol. 59, n° 2, mai 1997, p. 565-575.

**JACKMAN, Robert W.** « Political Institutions and Voter Turnout in the Industrial Democracies », *The American Political Science Review*, vol. 81, no 2, juin 1987, p. 405-424.

**JACKMAN, Robert W., et Ross A. MILLER.** « Voter Turnout in the Industrial Democracies during the 1980s », *Comparative Political Studies*, vol. 27, n° 4, janvier 1995, p. 467-492.

**JACKSON, Robert A.** « Clarifying the Relationship between Education and Turnout », *American Politics Quarterly*, vol. 23, n° 3, juillet 1995, p. 279-299.

**JOHNSTON, Richard, et J. Scott MATTHEWS.** « Social capital, age, and participation », Présentation faite à la réunion annuelle de l'Association canadienne de Science politique à l'Université du Manitoba, du 3 au 5 juin 2004, 23 p.

**KANAZAWA, Satoshi.** « A New Solution to the Collective Action Problem : The Paradox of Voter Turnout », *American Sociological Review*, vol. 65, n° 3, juin 2000, p. 433-442.

**KARP, Jeffrey A., et Susan A. BANDUCCI.** « The Impact of Proportional Representation on Turnout : Evidence from New Zealand », *Australian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 3, 1999, p. 363-377.

**LADNER, Andreas, et Henry MILNER.** « Do voters turn out more under proportional than majoritarian systems ? The evidence from Swiss communal elections », *Electoral Studies*, vol. 18, 1999, p. 235-250.

**LAPP, Miriam.** « Ethnic Group Leaders and the Mobilization of Voter Turnout : Evidence from Five Montreal Communities », *Canadian Ethnic Studies*, vol. 31, n° 2, 1999, p. 17-42.

**LÉVESQUE, Stéphane.** « Participation électorale comparée et théorie des enjeux : les élections québécoises de 1970 à 1994 », mémoire de maîtrise présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval, Sainte-Foy, novembre 1999, 170 p.

**LYONS, William et ALEXANDER, Robert.** « A Tale of Two Electorates : Generational Replacement and the Decline of Voting in Presidential Elections », *The Journal of Politics*, vol. 62, n° 4, novembre 2000, p. 1014-1034.

**MATSUSAKA, John G., et Filip PALDA.** « Voter turnout : How much can we explain ? », *Public Choice*, vol. 98, 1999, p. 431-446.

**MILLER, Warren E., et J. Merrill SHANKS.** *The New American Voter*, 1996, Cambridge, Harvard University Press, 640 p.

**MILNER, Henry.** *La compétence civique – Comment les citoyens informés contribuent au bon fonctionnement de la démocratie*, 2004, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 398 p.

**MILNER, Henry.** « Reading More Newspaper and Voting Less ? A Rejoinder to Pattie and Johnston », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 37, n° 1, mars 2004, p. 185-188.

**NEVITTE, Neil, André BLAIS et autres.** « Low Turnout : A Sign of Disaffection ? », dans NEVITTE, Neil et autres. *Unsteady State, The 1997 Canadian Federal Election*, 2000, Don Mills, Ontario, Oxford University Press, p. 58-65.

**PAMMETT, Jon H.** « L'exercice du droit de vote au Canada », dans BAKVIS, Herman. *La participation électorale au Canada*, 1991, Toronto/Montréal, Dundurn Press/Wilson & Lafleur, en collaboration avec la Commission royale sur la réforme électorale et le financement des partis, p. 39-72.

**PAMMETT, Jon H., et Lawrence LEDUC.** « Pourquoi la participation décline aux élections fédérales canadiennes : un nouveau sondage des non-votants », mars 2003, Ottawa, Élections Canada, 75 pp.

**PAMMETT, Jon H., et Lawrence LEDUC.** « Behind the Turnout Decline », in PAMMETT, Jon H. et DORNAN, Christopher. *The Canadian General Election of 2004*, 2004, Toronto, Dundurn Press, p. 338-360.

**PATTIE, Charles, et Ron JOHNSTON.** « A Low Turnout Landslide : Abstention at the British General Election of 1997 », *Political Studies*, vol. 49, 2001, p. 286-305.

**PATTIE, Charles, et Ron JOHNSTON.** « Civic Literacy and Falling Electoral Turnout : The United Kingdom 1992-1997 », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 36, n° 3, juillet-août 2003, p. 579-599.

**POWELL, G. Bingham Jr.** « Voting Turnout in Thirty Democracies : Partisan, Legal, and Socio-Economic Influences », dans ROSE, Richard. *Electoral Participation*, 1980, London, Sage Publications, p. 5-34.

**RALLINGS, C., et autres.** « Seasonal factors, voter fatigue and the costs of voting », *Electoral Studies*, vol. 22, n° 1, 2003, p. 65-79.

**SOM.** « Étude sur l'exercice du droit de vote et le financement politique », mars 2004, Sainte-Foy, Directeur général des élections du Québec, 56 p.

**STUDLAR, Donley T.** « Canadian Exceptionalism : Explaining Differences over Time in Provincial and Federal Voter Turnout », *Canadian Journal of Political Science*, vol. 34, n° 2, juin 2001, p. 299-319.

**VOWLES, Jack.** « Offsetting the PR Effect ? », *Party Politics*, vol. 8, n° 5, 2002, p. 587-605.

**WOLFINGER, Raymond E., et Steven J. ROSENSTONE.** *Who Votes ?*, 1980, New Haven, Yale University, 158 p.





LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL  
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

CSLE - 1 MB  
C.P. - LOI  
ÉLECTORALE

**Mesures financières visant une représentation plus équitable  
des femmes et des minorités ethnoculturelles**

**TABLEAU I**  
Récapitulation des taux majorés pour l'allocation<sup>1</sup>

% de candidates présentées par un parti	Candidats issus des minorités ethnoculturelles	Allocation majorée
De 30 à 34 %	De 10 à 12 %	5 %
De 35 à 39 %	De 13 à 15 %	10 %
De 40 % et plus	De 16 % et plus	15 %

**TABLEAU II**  
Récapitulation des taux majorés pour le remboursement des dépenses électorales<sup>2</sup>

% de candidates présentées par un parti	% de candidats issus des minorités ethnoculturelles présentés par un parti	Remboursement des dépenses des candidates et des candidats	
		Élu(e)	Non élu(e) (15 % vote)
De 30 à 34 %	De 10 à 12 %	65 %	60 %
De 35 à 39 %	De 13 à 15 %	70 %	65 %
De 40 % et plus	De 16 % et plus	75 %	70 %

<sup>1</sup> À noter qu'un parti admissible aux deux majorations pour l'allocation a droit à la majoration la plus élevée, laquelle est majorée de 5 %.

<sup>2</sup> À noter qu'une candidate issue d'une minorité ethnoculturelle admissible à chacun des deux remboursements majorés des dépenses électorales, aura droit au remboursement majoré le plus élevé.